

RENAISSANCE OU ILLUSION ?

TOURNONS LA PAGE
Pour l'alternance démocratique en Afrique

TOURNONS LA PAGE
GABON
Pour l'alternance démocratique en Afrique

18 MOIS DE TRANSITION AU GABON

Rapport d'observation citoyenne
- AVRIL 2025 -

ABRÉVIATIONS

ACET	Alliance Citoyenne
	BAD – Banque Africaine de Développement
BCEG	Banque pour le Commerce et l'Entreprenariat du Gabon
CCN	Comité Constitutionnel National
CECA-GADIS	Compagnie d'Exploitation Commerciale d'Afrique, Gabonaise de Distribution
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
COBAC	Commission Bancaire d'Afrique Centrale
CPI	Cour Pénale Internationale
CPPF	Caisse des Pensions et des Prestations Familiales
CTRI	Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions
DNI	Dialogue National Inclusif
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
FIMO	Association des Filles-Mères du Moyen-Ogooué
FMI	Fond Monétaire International
GOC	Gabon Oil Company
ITIE	Initiative de Transparence dans les Industries Extractives
NSR	Nouveau Système de Rémunération
OMVJ	Organisation pour la Mise en Valeur de la Jeunesse
PDG	Parti Démocratique Gabonais (Parti de la famille Bongo)
PIB	Produit Intérieur Brut
PNDT	Plan National de Développement pour la Transition
PPUT	Programme Présidentiel d'Urgence de la Transition
REDHAC	Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale
ReFLeT	Réseau Femme Lève-Toi
ROLBG	Réseau des Organisations Libres pour la Bonne Gouvernance
SEEG	Société d'Eau et d'Energie du Gabon
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
TLP	Tournons La Page
TLP-Gabon	Coalition Tournons La Page au Gabon
UCET	Unité de Coordination d'Étude et des Travaux

TOURNONS LA PAGE
Pour l'alternance démocratique en Afrique

TOURNONS LA PAGE
Pour l'alternance démocratique en Afrique

PRÉSENTATION DE TOURNONS LA PAGE

Tournons La Page (TLP) est un mouvement international, réunissant plus de 250 organisations des sociétés civiles africaines et européennes dont l'objectif est la promotion de l'alternance démocratique et de la bonne gouvernance. Créé en 2014, Tournons La Page regroupe aujourd'hui 15 coalitions nationales et régionales.

Créée en 2015, la coalition de Tournons La Page au Gabon regroupe des organisations de la société civile qui militent pour la promotion de la participation citoyenne, de l'engagement civique, de la transparence et de la démocratie dans le pays. Ainsi, ont activement participé à la rédaction du rapport Dynamique OSCAF Gabon, ONG ALSEM, Réseau des Organisations Libres pour la Bonne Gouvernance (ROLBG), Réseau Femmes Lève-Toi (ReFLeT), Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale (REDHAC), Organisation pour la Mise en Valeur de la Jeunesse (OMVJ), Les Gabonais de nulle part, Association manger frais/BIO FOOD et l'Association des Filles-Mères du Moyen-Ogooué (FIMO).

Date de parution : avril 2025

Design graphique : Studio Compo

Source : lunion.fr



TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ ---- **4**

MÉTHODOLOGIE ---- **4**

CONTEXTE ---- **5**

GOUVERNANCE POLITIQUE ---- **8**

- Mesures effectives ---- 8
- Examen et Observations des mesures politiques du CTRI ---- 8
- Examen et observations sur les mesures effectives de la gouvernance politique. ---- 9
- Bilan de la gouvernance politique en période de Transition ---- 16
- Analyse situationnelle ---- 17
- Mesures effectives ---- 17

GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE ---- **17**

- Examen et observations sur les mesures effectives ---- 18
- Bilan de la gouvernance économique en période de Transition ---- 28

JUSTICE ---- **30**

- Analyse situationnelle ---- 30
- Mesures effectives ---- 30
- Examen et Observations sur mes mesures effectives ---- 30
- Bilan sur la justice en période de Transition ---- 33

DROITS HUMAINS ---- **34**

- Analyse situationnelle ---- 34
- Mesures effectives ---- 34
- Examens et observations ---- 34
- Bilan sur la situation des droits humains en période de Transition ---- 39

CONCLUSION ---- **40**

RECOMMANDATIONS ---- **41**

- Au Président de la Transition ---- 41
- À la Justice gabonaise ---- 41
- Au prochain gouvernement gabonais ---- 42

RÉSUMÉ

Depuis le changement de pouvoir du 30 août 2023, marqué par la prise de contrôle des institutions par des militaires dirigés par le général de brigade Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA, les nouvelles autorités gabonaises ont annoncé leur intention de lutter contre la corruption et d'améliorer la gouvernance. L'événement a été accueilli avec des scènes de liesse populaire, après 56 ans de gouvernance par la famille Bongo.

Dès leur arrivée, les membres du Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions (CTRI) ont mis en avant plusieurs réformes visant à relancer l'économie, renforcer la justice sociale et réformer les institutions gabonaises. Parmi les principales annonces figurent la récupération de fonds publics détournés, la rénovation des infrastructures, la réduction du coût de la vie et la révision du fonctionnement de toutes les institutions, à commencer par la Cour constitutionnelle.

Cependant, en dépit du changement annoncé et des nombreux chantiers et mesures socio-économiques salutaires engagés par les autorités de la transition, des inquiétudes subsistent quant à la réelle volonté de rupture attendue et espérée par la population. De plus, certaines pratiques politiques semblent remettre en question les velléités d'une véritable alternance après le retour à l'ordre constitutionnel.

MÉTHODOLOGIE

Ce rapport intitulé « Renaissance ou Illusion ? 18 mois de Transition au Gabon » est le fruit d'un travail de collaboration entre le secrétariat international de Tournons La Page (TLP) et la coalition Tournons La Page au Gabon (TLP-Gabon). Grâce à ses membres, TLP-Gabon a recueilli des informations, témoignages, entretiens, articles, déclarations et images faisant le suivi des promesses faites par le Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions (CTRI) depuis le coup d'État du 30 août 2023.

Ce rapport non exhaustif a pour vocation de présenter une analyse qualitative des actions et évènements de la Transition, en s'appuyant sur des décisions ou des engagements formels et solennels faits par les membres du CTRI en suivant quatre grandes thématiques :

- **La gouvernance politique**
- **La gouvernance économique**
- **La justice**
- **Les droits humains**



© Mathieu Pourchier

CONTEXTE

LA RÉPUBLIQUE GABONAISE EN QUELQUES CHIFFRES ET DONNÉES[1] :

- **Capitale : Libreville**
- **Superficie : 267 677 km²**
- **3 pays frontaliers : Cameroun, République du Congo, Guinée équatoriale**
- **Population : 2 485 000 habitants**
- **Religion : Christianisme (83 % de la population)**
- **Age médian : 23 ans[2]**
- **L'économie du Gabon est principalement centrée sur l'exploitation du pétrole, l'extraction minière et l'industrie du bois.**
- **34,3 % de la population vit sous le seuil de pauvreté.[3]**

1. Gabon, Données Mondiales < https://www.donneesmondiales.com/afrique/gabon/index.php >
2. Age médian de la population au Gabon de 1950 à 2050. Statista. < https://fr.statista.com/statistiques/786455/age-median-de-la-population-gabon/#:~:text=En%202015%2C%20l'%C3%A2ge%20m%C3%A9dian,%C3%A9tait%20d'environ%2023%20ans. >
3. La Banque mondiale au Gabon. Groupe de la Banque mondiale. < https://www.banquemondiale.org/fr/country/gabon/overview#2 >



© Mathieu Pourchier

Le Gabon, pays parmi les moins densément peuplés d'Afrique, est, doté de nombreuses ressources minérales telles que le pétrole, l'uranium, les phosphates, le manganèse, les diamants, le zinc, le marbre, le niobium ou encore le bois précieux. Ce sont principalement une quarantaine d'ethnies bantoues qui peuplent le Gabon. Les Fangs sont l'ethnie la plus importante d'un point de vue numérique et représentent environ 30,9 % de la population[4].

Après des vagues de colonisations portugaise, néerlandaise puis française, le Gabon obtient son indépendance le 17 août 1960. Léon MBA, président du Conseil de gouvernement du Gabon sous la colonisation devient le premier président du pays. Alors qu'il est considéré comme l'un des pays africains les plus stables politiquement, le Gabon est secoué par un coup d'État dans la nuit du 17 au 18 février 1964 où 150 militaires arrêtent le président et le président de l'Assemblée nationale et mettent en place un gouvernement provisoire.

Dès le lendemain, des parachutistes français prennent d'assaut le camp militaire où Léon MBA est emprisonné et parviennent à le libérer et à lui rendre le pouvoir. Le président réinstallé mena alors une grande campagne de répression contre ses opposants politiques en arrêtant des dizaines d'entre eux. Léon MBA, reclus dans son palais présidentiel et protégé par des militaires français, mourra trois ans plus tard d'un cancer, le 28 novembre 1967 à Paris. Il est alors remplacé par son directeur de cabinet Albert-Bernard BONGO, qui se fera appeler par la suite Omar BONGO ONDIMBA.

Ce dernier instaure le monopartisme avec le Parti Démocratique Gabonais (PDG) qu'il fonde en 1968. Lors de la première élection présidentielle qu'il organise en 1973, il est le seul candidat et remporte le scrutin avec 99,6% des voix. Toujours candidat unique, il sera réélu en 1979 et en 1986 avec respectivement 99,8 % et 100% des suffrages.

En 1973, le choc pétrolier offre une décennie de prospérité pendant laquelle une grande politique d'infrastructure est menée, les médias interna-

4. Le Système Juridique Gabonais et la Recherche Juridique», Ernest Folefack, mis à jour par Alexis ESSONO OVONO et NZE-MEZUIE Steevens. Hauser Global Law School Program. Publié en mai 2019. https://www.nyulawglobal.org/globalex/gabon1.html

tionaux parlant même du « miracle gabonais »[5]. Mais dès la fin des années 1980, la chute du cours du pétrole plonge le Gabon dans une grave crise économique, conduisant les populations à multiplier les revendications politiques et sociales. Une conférence nationale est alors organisée en mars-avril 1990, à la suite de laquelle de grandes réformes sont mises en œuvre, dont l'ouverture au multipartisme. Malgré cela, Omar BONGO ODIMBA est tout de même réélu président en 1993, 1998 et 2005 avec respectivement 51%, 66% et 79,2% des voix dans des scrutins toujours contestés par l'opposition.

En 2009, Omar BONGO ODIMBA meurt d'un cancer alors qu'il est hospitalisé à Barcelone et c'est son fils, Ali BONGO ODIMBA, alors ministre de la Défense, qui prend la tête du pays à l'issue d'une élection très contestée, et qui a donné lieu à des émeutes violemment réprimées par les forces de l'ordre, faisant une quinzaine de morts selon l'opposition[6]. La mission d'observation électorale de l'Union africaine a souligné des « irrégularités » et des « faiblesses » dans le déroulement du scrutin[7]. L'ambassadeur américain Charles RIVKIN a même écrit dans un télégramme qu'en « *octobre 2009, Ali BONGO inverse le décompte des voix et se déclare président* »[8].

Ali BONGO ONDIMBA se représente pour l'élection présidentielle de 2016, lors de laquelle des émeutes éclatent après l'annonce de sa victoire alors que le gouvernement refuse de publier les résultats par bureau de vote. Les forces de l'ordre dispersent violemment les manifestations et attaquent le quartier général du principal opposant, Jean PING, faisant au moins 2 morts[9].

En février 2017, une résolution de l'Union européenne considérait que « *les résultats officiels de l'élection présidentielle manquent de transparence et sont extrêmement douteux* »[10].

La crise politique postélectorale va être exacerbée suite à l'Accident Cardio Vasculaire d'Ali BONGO ONDIMBA survenu le 24 octobre 2018 à Riyad, en Arabie Saoudite[11]. Puis elle sera de nouveau accentuée avec l'activation du régime d'état d'urgence, déclenché le 10 avril 2020 pour lutter contre la crise sanitaire de Covid-19.

Le 9 juillet 2023, le président Ali BONGO ONDIMBA a annoncé sa candidature pour un troisième mandat à l'élection présidentielle du 26 août 2023[12]. A l'issue du scrutin Ali BONGO ODIMBA est annoncé vainqueur, sa victoire sera immédiatement suivie d'un coup d'État militaire dans la nuit du 29 au 30 août 2023.

En effet, trois jours après la tenue de l'élection présidentielle, Ali BONGO ONDIMBA est renversé par le général de brigade Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA. Cet évènement a suscité une onde de choc sur le plan national et international car le pays était connu pour sa «stabilité» et le règne sans partage de la dynastie BONGO au pouvoir depuis 1967, soit depuis plus de 56 ans. Cependant, au moment où les premières sanctions internationales tombent, un débat s'ouvre sur les motivations réelles d'un coup aussi improbable qu'imprévisible. En effet, très vite après le renversement du pouvoir, la population indignée et frustrée par l'annonce d'une énième «victoire» frauduleuse d'Ali BONGO ONDIMBA (alors que la plupart des résultats provisoires compilés dans les bureaux de vote donnaient largement vainqueur Albert ONDO OSSA, candidat de la principale coalition d'opposition), salue le coup d'État. Alors que tout le monde craignait une répression sanglante au lendemain de la proclamation de la victoire d'Ali BONGO ONDIMBA,

5. « Gabon, pays émergent », Christian Gambotti. Publié en 2014. <https://www.cairn.info/revue-geoeconomie-2014-1-page-159.htm>
6. « Les émeutes de Port-Gentil auraient fait plusieurs dizaines de morts selon une figure de l'opposition », Le Monde. 09/09/2009. <https://www.lemonde.fr/asie-pacifique/article/2009/09/09/les-emeutes-de-port-gentil-auraient-fait-plusieurs-dizaines-de-morts-selon-une-figure-de-l-opposition_1237851_3216.html>
7. « Paris relativement satisfait de l'élection au Gabon, la 'Françafrique' pointée du doigt », Jeune Afrique. 04/09/2009. < https://www.jeuneafrique.com/158332/archives-thematique/paris-relativement-satisfait-de-l-lection-au-gabon-la-fran-afrique-point-e-du-doigt/ >
8. Au Gabon, la mécanique du népotisme s'enraye », Le Monde Diplomatique. Publié en octobre 2016. <https://www.monde-diplomatique.fr/2016/10/PIOT/56406 >
9. « Gabon : cinq morts dans des heurts, les opposants retenus au QG de Jean Ping autorisés à rentrer chez eux », Jeune Afrique. Publié le 02/09/2016. <https://www.jeuneafrique.com/353923/politique/gabon-cinq-morts-26-opposants-toujours-retenusqg-de-jean-ping/>
10. « Résolution du Parlement européen du 2 février 2017 sur la crise de l'état de droit en République démocratique du Congo et au Gabon », Parlement européen. Publié le 02/02/2017. <https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2017-0017_FR.html>
11. « A la Une: Ali Bongo victime d'un AVC », Rfi. Publié le 08/11/2018. <https://www.rfi.fr/fr/emission/20181108-une-ali-bongo-victime-avc>
12. « Gabon : Ali Bongo annonce sa candidature à l'élection présidentielle pour un 3e mandat », France 24. Publié le 09/07/2023. <https://www.france24.com/fr/afrique/20230709-gabon-ali-bongo-annonce-sa-candidature-%C3%A0-l-%C3%A9lection-pr%C3%A9sidentielle-pour-un-3e-mandat>

à l'image de l'élection précédente en 2016 où plusieurs dizaines de personnes auraient perdu la vie[13],

ce sont plutôt des scènes de liesse et de célébration de l'armée.

Pour autant, la gestion de l'après-coup d'État par une transition politique reste un défi majeur pour sortir le pays de l'impasse démocratique, car l'avenir se détermine désormais dans un dilemme entre un homme fort et des institutions fortes. Ainsi, après avoir dissout toutes les institutions et mis en place le CTRI, le Gabon est officiellement entré en période de Transition le 04 septembre 2024, avec la prestation de serment du général de brigade Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA.

Le présent rapport vise donc à faire un bilan des premiers 18 mois d'une Transition officiellement prévue pour une durée de deux ans. Il s'appuie sur des mesures effectives prises par le CTRI pour établir avec un souci d'objectivité, de neutralité et d'impartialité une évaluation qualitative du processus de Transition en cours au Gabon.

À cet effet, l'examen et les observations non exhaustives des différentes mesures effectives évoquées dans ce rapport n'ont pas l'objet de susciter des polémiques mais plutôt d'ouvrir des perspectives pour une amélioration du processus de Transition.

13. « Les familles de victimes des violences de 2016 réclament toujours justice », VOA, Publié le 26/01/2019. <https://www.voaafrique.com/a/les-familles-de-victimes-des-violences-de-2016-r%C3%A9clament-toujours-justice/4760039.html>

Source : lemonde.fr



GOUVERNANCE POLITIQUE

Le coup d'État militaire du 30 août 2023 apparait comme l'épilogue improbable d'un cycle de conflits électoraux particulièrement violents amorcé dès l'élection ou plutôt la «succession électorale» d'Ali BONGO ONDIMBA à son père Omar BONGO ONDIMBA en 2009. Il faut rappeler que depuis 1967, la dynastie Bongo a régné sans discontinuer sur le Gabon durant 56 ans. Sur le plan politique, la longévité du système BONGO s'explique par un mélange de népotisme, clientélisme et géopolitique tribale, le tout orchestré par une paupérisation des masses sur fond de détournement systématique des deniers publics.

Dans un tel contexte, le système Bongo-PDG (Parti Démocratique Gabonais) s'est appuyé sur la politisation de l'administration et la corruption des élites pour verrouiller les élections et manipuler la classe politique. Ainsi lors de leur prise de pouvoir, les militaires ont justifié leur intervention comme un acte patriotique visant à mettre fin au trucage des élections, à la mauvaise gouvernance et à la faillite des institutions du système politique Bongo-PDG qui ont plongé le pays dans une situation de crise et de sous-développement généralisés.

MESURES EFFECTIVES

Dès l'annonce du coup d'État, qualifié de « coup de libération » par ses auteurs, les militaires organisés autour du général de brigade Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA ont pris les mesures suivantes14 :

- **A.** Annulation des élections générales et la dissolution de toutes les institutions - 30 août 2023 ;
- **B.** Mise en place du Comité de Transition et la Restauration des Institutions (CTRI) - 30 août 2023 ;
- **C.** Consultation de toutes les forces vives de la nation (classe politique, clergé, société civile et la presse) - du 31 août au 3 septembre 2023 ;
- **D.** Publication d'une Charte de la Transition inspirée en grande partie de la Constitution de 1991 issue de la conférence nationale qui a introduit le pays dans le multipartisme - 4 septembre 2023 (Cf. Annexe 1) ;
- **E.** Prestation de serment du président de la Transition - 4 septembre 2023 ;

14. « Tous les communiqués du Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions du Gabon », CTRI. Consulté le 06/01/2025. <https://ctrigabon.com/communiques>



Source : courrierinternational.com

- **F.** Annonce du chronogramme de la Transition prévue pour une durée de deux ans - 13 novembre 2023 ;
- **G.** Nomination d'un Premier ministre et d'un gouvernement de Transition - 07 et septembre 2023 ;
- **H.** Mise en place de l'Assemblée nationale et du Sénat de la Transition - 11 septembre 2023 ;
- **I.** Appel à contribution pour la préparation et l'organisation du Dialogue National Inclusif (DNI) - octobre 2023 et mars 2024 ;
- **J.** Lancement de la tournée républicaine du Président de la Transition - Entre décembre 2023 et août 2024 ;
- **K.** Mise en place d'un comité constitutionnel et organisation d'un referendum constitutionnel - 7 mai et 16 novembre 2024 ;
- **L.** Adoption d'une nouvelle constitution et du nouveau code électoral – 29 novembre 2024 et 22 janvier 2025 ;

EXAMEN ET OBSERVATIONS DES MESURES POLITIQUES DU CTRI

De manière générale, la plupart des mesures présentées ci-dessus visent à garantir une Transition apaisée et inclusive sur le plan politique en vue de

favoriser l'avènement d'une gouvernance démocratique véritable après 56 ans de dictature du système Bongo-PDG.

Cependant, un examen analytique desdites mesures est nécessaire pour procéder à une évaluation du processus de Transition en cours au Gabon. Ainsi, sur la base des décisions prises durant ces premiers 18 mois de Transition, les appréciations et observations suivantes peuvent être faites.

EXAMEN ET OBSERVATIONS SUR LES MESURES EFFECTIVES DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE.

L'examen et les observations faites sur les mesures effectives prises durant cette année de Transition permettent d'évaluer la pertinence et les limites en matière de gouvernance politique :

A. Annulation des élections générales et la dissolution de toutes les institutions.

La première annonce forte du CTRI, formulée dans le communiqué n°001 du 30 août 2023, a été largement saluée par des populations exaspérées par des années de mauvaise gouvernance sous le régime déchu Bongo-PDG, accusé d'avoir vidé les institutions de leur essence régalienne. Cette déclaration symbolise une volonté claire de rupture et de changement, alimentant ainsi les espoirs placés dans le processus de Transition politique.

L'annulation des élections générales du 26 août 2023 a permis d'éviter une répression sanglante des contestations populaires. Ces élections, organisées dans des conditions chaotiques selon l'opposition, avaient vu la proclamation de la victoire d'Ali BONGO ONDIMBA avec 64,27 % des voix[15], dans un climat marqué par des soupçons de fraude[16]. Le lendemain du vote, le gouvernement avait coupé l'accès à internet et instauré un couvre-feu, renforçant la défiance populaire.

Survenue dans la foulée de la proclamation officielle des résultats, la prise de pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) a créé un effet de surprise et suscité de nombreuses interrogations quant à son opportunité. Cette intervention visait-elle à rompre avec un cycle devenu tristement habituel – manipulation des résultats électoraux, contestations, répression et négociations ? Ou bien cherchait-elle à rétablir la vérité des urnes en reconnaissant la victoire présumée d'Albert ONDO OSSA, candidat unique de l'opposition ?

L'annulation des élections générales, bien qu'ayant permis d'éviter une énième crise post-électorale, a nourri certaines incompréhensions quant aux intentions réelles des militaires. De même, la dissolution des institutions, une pratique courante lors des coups d'État, pourrait être justifiée par l'état de déliquescence avancée de ces dernières. Toutefois, pour certains, elle pourrait aussi apparaître comme un «alibi» visant à légitimer l'annulation des scrutins.

B. Mise en place du Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions (CTRI)

Cet acte a permis de restaurer une certaine confiance entre l'Armée et le peuple, dans un contexte où les FDS étaient jusqu'alors principalement perçues comme un instrument de répression plutôt que de libération. En intervenant la nuit du 29 au 30 août 2023, le CTRI, essentiellement composé de militaires, s'est imposé comme une force d'interposition, évitant ainsi au Gabon de sombrer dans une nouvelle contestation électorale sanglante.

Il convient également de souligner que le coup d'État a été mené sans la moindre effusion de sang, ce qui a renforcé l'adhésion populaire à cette prise de pouvoir, du moins dans un premier temps.

Cependant, si la décision de concentrer les pouvoirs entre les mains du CTRI se justifiait dans l'immédiateté de la crise pour fédérer l'ensemble des FDS et stabiliser la situation, sa coexistence avec les autres institutions de la Transition pourrait rapidement devenir problématique. En effet, le CTRI apparaît comme une entité hybride, à la fois politique et militaire, ce qui soulève des interrogations sur la répartition des prérogatives entre les différentes structures de la Transition.

Cette double casquette pourrait également fragiliser sa légitimité si des dérives institutionnelles ou des conflits de compétences venaient à émerger. De surcroît, la neutralité du CTRI pourrait être sérieusement remise en cause dans l'éventualité d'une candidature du président de la Transition à des élections futures, brouillant davantage la frontière entre ses responsabilités militaires et politiques.

Pour éviter ces écueils, il est impératif que le CTRI clarifie son rôle et ses intentions, en s'engageant fermement à préserver l'équilibre des pouvoirs et

15. « Gabon : Ali Bongo réélu président avec 64,27 % des voix », France 24. Publié le 30/08/2023. https://www.france24.com/fr/info-en-continu/20230830-gabon-ali-bongo-r%C3%A9%C3%A9lu-pr%C3%A9sident-avec-64-27-des-voix-r%C3%A9sultats-officiels

16 « Présidentielle au Gabon : Internet coupé et couvre-feu instauré après les fraudes dénoncées par l'opposition », Le Monde. Publié le 26/08/2023. <https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/08/26/presidentielle-au-gabon-internet-coupe-et-couvre-feu-instaure-apres-les-fraudes-denoncees-par-l-opposition_6186670_3212.html>



Source : ali24news.com

à garantir une Transition réellement inclusive et démocratique. Toute ambiguïté dans son positionnement pourrait alimenter un climat de méfiance, risquant de compromettre les espoirs de changement au sein de la population dans cette période charnière de l'histoire gabonaise

C. Consultation de toutes les forces vives de la nation

Cette mesure illustre la volonté affichée par les nouvelles autorités militaires d'instaurer une inclusivité à travers la prise en compte des frustrations, de la participation et des aspirations des citoyens. Elle vise à jeter les bases d'une Transition démocratique apaisée, susceptible de restaurer la confiance entre l'État et la population.

Si cette initiative a été saluée dans un premier temps comme un geste d'ouverture et de dialogue, un examen plus approfondi laisse entrevoir un usage subtil de la stratégie politique. En effet, elle pourrait avoir servi à désamorcer toute contestation à l'égard du CTRI, en canalisant les critiques et en les intégrant dans un cadre contrôlé.

Par ailleurs, certaines décisions prises à la suite de ces consultations suscitent aujourd'hui des interrogations sur la sincérité des échanges et la fidélité aux engagements initiaux. Plusieurs franges de la société civile et des acteurs politiques dénoncent des dérives procédurales dans la gestion de la Transition, pointant notamment :

- Un manque de transparence dans le suivi des recommandations issues des consultations ;
- Des nominations perçues comme partisanes ou motivées par des considérations autres que l'intérêt général ;
- Une concentration excessive du pouvoir dans les mains du CTRI, au détriment des promesses de gouvernance participative.

Ces inquiétudes alimentent un climat de défiance croissante, dans un contexte où les attentes populaires restent élevées. Les citoyens, tout comme les acteurs politiques et sociaux, espéraient que cette Transition marquerait une rupture nette avec les pratiques de l'ancien régime, mais certains craignent désormais un simple recyclage des méthodes du passé sous une nouvelle façade institutionnelle.

D. Élaboration d'une Charte de la Transition (Cf. Annexe 1)

Inspirée de la Constitution du 26 mars 1991, la Charte fixe les fondements du processus de Transition politique, tout en précisant les mécanismes et le rôle des acteurs institutionnels chargés de sa mise en œuvre. Elle permet également de combler le vide institutionnel créé par la dissolution des anciennes institutions, constituant ainsi un premier pas vers un retour à l'ordre constitutionnel.

Néanmoins, les conditions de son élaboration, notamment en termes de délai et l'identité de ses rédacteurs, restent à ce jour relativement obscures, alimentant des interrogations sur son équité.

De plus, certaines dispositions spécifiques soulèvent des questions quant à son caractère démocratique, notamment :

- L'interdiction faite à tous les membres des institutions de la Transition de se porter candidat à des élections futures, à l'exception notable du Président de la Transition, ce qui pourrait être perçu comme une asymétrie de traitement difficilement justifiable ; il est à noter que cette disposition a été revue dans le nouveau Code électoral adopté en janvier 2025. Ce dernier donne la possibilité aux magistrats et aux militaires de se présenter aux élections sous conditions.
- L'immunité accordée par l'article 59 de cette Charte aux membres du CTRI, couvrant la période allant du coup d'État jusqu'à l'investiture du Président de la Transition, suscite des inquiétudes. En cas de dérives ou d'abus de pouvoir, cette disposition pourrait compliquer la reddition des comptes et entraver la quête de justice, affaiblissant ainsi la confiance populaire dans les institutions de la Transition.

E. Prestation de serment du Président de la Transition

Cet évènement largement médiatisé a marqué la fin du régime des Bongo et a permis de mettre en lumière officiellement le Général de Brigade Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA, jusque-là personnage très discret et peu connu du grand public.

Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA est né le 3 mars 1975 à Ngouoni dans le sud-est du Gabon. Son père, enseignant de profession, appartient à l'ethnie Fang de la province du Woleu-Ntem, tandis que sa mère est issue de l'ethnie Teke, originaire du département de Lékoni-Lékori, dans la province du Haut-Ogooué. Par sa mère, il est lié à la famille BONGO, cette dernière étant cousine de la mère de l'ancien président Omar BONGO ONDIMBA.

OLIGUI NGUEMA suit une formation militaire à l'Académie royale militaire de Meknès, au Maroc, où il acquiert des compétences qui marqueront sa carrière dans l'armée. Sous la présidence d'Omar BONGO ONDIMBA, il sert comme aide de camp, un poste stratégique qui le rapproche du centre du pouvoir.

Après le décès d'Omar BONGO ONDIMBA en 2009 et l'accession au pouvoir de son fils Ali BONGO ONDIMBA, Brice OLIGUI NGUEMA est écarté de ses fonctions centrales et nommé attaché militaire, d'abord à l'ambassade du Gabon au Maroc, puis à celle du Sénégal, l'éloignant des cercles influents du pouvoir.

En octobre 2019, il est rappelé au Gabon et succède au colonel Frédéric BONGO, demi-frère d'Ali BONGO ONDIMBA, à la tête de la Direction générale des services spéciaux (DGSS), une branche clé du renseignement au sein de la garde républicaine. Cette structure a pour mission principale d'assurer la protection du président de la République, tant sur le territoire national qu'à l'étranger.

Le 8 avril 2020, alors colonel, il est nommé Commandant du corps de défense et de sécurité de la garde républicaine, succédant au général Grégoire KOUNA. Cette position renforce son influence au sein des forces armées, en particulier au sein de la garde républicaine, considérée comme la colonne vertébrale du régime.

Désormais, Brice OLIGUI NGUEMA, autrefois membre clé du régime Bongo, devient le chef de l'État de facto. Le discours d'investiture **(Cf.Annexe 2)** empreint de patriotisme a galvanisé l'adhésion des forces vives autour du processus de Transition. Par cette cérémonie haute en couleur et en symbole à laquelle était convié tout le gotha politique et diplomatique, le Gabon est entré solennellement dans l'ère de la Transition.

F. Annonce du chronogramme de la Transition

Le 13 novembre 2023, le CTRI annonce un chronogramme de Transition en 19 périodes **(Cf. Annexe 3)** qui s'étend jusqu'en août 2025. La Transition étant une période exceptionnelle, cette décision très attendue qui vise à un retour à l'ordre constitutionnel a permis d'atténuer les frustrations d'une partie de l'opposition convaincue de s'être fait voler une fois de plus une victoire à l'élection. Ensuite, elle a permis de rassurer les partenaires financiers et les organismes internationaux qui avaient condamné le Coup d'État et pris des sanctions à l'encontre du Gabon.

Alors que le chronogramme semblait être suivi sans retard majeur, le 23 janvier 2025, à la surprise générale, le porte-parole du gouvernement annonce la tenue des élections présidentielles le 12 avril 2025, soit quatre mois avant l'échéance initialement prévue[17].

G. Nomination d'un premier ministre et d'un gouvernement de Transition

Le 7 septembre 2023 est nommé au poste de premier ministre de la Transition Raymond NDONG SIMA, une personnalité de l'opposition depuis 2015 (auparavant au PDG) avec un profil d'économiste et de technocrate, déjà premier ministre sous Ali BONGO ONDIMBA entre 2012 et 2014. Il est connu pour sa rigueur et son sérieux dans la gestion des affaires publiques. De quoi rassurer les partenaires techniques et financiers sur les nombreux défis du périlleux chantier de redressement de l'économie gabonaise. Il prône une Transition de deux ans à l'issue de laquelle les militaires ne pourraient se présenter aux élections[18].

Le 11 septembre 2023, il annonce la nomination d'un gouvernement de Transition dans lequel figurent militaires, membres de l'opposition, de la diaspora, de la société civile et de l'ex-parti au pouvoir traduit une volonté d'inclusivité du CTRI et dans une moindre mesure un appel à l'unité, valeur cardinale pour la réussite du processus de Transition. Ce gouvernement est favorablement accueilli par la population pour répondre aux nombreux besoins et attentes en termes d'amélioration des conditions de vie et d'accès aux infrastructures sociales de base (routes, écoles, hôpitaux, accès à l'eau et à l'emploi...). Il est à noter que ce type d'initiative devrait relever d'un gouvernement légitimement élu, un gouvernement de Transition devrait se consacrer aux urgences socio-économiques et surtout à la réussite de la Transition sans pour autant engager des projets de développement à moyen ou long terme qui engagent la sollicitation et le décaissement des fonds auprès des bailleurs de fonds.

17. « Au Gabon, l'élection présidentielle est fixée au 12 avril », Le Monde. Publié le 23/01/2025. <https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/01/23/au-gabon-l-election-presidentielle-est-fixee-au-12-avril_6511439_3212.html>
18. « Raymond Ndong Sima nommé Premier ministre de Transition au Gabon », TV5 Monde. Publié le 07/09/2023. <https://information.tv5monde.com/afrique/video/raymond-ndong-sima-nomme-premier-ministre-de-Transition-au-gabon-2666922>

Libellé	Nombre de membres	Ex Majorité au Pouvoir	Militaire	Ex Opposition au Pouvoir	Représentants Sociaux
Mali	25	00 **(00%)**	04 **(16%)**	04 **(16%)**	17 **(68%)**
Tchad	40	31 **(77%)**	03 **(08%)**	04 **(10%)**	02 **(05%)**
Guinée	27	05 **(19%)**	02 **(07%)**	07 **(26%)**	13 **(48%)**
Burkina-Faso	23		03 **(13%)**		20 **(87%)**
Niger	26	01 **(04%)**	02 **(08%)**	02 **(08%)**	21 **(80%)**
Gabon	26	14 **(53%)**	03 **(12%)**	03 **(12%)**	06 **(23%)**

Tableau 1 – Tableau des gouvernements en transition[19]

Comme le montre le tableau ci-dessus, le nombre très important des personnalités du régime déchu (53%) ainsi que la faible représentativité de la société civile (23%) et même des militaires (12%) semblent remettre en question la volonté de rupture prônée par le CTRI. De toute évidence, la prédominance des personnalités politiques (opposition et ancien parti au pouvoir confondus) soit 65% peut faire penser à une forme de logique de continuité avec éventuellement de grands risques de manipulations et calculs politiciens lors des échéances futures. Aujourd'hui encore, une partie de l'opinion exprime des réserves sur la réussite de la Transition en s'appuyant sur cette trop forte présence des membres du régime déchu dans les organes.

Par ailleurs dans une interview accordée au magazine *Jeune Afrique* en le 10 mai 2024, l'ex-président déchu Ali BONGO ONDIMBA ironise sur ce point en mettant clairement au défi le CTRI de faire mieux que lui *« avec des collaborateurs qu'il connait bien et avec lesquels il a longtemps travaillé »*[20].

H. Mise en place de l'Assemblée nationale et du Sénat de Transition

Le 30 octobre 2023 s'ouvrent les travaux des parlements de Transition. Cette décision annoncée du CTRI vise à matérialiser l'engagement de toutes les forces vives de la nation dans le processus de Transition. Le choix des personnalités de la société civile et de l'opposition dans les bureaux de ces institutions s'inscrit donc dans cette logique d'inclusivité et de cohésion prônée par le CTRI.

Par ailleurs, la présence d'au moins trois représentants des minorités (peuples autochtones) dans chacune de ces institutions marque un tournant dans l'histoire politique du Gabon.

Ces institutions tout comme le gouvernement souffrent d'un problème d'équité et d'équilibre dans la représentativité entre les membres de la société civile, les militaires et les acteurs politiques qui y sont majoritaires. Cet état des choses pourrait susciter des doutes sur la crédibilité de ces institutions surtout lorsqu'il s'agirait de prendre des décisions délicates sur certains sujets polémiques comme la reddition des comptes du régime précédent.

Tableau 2. Tableau comparatif des représentativités des forces vives dans les institutions de Transition[21]

I. Appel à contribution pour la préparation et l'organisation du Dialogue National Inclusif (DNI)

Le Dialogue National Inclusif (DNI) a été présenté comme une étape clé pour concrétiser l'ambitieux projet de restauration des institutions promis par le CTRI **(Cf. Annexe 4)**. Les résolutions issues de ce dialogue ont été conçues pour servir de fondation à une nouvelle Constitution et à un État rénové[22].

Tout citoyen gabonais était invité à contribuer en soumettant des propositions du 2 octobre 2023 au mois de février 2024. Ce modèle participatif visait à garantir la légitimité et l'inclusivité du DNI, avec un appel à contributions ayant permis de recueillir 38 140 propositions et une participation annoncée de 600 acteurs aux travaux, organisés du 2 au 30 avril 2024 **(Cf. Annexe 3)**.

19. Tableau tiré de la Conférence de presse du 01 mars 2024. *Transition au Gabon : Observations et perspectives après 6 mois ? De l'ordre Ancien à l'ordre nouveau, rééquilibrer LA VIS D'AJUSTEMENT.* <https://droit-et-politique-en-afrique.info/6-mois-de-transition-au-gabon-observations-et-perspectives>

20. « Exclusif : rencontre avec Ali Bongo Ondimba, à Libreville », Jeune Afrique. Publié le 27/05/2024. <https://www.jeuneafrique.com/1571810/politique/exclusif-rencontre-avec-ali-bongo-ondimba-a-libreville/>

21. Tableau tiré de la Conférence de presse du 01 mars 2024. *Transition au Gabon : Observations et perspectives après 6 mois ? De l'ordre Ancien à l'ordre nouveau, rééquilibrer LA VIS D'AJUSTEMENT.* <https://droit-et-politique-en-afrique.info/6-mois-de-transition-au-gabon-observations-et-perspectives>

22. « À-propos », Dialogue National Inclusif. Consulté le 07/01/2025. <https://www.dialoguenationalinclusif.ga/commissions/apropos>

LIBELLÉ	TOTAL	POLITIQUES	MILITAIRES	SOCIÉTÉ CIVILE
Gouvernement du 09 septembre 2023	26	17 (65%)	03 (12%)	06 (23%)
Assemblée Nationale de la Transition	98	82 (84%)	06 (06%)	10 (10%)
SENAT de la Transition	70	37 (53%)	06 (09%)	27 (38%)
Collectivités locales de la Transition	278	232 (84%)	37 (13%)	09 (03%)
TOTAL DES ACTEURS DES ORGANES DELIBERANTS	**472**	**370 (78%)**	**52 (11%)**	**52 (11%)**

Tableau 2. Tableau de représentativité des forces vives de la nation dans les institutions de la transition

Libellé	Nombre des membres	Politique	Militaire	Représentants Sociaux	Force dominante
Mali	172	18 (10%)	27 (16%)	127 (74%)	Société Civile
Tchad	237	172 (73%)	23 (09%)	42 (18%)	Politique
Guinée	108	27 (25%)	11 (10%)	70 (65%)	Société Civile
Burkina-Faso	94	12 (13%)	39 (41%)	43 (46%)	Société Civile
Niger	26	03 (12%)	03 (12%)	20 (76%)	Société Civile
Gabon	194	137 (71%)	15 (08%)	42 (21%)	Politique

Tableau 3. Tableau représentant la composition du pouvoir central (gouvernement et parlement) dans les pays en transition.[23]

Les résolutions finales ont été validées par trois commissions principales (Politique, Économique et Sociale) et leurs douze sous-commissions thématiques. Cependant, le processus a été critiqué pour sa relative opacité :

- **Les contenus détaillés des 38 140 propositions n'ont jamais été rendus publics.**
- **La composition de la commission chargée de synthétiser ces contributions est restée inconnue, nourrissant des doutes sur l'objectivité du traitement des données.**

Le mode de désignation des participants a également suscité des critiques. Une liste restreinte de représentants a été proposée, et les participants finaux ont été sélectionnés par la commission, un processus arbitraire.

En outre, le nombre de participants initialement annoncé (1 000) a été réduit à 600, renforçant les questionnements sur l'inclusivité réelle. Enfin, le coût du DNI, évalué entre 3 et 5 milliards de FCFA, a été jugé disproportionné par de nombreux observateurs[24].

Plusieurs résolutions, rendues publiques lors de la remise officielle du rapport du DNI, ont suscité des controverses :

- La suspension des partis politiques ;
- L'interdiction faite aux binationaux d'occuper des hautes fonctions administratives de l'État ;
- La prolongation de la durée du mandat présidentiel de cinq à sept ans renouvelable une fois avec un scrutin majoritaire à deux tours.

23. Tableau tiré de la Conférence de presse du 01 mars 2024. *Transition au Gabon : Observations et perspectives après 6 mois ? De l'ordre Ancien à l'ordre nouveau, rééquilibrer LA VIS D'AJUSTEMENT.* <https://droit-et-politique-en-afrique.info/6-mois-de-transition-au-gabon-observations-et-perspectives>

24. « Refondation du Gabon : le dialogue national coûtera entre 3 et 5 milliards CFA », Gabon Review. Publié le 21/02/2024. <https://www.gabonreview.com/refondation-du-gabon-le-dialogue-national-coutera-entre-3-et-5-milliards-cfa/>

Ces mesures ont ravivé des débats anciens. Sous les présidences d'Omar et Ali BONGO ONDIMBA, la durée du mandat présidentiel était fixée à sept ans jusqu'en 2023. La révision constitutionnelle de 2023 avait harmonisé la durée des mandats politiques, celle-ci étant de 5 ans sans limitation du nombre de mandat ainsi que l'adoption d'un scrutin à un tour pour toutes les élections.

J. Lancement de la tournée républicaine du Président de la Transition

Ce périple, entamé le 3 décembre 2023 dans la province de l'Ogooué-Maritime et achevé le 12 août 2024 dans celle de l'Estuaire, visait à permettre au Président de la Transition d'établir un contact direct avec les populations de toutes les localités du pays. Il s'agissait également pour lui de recueillir les doléances socio-économiques et infrastructurelles dans chaque commune et département, tout en présentant les principales missions du gouvernement de la Transition.

Dans chaque province visitée, une enveloppe de sept milliards de francs CFA a été allouée pour le développement de projets socio-infrastructurels prioritaires. Ces moments d'échanges et de proximité avec les populations ont permis au CTRI et à son Président de lancer les travaux de divers chantiers, en grande partie inscrits dans le Plan National de Développement de la Transition (PNDT).

Si cette initiative a été globalement saluée par les populations locales, elle a rapidement pris des allures d'opération de campagne électorale anticipée. La forte mobilisation populaire, accompagnée d'un culte de la personnalité autour du Général Président de la Transition, a été amplifiée par des appels incessants à sa candidature.

Il est à noter que depuis le 27 février 2025, la gestion des fonds alloués durant cette tournée fait l'objet d'une mission de contrôle destinée à évaluer l'état d'avancement des chantiers lancés à travers le Gabon, ce qui semble corroborer des suspicions sur l'utilisation réelle de ces fonds. De plus, les dotations financières destinées à chaque localité ont été parfois présentées comme des « dons » du Chef de l'État[25], bien qu'il s'agisse en réalité de fonds publics. Aussi, les communications sur le chronogramme de la Transition et le respect des engagements pris ont été parasitées par ces pratiques de clientélisme politique, directement héritées du règne des BONGO.

25. « Tournée républicaine », Gabon24. Publié le 13/12/2023. <https://www.tiktok.com/@gabon24_tv/video/7312094192681946374>

K. Mise en place d'un Comité Constitutionnel National et organisation d'un référendum constitutionnel

Annoncé dans le communiqué n°58 du CTRI, le Comité Constitutionnel National (CCN) a été officiellement mis en place le 7 mai 2024, avec pour mission de rédiger le projet de Constitution à remettre au président de la Transition dans un délai d'un mois. Cette initiative représente une étape cruciale dans le chantier de restauration des institutions engagé par le CTRI.

Composé de 21 membres, dont trois ministres (ministre de la Réforme des Institutions, ministre de la Défense et ministre de la Justice), le CCN a pour objectif de répondre aux aspirations du peuple gabonais, exprimées dans les résolutions issues du DNI. Il doit notamment proposer une nouvelle Constitution et un nouveau code électoral, des textes censés poser les fondations d'un système politique renouvelé.

Lors de la remise du rapport du DNI, le président de la Transition avait annoncé la création d'un Comité de surveillance et de suivi des conclusions du DNI, chargé de travailler à l'établissement d'une Assemblée constituante pour rédiger et soumettre la nouvelle Constitution au référendum. À ce titre, le CCN semble s'être substitué à ce comité, une divergence qui n'a pas manqué de faire débat.

D'autres critiques ont également émergé concernant la composition et les modalités de fonctionnement du CCN :

1. Critères de sélection des membres : Les critères ayant présidé au choix des membres n'ont pas été rendus publics, ce qui a nourri des suspicions ;
2. Représentation déséquilibrée : La présence des ministres au sein du comité a été perçue comme un poids politique important, alors que d'autres organes de la Transition, comme le Parlement et la Cour constitutionnelle, n'ont pas été associés ;
3. Sur-représentation académique : Une part importante des membres provenait du milieu universitaire, incluant certains individus soupçonnés d'avoir été proches du régime déchu ou dont l'engagement citoyen est jugé insuffisant ;
4. Absence d'acteurs clés : L'absence notable de défenseurs des droits humains et de figures critiques du système politique gabonais a été dénoncée, privant le CCN de points de vue essentiels pour une réforme crédible.

Bien que le projet de réforme constitutionnelle ait été remis au président de la Transition le 31 août 2024, des campagnes anticipées ont été menées dès la fin juillet, jusqu'au début de septembre. Plusieurs acteurs politiques appelaient ouvertement les citoyens à voter « oui » alors même que le texte n'était ni finalisé, ni rendu public[26]. Cette agitation précoce a nourri les critiques sur l'équité et la neutralité présumée de certains acteurs institutionnels lors de ce processus référendaire.

L. Adoption d'une Constitution et du nouveau code électoral

Le référendum constitutionnel du 16 novembre 2024 a conduit à l'adoption de la nouvelle Constitution avec 91,80 % des suffrages en faveur du « oui »[27]. Le 19 décembre 2024, le texte a été officiellement promulgué lors d'une cérémonie organisée à la Place de la Libération.

Le 22 janvier 2025, le décret n°0072/PR a entériné la promulgation de la loi organique n°001/2025 portant Code électoral en République gabonaise[28]. Destiné à moderniser le système électoral, ce nouveau code introduit plusieurs mesures clés :

- **Création de l'Autorité de Contrôle des Élections et du Référendum (ACER),** un organe indépendant chargé de garantir la transparence et la régularité des scrutins.
- **Mise en place de la Commission nationale d'organisation et de coordination des élections et du référendum (CNOCER),** une instance regroupant plusieurs départements ministériels afin d'optimiser l'organisation des élections.
- **Enrôlement automatique** des citoyens détenteurs d'un Numéro d'Identification Personnel (NIP).
- **Plafonnement des dépenses électorales** et obligation de transparence financière pour les campagnes.
- **Introduction de sièges parlementaires pour la diaspora,** avec deux représentants dédiés aux Gabonais de l'étranger.
- **Droit de vote accordé aux citoyens incarcérés,** sous réserve du maintien de leurs droits civiques.
- **Élargissement des conditions d'éligibilité** pour certaines catégories de fonctionnaires, notamment les magistrats, les agents des Forces de Défense et de Sécurité, ainsi que les comptables publics principaux, pour les élections post-transition.

Ces deux textes s'inscrivent dans le cadre des réformes engagées pour redéfinir l'architecture institutionnelle et électorale du pays. Leur adoption marque une avancée significative dans le processus de transition, mais elle suscite également d'interrogations quant à leurs implications à long terme.

La nouvelle Constitution, en instaurant un régime présidentiel renforcé, alimente les débats sur la répartition des pouvoirs et les mécanismes de contrôle démocratique. Certains observateurs s'interrogent sur la concentration des prérogatives entre les mains du chef de l'État et sur l'équilibre institutionnel que ce modèle garantit.

Le Code électoral, quant à lui, fait l'objet des interrogations portant sur son impact sur les principes fondamentaux de séparation des pouvoirs et de neutralité des institutions. La mise en place d'organes de supervision électorale, bien qu'étant



Source : Sonapresse.com

26. « Référendum constitutionnel : la campagne du « Oui » se multiplie », Journal du Gabon.com. Publié le 05/08/2024. < https://www.journaldugabon.com/referendum-constitutionnel-la-campagne-du-oui-se-multiplie/ >
27. « Référendum au Gabon: le «oui» à la Constitution l'emporte avec 91,80% des voix », Rfi. Publié le 17/11/2024 <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20241117-r%C3%A9f%C3%A9rendum-au-gabon-le-oui-%C3%A0-la-constitution-l-emporte-avec-91-80-des-voix>
28. « Un nouveau Code électoral pour renforcer la démocratie », Ministère de l'intérieur et de la sécurité de la République gabonaise. Publié le 27/01/2025. <https://www.interieur.gouv.ga/9-actualites/603-un-nouveau-code-electoral-pour-renforcer-la-democratie-/>

une avancée vers plus de transparence, pose la question de leur indépendance effective et de leur capacité à assurer une régulation équitable des scrutins.

Ces débats reflètent les préoccupations de différents acteurs politiques et de la société civile quant aux réformes entreprises et à leurs conséquences sur la consolidation démocratique du pays. Ils mettent en lumière l'importance d'un suivi attentif et d'un dialogue inclusif pour assurer la crédibilité et l'efficacité du cadre institutionnel en construction.

BILAN DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE EN PÉRIODE DE TRANSITION

Au terme de la première année de Transition, la gouvernance politique du CTRI révèle un dilemme : d'un côté, une volonté de rupture clairement affirmée et largement plébiscitée par la population ; de l'autre, une persistance préoccupante de certaines pratiques héritées de l'ancien système. Cette ambivalence suscite des doutes sur la capacité de la Transition actuelle à tenir ses promesses et à mener à bien ses objectifs.

Dès son entrée en fonction, le Président de la Transition s'est engagé à respecter scrupuleusement le chronogramme de la Transition, avec pour ambition de rétablir l'ordre constitutionnel grâce à l'organisation d'élections crédibles, libres et transparentes. Pour éviter de plonger à nouveau le pays dans une crise sociopolitique, il est essentiel que les membres du CTRI tiennent leurs engagements. Ils doivent garantir un retour à l'ordre constitutionnel au terme d'un scrutin irréprochable, où leur rôle sera celui d'arbitres impartiaux.

La candidature pressentie et officialisée du Président de la Transition le 3 mars dernier semble avoir définitivement modifié cette trajectoire. Reste que le scénario d'une non candidature de sa part aurait offert au Président de la Transition une double stature historique : celle du Libérateur, ayant libéré le pays des vestiges d'un régime déchu, et celle du Père fondateur de la démocratie gabonaise, ayant ouvert la voie à une véritable alternance démocratique.



Source : francetvinfo.fr

GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

ANALYSE SITUATIONNELLE

Les 14 années de règne d'Ali BONGO ONDIMBA (2009-2023) ont été désastreuses pour l'économie gabonaise. La dette publique du pays est passée de 20,1% du PIB en 2008 à 70,5% en 2023[29]. Pourtant, sur la même période, avec des budgets annuels cumulés avoisinant 40 000 milliards de FCFA, le Gabon a continué de faire face à des problèmes structurels majeurs : infrastructures routières dégradées, systèmes scolaires et hospitaliers insuffisants, accès limité à l'eau potable, chômage massif et inflation incontrôlée.

Ces 14 années ont également été marquées par une série de scandales de détournements de fonds publics, orchestrés à travers des agences étatiques fictives et des dépenses extravagantes. Parmi ces dépenses figurent des événements coûteux comme le New York Forum Africa en 2014[30], les deux Coupes d'Afrique des Nations de football (2012 et 2017), et le Marathon international de Libreville. Ces scandales impliquent directement ou indirectement des membres de l'entourage d'Ali BONGO ONDIMBA, y compris des proches collaborateurs et des membres de sa famille.

La situation financière catastrophique de l'État a contraint le Gabon à recourir à un programme d'appui budgétaire de la Banque Africaine de Développement en 2020 d'un montant d'environ 41 milliards de FCFA[31] puis avec le FMI en 2021 d'un montant d'environ 553 millions de dollars américains[32].

Malgré cette assistance, la mauvaise gouvernance a exacerbé la crise économique et sapant ainsi la confiance des citoyens et des bailleurs internationaux.

C'est dans ce contexte de désastre économique et de gouvernance défaillante qu'est survenu le coup d'État du 30 août 2023. Cet événement a mis au jour des détournements massifs, avec la saisie de dizaines de milliards de FCFA dans les domiciles de l'épouse, du fils et d'autres proches d'Ali BONGO ONDIMBA[33].

Face à cet héritage lourd, le redressement de l'économie gabonaise et l'assainissement des finances publiques figurent parmi les chantiers prioritaires du CTRI. Ces efforts sont essentiels pour répondre aux attentes socio-économiques pressantes des populations et restaurer la confiance du Gabon auprès des bailleurs internationaux.

MESURES EFFECTIVES

Dans sa mission de restauration des institutions, le CTRI a entériné une série de mesures visant à relancer l'économie, à répondre aux besoins des populations et mettre le pays sur la voie de la bonne gouvernance, notamment :

A. Mise en place de la Task Force pour l'audit sur la passation des marchés publics - septembre 2023 ;
B. Rétrocession des fonds et biens détournés dans les caisses de l'État - octobre 2023 ;
C. Octroi de plus de 1800 postes budgétaires aux aux secteurs de l'éducation, de la santé et des médias publics ;
D. Renforcement et l'extension du dispositif SYDONIAWORLD – décembre 2023 ;

29. « Gabon – La dette publique au PIB », Trading Economics. Consulté le 08/01/2025. https://fr.tradingeconomics.com/gabon/government-debt-to-gdp#:~:text=La%20dette%20publique%20par%20rapport%20au%20PIB%20au%20Gabon%20devrait,et%20les%20attentes%20des%20analystes.
30. « New York Forum Africa: quel est son apport concret pour le Gabon? », RFI. Publié le 25/05/2014. <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20140525-gabon-new-york-forum-africa-polemique-attias-apport-jeunes>
31. « Gabon : la BAD a débloqué 41 milliards FCFA pour la diversification de l'économie », Agence Ecofin. Publié le 25/10/2020. <https://www.agenceecofin.com/economie/2610-81709-gabon-la-bad-a-debloque-41-milliards-fcfa-pour-la-diversification-de-l-economie>
32. « Le conseil d'administration du FMI approuve un accord au titre du Mécanisme Élargi de Crédit de 553.2 millions de dollars américains en faveur du Gabon », FMI. Publié le 28/07/2021. <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2021/07/28/pr21223-gabon-imf-executive-board-approves-us-553-2-million-extended-arrangement-under-eff>
33. « Coup d'État au Gabon: des valises de billets filmées chez des proches d'Ali et Sylvia Bongo », RFI. Publié le 01/09/2023. <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230901-coup-d-%C3%A9tat-au-gabon-des-valises-de-billets-film%C3%A9s-chez-des-proches-d-ali-et-sylvia-bongo>

E. Rétablissement du paiement des bourses scolaires dans les collèges et lycées - janvier 2024 ;
F. Reprise des actifs de la société pétrolière Addax Petroleum - janvier 2024 ;
G. Rétrocession des parts de l'État dans le groupe CECA-GADIS - janvier 2024 ;
H. Arrimage et revalorisation des pensions de l'État au Nouveau Système de Rémunération (NSR) - février 2024 ;
I. Création d'une compagnie aérienne nationale FLY Gabon - février 2024 ;
J. Mise en place du Plan National de Développement de la Transition (PNDT) - mars 2024 ;
K. Audit de Delta Synergie - mars 2024 ;
L. Mise en place d'une mercuriale de lutte contre la vie chère - mars et octobre 2024 ;
M. Création d'une Banque pour le Commerce et l'Entreprenariat du Gabon (BCEG) - mai 2024 ;
N. Rachat et la nationalisation du groupe pétrolier Assala Energy - juin 2024 ;
O. Application du quota d'emploi de 80% de Gabonais dans les entreprises privées étrangères installées au Gabon - juin 2024 ;
P. Épuration de la dette publique – juin 2024;
Q. Réaffirmation de l'engagement du Gabon au processus de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) - juillet 2024 ;
R. Acquisition de deux avions présidentiels - août 2024 ;
S. Mise en place d'un programme présidentiel d'urgence de la transition (PPUT) – août 2025.

EXAMEN ET OBSERVATIONS SUR LES MESURES EFFECTIVES

Un examen suivi des observations sur les mesures effectives ci-dessus évoquées permet d'en apprécier la pertinence et les limites éventuelles.

A) Mise en place de la Task Force pour l'audit sur la passation des marchés publics

Entre 2020 et 2023, la dette intérieure du Gabon a été multipliée par sept, passant de 400 milliards de FCFA (4,6 % du PIB) à 3 000 milliards de FCFA (22 % du PIB).[34] Face à cette situation alarmante, l'activation de la Task Force par l'arrêté n°001/PT/2023 s'est avérée une mesure salutaire pour le suivi de l'exécution des marchés publics et l'assainissement des finances publiques.

Cette initiative a permis de révéler des pratiques généralisées de surfacturations, résultant de collusions entre des hauts fonctionnaires et certains entrepreneurs peu scrupuleux. Elle a également mis en lumière de nombreux dysfonctionnements dans le respect des procédures d'attribution des marchés publics.

Malgré ces avancées, plusieurs points interrogent :

1. Manque de transparence : L'identité et le nombre d'entreprises épinglées pour des chantiers partiellement ou non exécutés n'ont pas été communiqués de manière claire. De même, l'absence de poursuites judiciaires à l'encontre des auteurs de ces pratiques frauduleuses alimente un sentiment d'opacité ;
2. Reprise des travaux problématique : Les injonctions faites à certaines entreprises de reprendre les chantiers abandonnés ou non exécutés – et souvent surfacturés – soulèvent des questions. Sans éclaircissements sur les sanctions ou réparations prévues, ces mesures risquent de renforcer un sentiment de complaisance et d'impunité face aux préjudices financiers et infrastructurels causés.

Le rapport des 60 jours de la Task Force sur la dette du CTRI a recensé plusieurs infractions notables **(Cf. Annexe 5)** :

- **SOWAF :** Cette entreprise a perçu indûment plus de 5 milliards de FCFA entre 2013 et 2020 pour la construction d'un lycée technique à Gamba avant de signer à nouveau un contrat de plus de 5 milliards de FCFA pour la construction du lycée, dans la province de l'Ogooué-Maritime alors que le taux d'exécution des travaux est estimé à seulement 15 % ;

- **SOBEA :** Une autre entreprise de BTP a surfacturé plusieurs matériaux à hauteur de plus de 6 milliards de FCFA en complicité avec des cadres de l'Unité de Coordination d'Étude et des Travaux (UCET) relevant du ministère des Travaux publics.

Ces exemples illustrent les dérives systémiques qui ont grevé les finances publiques et freiné le développement des infrastructures essentielles. Une gestion plus rigoureuse et des actions judiciaires fermes contre les responsables sont indispensables pour restaurer la crédibilité des institutions et rétablir la confiance des citoyens.

B) Rétrocession des fonds et biens détournés dans les caisses de l'État

À la suite du coup d'État du CTRI le 30 août 2023, plusieurs perquisitions ont permis la récupération de 7,2 milliards de francs CFA dans les domiciles privés des personnalités du pouvoir déchu. En outre, 344 véhicules ont également été saisis.[35]

34. « Au Gabon, Brice Oligui Neguema redonne vie à la controversée « task force dette », Jeune Afrique. 03/10/2023. < https://www.jeuneafrique.com/1487099/economie-entreprises/au-gabon-brice-oligui-nguema-redonne-vie-a-la-controversee-task-force-dette/ >

35. « Opération dignité : 7 milliards et 344 véhicules volés par les proches d'Ali Bongo remis au 1er ministre », Gabonactu.com. 06/10/2023. < https://

Cette mesure a permis au CTRI de renflouer les caisses de l'État et de fournir plusieurs administrations publiques de moyens de locomotion qui en manquaient cruellement.

Dans le même registre, l'avion privé de l'ex-première dame Sylvia BONGO, un Boeing 737 immatriculé P4-BBJ, a été rétrocédé à l'État en septembre 2024[36]. Bien que cette initiative, entamée en novembre 2023, ait été bien accueillie par l'opinion publique, certains points méritent néanmoins des éclaircissements. En effet, à ce jour, aucune autre somme n'a été officiellement remise, à l'exception des 7 milliards de FCFA récupérés.

Au vu des nombreux scandales de détournements de fonds enregistrés pendant les quatorze années de gestion d'Ali BONGO ONDIMBA, il serait pertinent qu'une communication détaillée soit effectuée pour dresser un bilan exhaustif des biens saisis appartenant à l'ancien couple présidentiel et aux autres membres du régime déchu. De plus, des poursuites judiciaires contre les auteurs présumés de ces malversations financières sont désormais attendues, en lieu et place des simples détentions provisoires et les assignations à résidence pour certains individus.

C) Octroi de plus de 1800 postes budgétaires aux secteurs de l'éducation, de la santé et des médias publics

Suite au gel des recrutements dans la fonction publique, instauré sous le régime d'Ali BONGO ONDIMBA en 2015[37], la mesure actuelle marque un tournant important en apaisant le climat social dominé par des grèves dans les administrations publiques. Cette initiative répond à un besoin pressant d'améliorer les conditions de travail des fonctionnaires et de leur offrir de meilleures perspectives professionnelles. De plus, elle constitue un pas significatif vers l'amélioration des conditions de vie de plusieurs familles de fonctionnaires, qui se trouvaient dans une situation de précarité professionnelle.

Cependant, au-delà des bienfaits sociaux évidents, cette mesure pourrait présenter des risques pour la gestion des finances publiques du Gabon. Avec un taux d'endettement estimé en 2024 à 70,5% du PIB par le Fonds Monétaire International (FMI)[38] maintenant estimé à 55,2% du PIB selon les autorités gabonaises [39], l'élargissement de la masse salariale dans la fonction publique pourrait compromettre la stabilité économique du pays. À cela s'ajoute la suspension en janvier 2025 des décaissements par la Banque mondiale pour arriérés de paiement pour la deuxième fois en moins d'un an.[40] La stratégie de gestion de la masse salariale pourrait ainsi être mise à mal, entraînant des coûts supplémentaires difficiles à financer dans un contexte économique fragile.

La pertinence socio-économique de cette mesure doit donc être remise en perspective avec la nécessité de procéder à un recensement exhaustif ou à un audit rigoureux des agents de la fonction publique. Cela permettrait de limiter les risques d'une augmentation insoutenable de la masse salariale, particulièrement en cas de non-contrôle des recrutements. En outre, selon les données contenues dans la Loi Rectificative des Finances Publiques 2024, il est important de noter que les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) concentrent plus de fonctionnaires que les secteurs de l'éducation et de la santé, ce qui soulève des questions sur les priorités en matière de ressources humaines et de développement social.

gabonactu.com/blog/2023/10/06/operation-dignite-7-milliards-et-344-vehicules-voles-par-les-proches-dali-bongo-remis-au-1er-ministre/ >

36. « Sylvia Bongo cède son avion à Brice Oligui Nguema », Mondafrique. 18/09/2024. < https://mondafrique.com/confidentiels/sylvia-bongo-cede-son-avion-a-brice-oligui-nguema/ >

37. « Emplois publics : Horizon bouché pour les nouveaux diplômés ? », Gabon Review. 24/06/2018. < https://www.gabonreview.com/emplois-publics-horizon-bouche-pour-les-nouveaux-diplomes/ >

38. « Le conseil d'administration du FMI achève les consultations de 2024 au titre de l'Article IV avec le Gabon », Fonds Monétaire International. 30/05/2024. < https://www.imf.org/fr/News/Articles/2024/05/28/pr24187-gabon-imf-executive-board-concludes-2014-art-iv-consult >

39. « Gabon : un taux d'endettement réduit à 55,2% du PIB, loin du seuil communautaire de 70% », Gabon Media Time. 05/02/2025. < https://gabonmediatime.com/gabon-un-taux-dendettement-reduit-a-552-du-pib-loin-du-seuil-communautaire-de-70/ >

40. « Gabon : la Banque mondiale a suspendu ses décaissements en raison d'arriérés de dettes », RFI. 14/01/2025. < https://www.rfi.fr/fr/%C3%A9conomie/20250114-gabon-la-banque-mondiale-a-suspendu-ses-d%C3%A9caissements-en-raison-d-arri%C3%A9r%C3%A9s-de-dettes >



Source : ecomnewsafrique.com

Tableau de plafonds d'autorisations d'emplois de l'Etat par ministère

Libellés	PLF 2024	
	Effectifs	Masse salariale
Primature	678	4991535827
Ministère de la Réforme des Institutions	621	4663103192
Ministère des Affaires Etrangères chargé de l'Intégration sous-régionale et des gabonais de l'Étranger	811	5876482558
Ministère de la Justice Gardes des Sceaux	5114	38247388081
Ministère de la Santé et des Affaires Sociales	14559	84469682457
Ministère de l'Education Nationale, chargé de la Formation Civique	25532	187677898921

78

Libellés	PLF 2024	
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique	3552	32628766513
Ministère du Travail et de la lutte contre le Chômage	845	5796680927
Ministère de la Fonction Publique et du Renforcement des Capacités	1127	6574541928
Ministère des Travaux Publics	867	5942784888
Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Cadastre	530	3897959050
Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports et des Arts	1779	11835976619
Ministère des Eaux et Forêts chargé de la Préservation de l'Environnement, du Climat et du Conflit Homme-Faune	1334	10683900397
Ministère du Pétrole	496	3990736480
Ministre des Mines	166	1501193700
Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, et de la Pêche	1554	9789282260
Ministère des Transports, de la Marine Marchande et de la Mer	1041	4969144296
Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	200	2053537059
Ministère du Commerce, des PME/PMI chargé des Activités Génératrices de Revenus	1742	12251302413
Ministère du Tourisme et de l'Artisanat	412	2614432548
Ministère des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication	1086	6961185116
Ministère des Comptes Publics	3847	21773541905
Ministère de l'Économie et des Participations	2831	18782402238
Ministère de la Défense Nationale	30013	187773327586
Ministère de l'Intérieur	8198	60595552649
Total Ministères	**108933**	**736342339607**
Total général	**112077**	**771749096325**

Tableau 4. Tableau de plafonds d'autorisations d'emplois de l'Etat par ministère[41]

D) Renforcement et l'extension du dispositif SYDONIAWORLD

SYDONIA est un système informatisé de gestion douanière conçu pour couvrir l'ensemble des procédures liées au commerce extérieur, telles que les procédures de transit, les déclarations en douane, les opérations comptables et autres activités administratives.

En plus de favoriser la transparence et l'efficacité, cet outil représente une opportunité unique de rétablir la confiance dans les administrations douanières. Toutefois, son potentiel sera pleinement exploité seulement si les dysfonctionnements qu'il expose sont accompagnés de mesures correctives, y compris des enquêtes et des sanctions.

Acquis en avril 2019, le système Sydoniaworld a permis une optimisation spectaculaire des recettes douanières tout en exposant des détournements de taxes et redevances fiscales au sein des régies financières et des douanes. Par exemple, en janvier 2024, les recettes douanières du poste frontalier de Bitam ont atteint 265 212 014 francs CFA, contre seulement 26 796 283 francs CFA pour le même

41. Loi de Finances initiale 2024. Présidence de la République. 22/01/2024. < chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://economie.gouv.ga/wp-content/uploads/2024/11/LOI-DE-FINANCES-2024-INITIALE.pdf >

mois en 2023[42]. Ce résultat illustre l'efficacité de cet outil dans l'optimisation des recettes fiscales et la mise en lumière des pratiques frauduleuses.

Malgré ces performances notables, plusieurs zones d'ombre subsistent :

- **Absence d'enquêtes : L'augmentation spectaculaire des recettes, révélée par le système, aurait dû conduire à des enquêtes approfondies pour identifier les responsables des détournements présumés au sein des administrations douanières ;**

- **Manque de sanctions : L'absence de mesures répressives ou de poursuites judiciaires contre les auteurs de ces pratiques alimente un sentiment d'impunité. Cette inaction risque de compromettre la portée des réformes engagées.**

E) Rétablissement du paiement des bourses scolaires dans les collèges et lycées

De 2012 à 2017, le paiement des bourses scolaires, d'un montant de 24 000 FCFA par trimestre[43], n'avait pas été régulier dans les lycées et collèges du Gabon avant sa suppression définitive en 2017. La reprise de ce dispositif en janvier 2024 constitue une mesure de justice sociale, particulièrement bien accueillie par les populations et la jeunesse en particulier.

Les modalités de paiement de ces bourses ont été marquées par des difficultés opérationnelles, notamment en ce qui concerne les procédures de paiement et de planification des dates de versement. Ces dysfonctionnements touchent également les bourses universitaires, qui ont entraîné des retards de versement, parfois de plusieurs mois, et des difficultés financières parmi les bénéficiaires.[44] Des affrontements ont eu lieu entre bénéficiaires et forces de l'ordre.[45]

Pour garantir la durabilité de ce système et améliorer sa gestion, un audit du système boursier semble nécessaire. Cela permettrait d'évaluer de manière objective les coûts associés et de réajuster les mécanismes pour assurer une répartition équitable et un financement stable à long terme.

F) Reprise des actifs de la société pétrolière Addax Petroleum

Par le biais d'une correspondance datée du 5 janvier 2024 **(Cf. Annexe 6)**, la Direction générale des hydrocarbures a sommé le groupe chinois Addax Petroleum de restituer au domaine privé de l'État le permis "Dionga Irundu n°G5-118", dont le contrat d'attribution arrivait à expiration en mars 2024[46]. Cette décision fait suite au rachat d'Assala Energy et s'inscrit dans la politique de réaffirmation de la souveraineté pétrolière du Gabon. Dans cette optique, Gabon Oil Company (GOC), la société pétrolière nationale, a récupéré les actifs d'Addax Petroleum, consolidant ainsi le contrôle de l'État sur ce secteur stratégique de son économie.

Cette avancée vers une souveraineté renforcée soulève un défi managérial important, notamment en raison des scandales de malversations financières qui ont entaché l'image de GOC au cours des trois dernières années. Ces scandales, liés à une mauvaise gestion des finances de l'entreprise, soulignent les risques de gouvernance qui pourraient nuire à l'efficacité de cette prise de contrôle.

Le renforcement de la gestion de GOC est donc crucial pour assurer que la récupération de ces actifs génère des bénéfices durables pour l'État, tout en évitant la reproduction des erreurs passées. Une réforme interne, associée à une transparence accrue et à une gestion rigoureuse, sera nécessaire pour faire de cette initiative un véritable levier de développement.

G) Rétrocession des parts de l'État dans le groupe CECA-GADIS

En janvier 2024, l'État gabonais a acquis 35% des parts du groupe de grande distribution CECA-GADIS au motif que ces parts avaient été indûment détenues. Cela a permis de mettre en lumière que les parts de l'État dans certaines entreprises para-

42. « Douanes : les recettes multipliées par 10 à Bitam », Gabon Review. 03/02/2024. < https://www.gabonreview.com/douanes-les-recettes-multipliees-par-10-a-bitam/ >
43. « Au Gabon, les élèves manifestent contre le durcissement d'obtention d'une bourse », RFI. 09/01/2024. < https://www.rfi.fr/fr/afrique/20240109-au-gabon-les-%C3%A9l%C3%A8ves-manifestent-contre-le-durcissement-d-obtention-d-une-bourse >
44. « Bourses impayées : l'ANBG pousse les étudiants vers l'abandon », Gabon Review. 03/12/2024. < https://www.gabonreview.com/bourses-impayees-lanbg-pousse-les-etudiants-vers-labandon/#:~:text=Depuis%20plusieurs%20mois%2C%20l'Agence,boursiers%20dans%20une%20situation%20critique. >
45. « Gabon : affrontements entre étudiants et policiers à l'ANBG pour le paiement des bourses », Gabon Media Time. 22/01/2025. < https://gabonmediatime.com/gabon-affrontements-entre-etudiants-et-policiers-a-lanbg-pour-le-paiement-des-bourses/#:~:text=Des%20%C3%A9tudiants%2C%20exc%C3%A9d%C3%A9s%20par%20pr%C3%A8s,qui%20vire%20%C3%A0%20la%20confrontation. >
46. « Pétrole : le chinois Addax Petroleum sommé de restituer à l'Etat son unique permis pétrolier en production », Gabon Actu. Publié le 09/01/2024. <https://gabonactu.com/blog/2024/01/09/petrole-le-chinois-addax-petroleum-somme-de-restituer-a-letat-son-unique-permis-petrolier-en-production/>

publiques étaient non seulement confisquées, mais aussi détournées. Cette démarche marque une volonté claire d'assainir les finances publiques, tout en affirmant que l'État reprend enfin le contrôle de parties cachées de ses revenus.

Le cycle de privatisation controversé des entreprises publiques qui a eu lieu entre 1994 et 2005 a laissé des séquelles, rendant cette prise de participations et la rétrocession des parts de l'État particulièrement délicates. Cela représente un véritable défi pour les capacités managériales du CTRI, qui doit s'assurer que la gestion de ces actifs publics soit optimisée et transparente.

Cette situation exige des investigations approfondies et pourrait, si nécessaire, conduire à des dédommagements pour l'État, car elle met en évidence une appropriation indue des revenus publics à des fins personnelles.

H) Arrimage et revalorisation des pensions de l'État au Nouveau Système de Rémunération (NSR)

Face à une inflation galopante en janvier 2024 (estimée à 3,4 %, dépasse légèrement le plafond de convergence fixé à 3 % par la CEMAC[47]) qui a lourdement affecté le pouvoir d'achat des ménages et précarisé les classes moyennes, la revalorisation des pensions de retraite apparaît comme une mesure de justice sociale essentielle. Depuis l'introduction du NSR en 2015, les pensions n'avaient jamais été ajustées en fonction des hausses salariales, laissant les retraités dans une situation financière critique.

Cette revalorisation a répondu aux revendications de près de 26 000 agents de l'État retraités, qui subissaient non seulement des retards de paiement mais aussi des montants de pensions insuffisants. Dès février 2024, cette initiative a permis de mobiliser 28 milliards de FCFA auprès de la Caisse des Pensions et des Prestations Familiales (CPPF), redonnant de l'espoir à 16 000 retraités[48]. Toutefois, avec un coût total estimé à 56 milliards de FCFA, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour solder définitivement ce dossier.

Deux mesures ont été associées à cette réforme :

1. L'augmentation des prélèvements pour les fonctionnaires : le taux de cotisation retraite a été relevé d'un point, passant de 6 % à 7 %.[49]
2. Recul de l'âge de départ à la retraite pour les agents civils de l'État : l'âge légal de départ a été repoussé de 60 à 62 ans, ce qui a été perçu comme une contrainte supplémentaire et une frustration pour les jeunes attendant d'être recrutés en tant que fonctionnaires[50]. Ce recul de l'âge à la retraite a été critiqué par des fonctionnaires étant donné l'espérance de vie moyenne au Gabon qui est d'environ 64 ans.[51][52]

I) Création d'une compagnie aérienne nationale FLY Gabon

Après la faillite de l'ex-compagnie nationale Air Gabon en 2006, le lancement de FLY Gabon suscite une véritable fierté nationale, symbolisant le grand retour de la souveraineté aérienne du Gabon. Dans un pays marqué par des réseaux routiers défaillants, cette nouvelle compagnie aérienne pourrait grandement faciliter les déplacements internes, tout en renforçant la connectivité régionale.

Annoncée en février 2024, la compagnie aérienne Fly Gabon a été officiellement inaugurée le 29 août 2024.[53] Les deux premiers aéronefs, des ATR 72-600, ont été obtenus en leasing[54], en raison du contexte financier contraignant du pays.

47. Evolution de l'inflation dans la CEMAC a fin septembre 2024 et perspectives à court et moyen termes. BEAC. Décembre 2024. < chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.beac.int/wp-content/uploads/2024/12/note_inflation_CEMAC_T42024_version-publiable.pdf >
48. « 26 milliards de FCFA pour payer les rappels des fonctionnaires retraités dès février 2024 », Gabonactu.com, 12/01/2024. < https://gabonactu.com/blog/2024/01/12/28-milliards-de-fcfa-pour-payer-les-rappels-des-fonctionnaires-retraites-des-fevrier-2024/ >
49. « Nouveau régime de pension a été promulgué et mis en vigueur en février 2024 », République gabonaise, Ministère des comptes publics et de la dette. 19/04/2024. < https://www.budget.gouv.ga/9-actualites/2313-nouveau-regime-de-pension-a-ete-promulgue-et-mis-en-vigueur-en-fevrier-2024/ >
50. « Gabon : le gouvernement veut faire passer la retraite des agents civils de 60 à 62 ans », RFI. 11/02/2024. < https://www.rfi.fr/fr/afrique/20240211-gabon-le-gouvernement-veut-faire-passer-la-retraite-des-agents-civils-de-60-%C3%A0-62-ans>
51. « Un nouveau système de rémunération pour les retraités gabonais », VOA. 12/02/2024. < https://www.voaafrique.com/a/un-nouveau-syst%C3%A8me-de-r%C3%A9mun%C3%A9ration-pour-les-retrait%C3%A9s-gabonais/7483833.html >
52. « 'Tricherie sur l'âge' : au Gabon, la réforme de la retraite butte sur plusieurs écueils », le360 Afrique. 15/02/2024. < https://afrique.le360.ma/societe/tricherie-sur-lage-au-gabon-la-reforme-de-la-retraite-butte-sur-plusieurs-ecueils_IE3ZR4U3ERDXHHX6TPSOFFOJIU/ >
53. « Gabon : l'ANAC au cœur du lancement de Fly Gabon », 04/09/2024. < https://gabonmediatime.com/gabon-lanac-au-coeur-du1-lancement-de-fly-gabon/ >
54. « Fly Gabon : Un second ATR 72-600 atterrit à Libreville », Gabon Review. 13/07/2024. < https://www.gabonreview.com/fly-gabon-un-second-atr-72-600-atterrit-a-libreville/ >

Si cette initiative est saluée pour sa portée stratégique, plusieurs interrogations demeurent. Le prix des billets, jugé trop onéreux par de nombreux observateurs, soulève des préoccupations sur l'accessibilité du service pour une large part de la population.

De plus, la fusion annoncée avec la compagnie privée Afrijet[55] suscite des interrogations sur les mécanismes de gestion conjointe et les impacts sur la concurrence. Enfin, le coût de l'initiative, ainsi que les bénéfices escomptés, devraient faire l'objet d'une clarification, particulièrement dans un secteur aérien réputé pour sa concurrence féroce et ses défis opérationnels.

J) Mise en place du Plan National de Développement de la Transition

Validé en mars 2024[56], le Plan National de Développement de la Transition (PNDT) couvre la période triennale de 2024 à 2026. À travers ce plan ambitieux, l'État gabonais prévoit d'investir 3000 milliards de FCFA pour la réalisation de 288 projets prioritaires, touchant des secteurs essentiels tels que les infrastructures routières, l'énergie, la santé, l'éducation, l'agriculture et les transports. L'objectif principal est de réduire les inégalités de développement et d'accompagner le processus de Transition politique, afin de construire un nouveau Gabon. Le PNDT deviendra ainsi la référence pour orienter les investissements gouvernementaux dans les deux prochaines années.

Bien que la nécessité de ce plan soit indiscutable, compte tenu de la situation socio-économique désastreuse du pays, héritage d'une gestion sous le régime d'Ali BONGO ONDIMBA, sa mise en place soulève certaines interrogations politiques. En effet, sa durée triennale qui va au-delà de la Transition interroge sur la volonté de laisser le pouvoir du CTRI. De plus, ce plan semble s'écarter quelque peu de la mission principale du CTRI, qui est de restaurer les institutions et non de gérer un vaste programme de redressement économique. En temps normal, un tel chantier devrait relever d'un pouvoir légitimé par une élection présidentielle, marquant ainsi la fin de la Transition.

Enfin, la révision à la baisse de son financement initial, passant de 4536 milliards à 3697 milliards de FCFA, soit une réduction de 19%57, et les difficultés à mobiliser les fonds nécessaires pourraient constituer des freins structurels et conjoncturels à sa mise en œuvre effective.

K) Audit de Delta Synergie

La Holding Delta Synergie, gérée par la famille BONGO, est souvent considérée comme un instrument d'enrichissement privé au détriment du peuple gabonais et génère environ 28 milliards FCFA de bénéfices annuels, répartis entre 53 bénéficiaires, et serait soupçonnée de contrôler une part considérable de l'économie nationale.[58] Selon certaines informations, elle détient des participations dans une multitude d'entreprises[59], sans qu'une réelle transparence n'existe quant à la structure exacte de ces actifs.

L'annonce de la réalisation d'un audit de cette holding le 20 mars 2024[60] constitue un pas décisif dans la quête de transparence et de responsabilité. Cet audit pourrait enfin révéler l'identité des bénéficiaires, les entreprises dans lesquelles Delta Synergie a des participations, et les montants de ses actifs. Une telle initiative constituerait une rupture majeure dans le redressement de l'économie gabonaise et l'assainissement des finances publiques entamé par le CTRI.

Au-delà des soupçons d'enrichissement illicite, la transparence demandée par cet audit devrait déboucher sur des actions en justice, permettant de sanctionner les comportements illégaux et de restaurer la confiance publique. L'impartialité des experts chargés de cette mission est primordiale, tant les enjeux sont considérables pour l'avenir de l'économie nationale. Enfin, les résultats de cet audit pourraient lever le voile sur le rôle central et l'influence du clan BONGO sur le système économique

55. « Transport aérien : Fly Air Gabon réalise son premier investissement en devenant actionnaire d'Afrijet », EcoMatin. 13/03/2024. < https://ecomatin.net/transport-aerien-fly-air-gabon-realise-son-premier-investissement-en-devenant-actionnaire-dafrijet >
56. « Le Premier Ministre lance les travaux du Plan National de Développement de la Transition », Primature Gabonaise. Publié le 27/03/2024. <https://www.primature.gouv.ga/2-actualites/1406-economie-/2270-le-premier-ministre-lance-les-travaux-du-plan-national-de-developpement-de-la-transition/>
57. « Gabon : après révision, le montant du PNDT passe de 4536 à 3697 milliards », Gabon Media Time. 02/06/2024. < https://gabonmediatime.com/gabon-apres-revision-le-montant-du-pndt-passe-de-4536-a-3697-milliards/ >
58. « Audit Delta Synergie : 53 bénéficiaires et 14 sociétés dans le viseur du CTRI », Gabon Media Time. 28/03/2024. < https://gabonmediatime.com/audit-delta-synergie-53-beneficiaires-et-14-societes-dans-le-viseur-du-ctri/ >
59. « Gros plan sur les relations d'affaires entre la famille Bongo et plusieurs grands noms du CAC40 », Observatoire des multinationales. 19/03/2015. < https://multinationales.org/fr/a-chaud/actualites/gros-plan-sur-les-relations-d-affaires-entre-la-famille-bongo-et-plusieurs >
60. « Gabon : le CTRI annonce un audit général de la Holding Delta synergie des Bongo », Gabon Media Time. 20/03/2024. < https://multinationales.org/fr/a-chaud/actualites/gros-plan-sur-les-relations-d-affaires-entre-la-famille-bongo-et-plusieurs >

gabonais, contribuant ainsi à un véritable démantèlement des monopoles qui ont alimenté la corruption et les inégalités dans le pays.

L) Mise en place d'une mercuriale de lutte contre la vie chère

La pandémie de Covid-19 a entraîné une flambée des taux d'inflation dans de nombreux pays, aggravant le quotidien des populations déjà fragilisées par de faibles revenus. Pour tenter de contenir cette conjoncture économique défavorable, le gouvernement de Transition a mis en place une mercuriale en mars puis en octobre 2024. La mercuriale des prix est un mécanisme de contrôle des dépenses publiques utilisé exclusivement dans le cadre des transactions avec l'État. Elle constitue un répertoire des prix fixés et acceptés par l'administration. Si cette initiative n'est pas nouvelle, son élargissement à une liste plus étendue de produits retient l'attention.

La mercuriale plafonne désormais les prix de produits stratégiques tels que le carburant pour les entreprises, les matériaux de construction, et un large éventail de denrées alimentaires. Cette mesure, bien accueillie par les populations, vise à atténuer les impacts de l'inflation sur les ménages.

Cependant, plusieurs obstacles entravent l'efficacité de la mercuriale :

- **Pratiques spéculatives : Certains grossistes et distributeurs peu scrupuleux pratiquent la rétention de stocks de produits essentiels, comme le sucre et l'huile, pourtant fabriqués localement. Ces pratiques entraînent des pénuries « artificielles » qui provoquent une hausse injustifiée des prix. Des contrôles dans les commerces ont été menées par les autorités ;**

- **Défaillances dans la chaîne de contrôle : Les faiblesses dans les mécanismes de suivi et de régulation risquent de réduire l'efficacité de la mercuriale. Une meilleure coordination entre les acteurs publics et privés est essentielle pour garantir son application rigoureuse ;**

- **Comparaison régionale : Une étude comparative du coût de la vie au Gabon par rapport à d'autres pays de la zone CEMAC serait indispensable. Cela permettrait de proposer des réformes plus adaptées et d'améliorer durablement le niveau de vie des Gabonais.**

Bien que la mercuriale des prix soit une mesure importante pour maîtriser les effets de l'inflation, sa pleine efficacité repose sur une répression stricte des pratiques spéculatives, un renforcement des contrôles, et une vision économique plus large intégrant les réalités régionales.

M) Création d'une Banque pour le Commerce et l'Entreprenariat du Gabon (BCEG)

Annoncée lors du discours de fin d'année du Président de la Transition le 31 décembre 2023, la création de la BCEG vise à soutenir les PME/PMI gabonaises et à promouvoir l'émergence d'une véritable classe d'entrepreneurs nationaux. Avec un capital initial de 4 milliards de FCFA mobilisé par l'État61, cette initiative ambitionne de contribuer à la diversification de l'économie gabonaise.

Cependant, plusieurs aspects de ce projet soulèvent des interrogations quant à sa planification et à sa faisabilité :

1. Absence dans la Loi de Finances 2024 : malgré son annonce en grande pompe, le projet de la BCEG n'apparaît pas dans la proposition de Loi de Finances 2024[62] présentée par le gouvernement de Transition en décembre 2023. Cela laisse planer des doutes sur son intégration dans les priorités budgétaires de l'État ;
2. Manque de prévisions budgétaires claires : le capital initial de 4 milliards de FCFA, bien que mobilisé, semble n'être rattaché à aucune ligne budgétaire précise, ce qui pose des questions sur la transparence et la viabilité financière du projet ;

La BCEG représente une initiative prometteuse pour stimuler l'entrepreneuriat local et diversifier l'économie gabonaise. Néanmoins, des clarifications sur sa planification, sa structure budgétaire, et son positionnement institutionnel sont nécessaires pour dissiper les doutes et garantir son succès.

N) Rachat et la nationalisation du groupe pétrolier Assala Energy

En exerçant son droit de préemption pour le rachat d'Assala Energy à hauteur de plus de 648 milliards de FCFA, l'État gabonais fait un pas décisif vers la reprise en main directe de sa production et de la vente de son pétrole en contrôlant désormais 25%

---

61. « Gabon : 4 milliards de FCFA, capital de départ pour la BCEG », Gabon Review. 08/05/2024. < https://gabon24.tv/gabon-la-banque-pour-le-commerce-et-lentrepreneuriat-deja-creee-annonce-ulrich-manfoumbi-manfoumbi/#:~:text=C'est%20dans%20cette%20optique,%C3%A0%20150%20millions%20de%20FCFA. >
62. « Lois de Finances », Ministère de l'économie et des participations de la République gabonaise. Publié le 22/07/2024. <https://economie.gouv.ga/lois-de-finances/>

de sa production[63]. Ce geste marque une volonté de réaffirmer la souveraineté nationale sur un secteur stratégique, qui représente 60 % des recettes fiscales et 80 % des revenus d'exportation du pays.[64]

Avec une production d'environ 45 000 barils par jour et un chiffre d'affaires annuel dépassant les 600 milliards de FCFA,65 Assala Energy, deuxième opérateur pétrolier du Gabon, devrait significativement contribuer à l'augmentation des recettes budgétaires de l'État.

Malgré les avantages évidents en matière de souveraineté économique, plusieurs zones d'ombre entourent cette transaction :

1. Manque de transparence financière :
2. L'opération a été réalisée sans informations claires sur les montages financiers ayant permis ce rachat. Cette opacité soulève des interrogations sur les modalités de financement et les contreparties potentielles impliquées.
3. Défis de gestion et d'efficacité :
4. La reprise directe de la gestion d'une entreprise aussi stratégique implique des défis importants, notamment en termes de compétences techniques, de gouvernance et de lutte contre la corruption. Une gestion défaillante pourrait diluer les bénéfices attendus de ce rachat.

Le rachat d'Assala Energy par l'État gabonais constitue un geste fort pour réaffirmer la souveraineté économique et maximiser les recettes pétrolières nationales. Pour éviter que cette initiative ne soit ternie par des controverses, des clarifications sur les modalités financières, les partenariats internationaux, et les mécanismes de gouvernance sont indispensables. Une transparence accrue sera la clé pour renforcer la confiance des citoyens et des investisseurs dans cette démarche ambitieuse.

O) Application du quota d'emploi de 80% de Gabonais dans les entreprises privées étrangères installées au Gabon

Avec un taux de chômage massif estimé à 36% chez les jeunes de 15 à 24 ans[66], la mesure annoncée par le CTRI vise à favoriser l'accès à l'emploi pour les gabonais. Cette initiative répond également à l'application de l'article 137 du Code du travail qui accorde la priorité aux travailleurs de nationalité gabonaise à compétence égale, longtemps négligée par l'administration sous le régime déchu, mais désormais mise en avant pour renforcer les droits des travailleurs locaux. Ainsi, Le gouvernement gabonais a fixé un quota maximum de 30% pour la main-d'œuvre étrangère, « à raison de 5% pour le personnel d'exécution, 10% pour les techniciens supérieurs et agents de maitrise, et 15% pour les cadres »[67].

Pour garantir le succès de cette mesure, l'implication active des syndicats sera essentielle. En effet, des entreprises comme FOBERD-Gabon ont récemment été épinglées pour le non-respect du Code du travail[68], ce qui met en lumière les défis que rencontrent les autorités pour assurer une réelle mise en œuvre des normes. L'administration, encore gangrenée par des pratiques de corruption active et passive, devra faire face à cette problématique pour garantir l'effectivité des réformes.

Par ailleurs, des mouvements sociaux et des inspections dans des zones telles que la Zone d'investissement spéciale de Nkok (ZIS) ainsi que dans plusieurs entreprises privées soulignent le non-respect du SMIG (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti) et des conditions de travail déplorables[69]. Ces pratiques expliquent en partie la faible employabilité des gabonais et la désaffection des chômeurs pour un marché de l'emploi souvent perçu comme inéquitable. Ainsi, la participation des syndicats pourrait non seulement soutenir cette réforme, mais aussi assurer un contrôle rigoureux sur l'amélioration des conditions de travail et l'application des salaires minimaux.

63. « Rachat d'Assala : le Gabon contrôle désormais 25% de sa production pétrolière », Agence Ecofin. 07/07/2024. < https://www.agenceecofin.com/energie/0707-120093-rachat-d-assala-le-gabon-controle-desormais-25-de-sa-production-petroliere >
64. Ibid.
65. « Gabon : l'Etat rachète Assala Energy en partenariat avec Gunvor », Financial Afrik. 23/06/2024. < https://www.financialafrik.com/2024/06/23/gabon-letat-rachete-dassala-energy-en-partenariat-avec-gunvor/#:~:text=Le%20Gabon%20a%20vers%C3%A9%2C%20le,milliards%20de%20FCFA%20par%20an >
66. Graphique. Chômage (% de la main-d'œuvre totale âgée entre 15 et 24 ans), Gabon. Perspective Monde. 2023. < https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays/?codeStat=SL.UEM.1524.ZS&codePays=GAB&codeTheme=8 >
67. « Gabon : Le quota de main-d'œuvre étrangère limité à 30% », El Watan. Publié le 01/07/2024. <https://elwatan-dz.com/gabon-le-quota-de-main-doeuvre-etrangere-limite-a-30>
68. « Gabon : conditions de travail exécrables, non-respect de l'environnement, quand Foberd défit le CTRI ! », Gabon Media Time. 01/08/2024. < https://gabonmediatime.com/gabon-conditions-de-travail-execrables-non-respect-de-lenvironnement-quand-foberd-defit-le-ctri/ >
69. « ZIS de Nkok : 14 sociétés mises en demeure pour situations irrégulières », Le Nouveau Gabon. 14/09/2023. < https://www.lenouveaugabon.com/fr/sante-social/1409-20119-zis-de-nkok-14-societes-mises-en-demeure-pour-situations-irregulieres >

P) Épuration de la dette publique

Le ministère de l'Économie et des Participations a annoncé en juin 2024[70] un remboursement de la dette publique à hauteur de 884 milliards de FCFA en l'espace de 8 mois, une performance qui illustre la volonté affirmée du Gabon de réduire son niveau d'endettement. Face à un endettement global estimé à 7 000 milliards de FCFA, soit 70,5% du PIB, cette démarche vise à préserver la stabilité économique du pays, qui était mise en péril par l'accumulation des créances sous le régime déchu, marqué par une mauvaise gouvernance et le manque de transparence sur les données réelles de la dette.

Le gouvernement, dans un effort de transparence, a intensifié la communication sur la gestion de la dette extérieure, avec des mises à jour régulières sur le respect des échéances de paiement. Depuis novembre 2023, des informations plus claires et détaillées ont été publiées pour informer l'opinion publique et les partenaires internationaux sur les avancées en matière de désendettement.

En juillet 2024, le FMI a exprimé des réserves sur un risque de surendettement[72] qui pourrait remettre en question les progrès réalisés. Par ailleurs, la dégradation de la note souveraine


MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES PARTICIPATIONS

ÉVOLUTION DE LA DETTE PUBLIQUE CONVENTIONNÉE* DU GABON

PÉRIODE SEPTEMBRE 2023 – MAI 2024

REMBOURSEMENTS EFFECTUÉS ENTRE SEPTEMBRE 2023 ET MAI 2024 (MILLIARDS DE FRANCS CFA)

	SEPTEMBRE 2023	OCTOBRE 2023	NOVEMBRE 2023	DÉCEMBRE 2023	JANVIER 2024	FEVRIER 2024	MARS 2024	AVRIL 2024	MAI 2024	Total
Principal	29,97	101,43	28,06	127,15	51,61	165,80	47,56	37,09	28,19	616,87
Intérêts	16,22	24,18	33,52	45,17	14,57	46,95	9,26	19,44	31,73	241,05

TIRAGES (DETTES NOUVELLES) RÉALISÉS ENTRE SEPTEMBRE 2023 ET MAI 2024 (MILLIARDS DE FRANCS CFA)

SEPTEMBRE 2023	OCTOBRE 2023	NOVEMBRE 2023	DÉCEMBRE 2023	JANVIER 2024	FEVRIER 2024	MARS 2024	AVRI 2024	MAI 2024	Total
9,05	8,32	173,80	29,07	10,86	170,92	1,87	15,47	34,56	453,92

DÉSENDETTEMENT NET DEPUIS SEPTEMBRE 2023 (MILLIARDS DE FRANCS CFA)

162,95

*La dette conventionnée est une créance qui fait l'objet d'une convention de dette entre la Direction Générale de la Dette (DGD) et le créancier concerné.

Seule la dette publique conventionnée est administrée par le Ministère de l'Économie.

Du 1er septembre 2023 au 31 mai 2024, les remboursements de la dette publique conventionnée (sous la gestion de la Direction Générale de la Dette) ont représenté 857,92 milliards de FCFA, dont 616,87 milliards de FCFA en capital et 241,05 milliards de FCFA d'intérêts. Sur la même période, les tirages (décaissements d'emprunts) ont représenté 453,92 milliards de FCFA.

Il en résulte que du 1 er septembre 2023 au 31 mai 2024, le désendettement net de l'État a représenté 162,95 milliards de FCFA. Au 31 mai 2024, l'encours de la Dette publique conventionnée de l'État était de 6.988,87 milliards de FCFA.

Tableau. Evolution de la dette publique conventionnée du Gabon.[71]

70. « Nouvelle Ere de Progrès : Les Réformes Economiques sous la direction du CTRI », CTRI. 17/06/2024. < https://www.ctrigabon.com/actualite/99 >

71. Evolution de la dette publique conventionnée du GABON (Période septembre 2023 – mai 2024. Ministère de l'Economie et des Participations. 02/07/2024. < https://www.ctrigabon.com/actualite/99 >

72. Consultations de 2024 au titre de l'article IV – Communiqué de presse, rapport des services du FMI et déclaration de l'administrateur pour le Gabon. Rapport du FMI n°24/144. Fonds Monétaire International. Juillet 2024. < file:///C:/Users/user/Downloads/2790-4458-002.2024.issue-144-fr.pdf >

du Gabon par l'agence de notation Moody's en juin 2024[73] met en lumière les difficultés persistantes pour maîtriser l'endettement et la solvabilité du pays à court et moyen terme.

Q) Réaffirmation de l'engagement du Gabon au processus de l'ITIE

L'engagement politique de l'État gabonais pour une mise en œuvre efficace de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) s'est concrétisé par la validation du rapport national en juillet 2024. Cette initiative, lancée en 2003, vise à promouvoir la transparence dans la gestion des revenus issus des industries extractives, notamment dans les secteurs pétroliers, minier et forestier. L'ITIE s'assure que les gouvernements et les entreprises publiques ou privées rendent publiques leurs transactions, contribuant ainsi à lutter contre la corruption et à garantir que les ressources naturelles bénéficient au développement durable des pays.

En outre, la volonté de l'État gabonais d'œuvrer pour une plus grande transparence dans la gestion des ressources naturelles s'est étendue en juillet et août 2024 avec la publication des permis et contrats forestiers, miniers et pétroliers de l'État, en partenariat avec les entreprises privées.[74] Cette démarche marque une étape significative vers une gestion plus transparente et responsable, contrastant avec la récurrence de l'opacité qui caractérisait la gestion des ressources naturelles sous le régime déchu.

Ainsi, la mise en œuvre de l'ITIE et la publication des rapports et des contrats liés à l'exploitation des ressources naturelles témoignent de la volonté de rupture avec les pratiques passées et d'un engagement pour une meilleure gestion économique des revenus générés. Bien que ces avancées soient prometteuses, le rôle de la société civile dans le processus doit être consolidé. Un rapport alternatif, rédigé par des acteurs indépendants, garantirait la crédibilité des informations publiées et renforcerait la confiance du public. Enfin, une renégociation de certains contrats pourrait être envisagée, afin de s'assurer que les conditions d'exploitation profitent véritablement à la population gabonaise.

73. « Moody's abaisse la note souveraine du Gabon », Financial Afrik. 21/06/2024. < https://www.financialafrik.com/2024/06/21/moodys-abaisse-la-note-souveraine-du-gabon/ >
74. « Gabon : le gouvernement s'engage à rendre public les contrats miniers, pétroliers et forestiers », Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives, Ministère de l'Economie et des Finances. 12/07/2024. < https://itiegabon.ga/2-actualites/4820-gabon-le-gouvernement-s-engage-a-rendre-public-les-contrats-miniers-petroliers-et-forestiers/ >

R) Acquisition de deux avions présidentiels

Selon le magazine Africa Intelligence[75], entre fin juillet et mi-août 2024, les autorités de la Transition ont procédé à l'acquisition de deux avions de luxe : un Gulfstream G550 (MSN 5311), âgé de 13 ans, pour un coût estimé à 44 millions d'euros (soit environ 28,8 milliards de FCFA) et un Embraer E145 (MSN 145695), un appareil de 30 sièges en classe VIP âgé de 21 ans, dont le prix à l'état neuf est évalué à 16,5 millions d'euros (soit 10,5 milliards de FCFA). L'objectif de ces acquisitions serait de faciliter les déplacements du président et des membres du gouvernement. Il est à noter que le général Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA aurait effectué jusqu'alors ses déplacements à bord d'un Airbus A320 VIP en location, appartenant à la compagnie burkinabé Liza Transport International.[76]

Cette nouvelle acquisition porte à trois le nombre d'avions désormais détenus par la présidence, après la récupération, début 2024, de l'avion d'Ali BONGO ONDIMBA : un Gulfstream G650, immatriculé TR-KGM, immobilisé à Bâle en Suisse, depuis mai 2023, en raison de factures impayées.[77]

Si cette initiative peut être justifiée sur le plan pratique pour répondre à des nécessités régaliennes de l'État, l'absence de communication transparente concernant les conditions d'acquisition et les montants déboursés soulève des questions, notamment dans un contexte économique déjà difficile. En particulier, les 21 ans d'âge de l'Embraer E145 pourraient susciter des interrogations sur l'opportunité de cet achat, d'autant plus que la durée de vie d'un avion commercial est généralement estimée entre 25 et 30 ans.[78] Le coût et la longévité de cet appareil, dans ce contexte précis, mériteraient une clarification plus détaillée pour éviter toute suspicion sur l'usage des fonds publics.

75. « Brice Clotaire Oligui Nguema s'offre deux avions VIP », Africa Intelligence. 28/08/2024. <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2024/08/26/brice-clotaire-oligui-nguema-s-offre-deux-avions-vip,110279157-art>
76. « Gabon : Oligui Nguema s'achète deux nouveaux avions luxueux », Gabon Review. 26/08/2024. < https://www.gabonreview.com/gabon-oligui-nguema-sachete-deux-nouveaux-avions-luxueux/ >
77. « Gabon. Brice Clotaire Oligui Nguema s'offre deux avions VIP », Africa Intelligence. 26/08/2024. < https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2024/08/26/brice-clotaire-oligui-nguema-s-offre-deux-avions-vip,110279157-art >
78. Durabilité dans la phase de fin de vie des aéronefs. EASA. < https://www.easa.europa.eu/fr/light/topics/sustainability-end-life-phase-aircraft#:~:text=Les%20a%C3%A9ronefs%20sont%20retir%C3%A9s%20de,pour%20les%20avions%20de%20fret. >

S) Mise en place d'un Programme Présidentiel d'Urgence de la Transition

Parallèlement au PNDT, qui devrait être réellement mis en œuvre à partir de 2025, le président de la Transition devrait également développer une vision propre à travers le Programme Présidentiel d'Urgence de la Transition (PPUT). Ce programme, doté d'une enveloppe de 500 milliards de FCFA[79], serait consacré à des projets jugés prioritaires par les autorités de Transition pour le développement immédiat du pays.

Parmi les projets phares de ce programme, on retrouve l'aménagement et le bitumage de l'axe routier Kougouleu-Medouneu-Frontière Guinée-Équatoriale, d'une longueur de 168 km, pour un coût estimé à 201,6 milliards de FCFA. À cela s'ajoute le projet d'infrastructure sur le linéaire de 260 km entre Makokou-Mekambo-Ekata, prévu sur une période de 4 ans, pour un coût de 253 milliards de FCFA.[80] La réalisation de ces projets d'infrastructures routières pourrait avoir un impact majeur sur le développement socio-économique du Gabon, en facilitant les déplacements et en stimulant les activités économiques locales.

Si la nécessité de développer les infrastructures routières apparaît comme une urgence vitale, certains éléments du PPUT soulèvent des questions. L'annonce de ce programme en août 2024 semble créer une forme de bicéphalisme au sein de l'État, avec deux visions de développement distinctes : d'un côté le PNDT, validé par le gouvernement et les organes de la Transition, et de l'autre le PPUT, qui semble s'installer en dehors de la programmation officiellement établie. Ce décalage pourrait créer des tensions sur la cohérence des priorités de l'État en Transition.

De plus, les mécanismes de financement du PPUT ne sont pas encore clairement définis, ce qui pourrait susciter des réticences chez les bailleurs de fonds, surtout au regard du niveau d'endettement actuel du pays. Enfin, la durée de certains projets inscrits dans ce programme semble s'éloigner du chronogramme de la Transition, qui devrait durer 2 ans et marquer un retour à l'ordre constitutionnel, avec un transfert de pouvoir aux civils.

BILAN DE LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE EN PÉRIODE DE TRANSITION

La gouvernance économique constitue indéniablement l'un des principaux indicateurs de la performance de la Transition, car la restauration du Gabon passe avant tout par une relance solide de son économie. En effet, si la gestion économique a été l'une des faiblesses majeures du régime déchu d'Ali BONGO ONDIMBA, il est presque évident que le bilan socio-économique de la Transition sera un facteur déterminant dans la reconfiguration du paysage politique et économique du nouveau Gabon.

Ces projets, certes porteurs d'espoir pour la population gabonaise, visent à répondre aux besoins urgents de développement et à offrir de nouvelles opportunités. D'ailleurs, ce bilan économique mitigé sur le plan macro-économique d'après les agences de notation internationales mais jugé plutôt satisfaisant par une grande partie de la population constitue l'argument majeur du Président de la Transition en tant que candidat à l'élection présidentielle du 12 avril 2025

79. « Gabon : près de 500 milliards pour la mise en œuvre du programme présidentiel d'urgence de la transition », Gabon Media Time. 20/08/2024. < https://gabonmediatime.com/gabon-pres-de-500-milliards-pour-la-mise-en-oeuvre-du-programme-presidentiel-durgence-de-la-transition/ >

80. « Gabon : les deux projets prioritaires du Programme présidentiel d'urgence de la transition chiffré à environ 842 millions USD (environ 500 milliards Fcfa) », Invest time. 21/08/2024. < https://invest-time.com/2024/08/21/gabon-les-deux-projets-prioritaires-du-programme-presidentiel-durgence-de-la-transition-chiffre-a-environ-842-millions-usd-environ-500-milliards-fcfa/>



Source : jeuneafrique.com

JUSTICE

ANALYSE SITUATIONNELLE

S'il y a une institution dont les dysfonctionnements ont marqué les 14 années du règne d'Ali BONGO ONDIMBA, c'est bien la justice. Au Gabon, cette institution a été instrumentalisée, non pour garantir les droits fondamentaux des citoyens, mais pour réprimer toute forme de contestation. Par la promulgation de lois liberticides et la violation systématique des traités internationaux en matière de droits civils, politiques et économiques ratifiés par le Gabon, la justice a perdu sa vocation première et est devenue un outil de contrôle et d'oppression.

Sous l'ère d'Ali BONGO ONDIMBA, la justice a été utilisée comme une arme de répression impitoyable contre les libertés publiques. Le Gabon a connu pas moins de 9 révisions de la Constitution depuis 1991[81], en grande partie destinées à maintenir le pouvoir en place.[82] et assurément plus de violations de la Constitution durant ces 14 ans que pendant les 42 ans de règne de Omar BONGO ONDIMBA. Le système judiciaire, loin de garantir l'équité, a permis de maintenir un système autoritaire où les décisions judiciaires étaient souvent rendues en fonction des intérêts du pouvoir en place.

Le traitement de certaines affaires — notamment celles liées aux détournements des deniers publics, aux violations des droits humains, et aux crimes de sang — a révélé de manière flagrante les carences et les défaillances de cette institution. Des affaires de corruption et d'abus de pouvoir ont souvent été étouffées, et les responsables restaient impunis, ce qui a gravement terni l'image de la justice.

À titre d'exemple, entre octobre 2009 et août 2023, pas moins de 7 levées d'immunité parlementaire ont été relevées par TLP-Gabon, toutes ciblées sur des personnalités en opposition ou tombées en disgrâce avec le régime BONGO. Ces démarches ont constitué une manière de museler l'opposition politique et de renforcer un climat de répression au sein des institutions gabonaises.

81. « Constitutions et révisions constitutionnelles », LegiGabon. Consulté le 03/03/2025. <https://www.legigabon.com/constitutions-et-revisions>

82. « Les coups d'Etat constitutionnels favorisent les coups d'Etat militaires », Institut d'études de sécurité. 24/10/2023. < https://issafrica.org/pscreport/psc-insights/les-coups-detat-constitutionnels-favorisent-les-coups-detat-militaires >

Pour toutes ces victimes connues et anonymes de l'iniquité judiciaire du régime BONGO, le coup d'État du 30 août 2023 perpétré par le CTRI a constitué un véritable moment de délivrance.

MESURES EFFECTIVES

En tant qu'institution au fondement même de l'État de droit, la justice est à la base du fonctionnement administratif et institutionnel du pays. C'est à ce titre que, le CTRI a pris les mesures suivantes :

- **A.** Placement en résidence surveillée et incarcération de certains membres du régime déchu - à partir du 30 août 2023
- **B.** Nomination de nouveaux juges Constitutionnels - septembre 2023
- **C.** Organisation du symposium de la justice - novembre 2023
- **D.** Commission justice, vérité et réconciliation - avril 2024
- **E.** Procès pour détournement de fonds publics - mai 2024
- **F.** Traduction en conseil de discipline de huit magistrats - juillet 2024

EXAMEN ET OBSERVATIONS SUR MES MESURES EFFECTIVES

A) Placement en résidence surveillée et l'incarcération de certains membres du régime déchu

Le coup d'État du 30 août 2023 a été marqué par le placement en résidence surveillée et l'incarcération de certains membres du régime déchu. L'assignation à résidence, prévue par l'article 143 du Code de procédure pénale, est une mesure alternative à l'incarcération qui impose à une personne de rester dans un périmètre déterminé, souvent restreint à son domicile, et limite strictement sa liberté de circulation. En l'occurrence, cette mesure a été vue comme transitoire, annonçant des poursuites judiciaires pour, entre autres, des faits de haute trahison, détournement de fonds publics, et faux et usage de faux, comme précisé dans le communiqué n°002 du coup d'État.[83]

Cette mesure a provoqué davantage de frustra-

83. Communiqué du CTRI N°002. Présidence de la République Gabonaise. 30/08/2023. < https://presidence.ga/2023/08/30/communique-du-ctri-n002/ >

tion que de satisfaction, notamment parce qu'il semble inconcevable que des responsables ayant activement participé au trucage des élections, responsables de contestations violentes et d'une répression sanglante, soient assignés à résidence plutôt qu'incarcérés. De plus, la disparité de traitement entre les personnalités incarcérées et celles assignées à résidence a alimenté de nombreuses interrogations. Aucune explication claire n'a été fournie pour justifier pourquoi certains membres du régime déchu ont été emprisonnés tandis que d'autres ont été autorisés à quitter le pays, comme l'ancien ministre des Eaux et Forêts, Lee WHITE, ou assignés à résidence. Cette inégalité peut être perçue comme un mélange de complaisance et de règlement de comptes, ce qui discrédite les autorités du CTRI et compromet l'image de la justice dans le cadre de la Transition, censée être équitable, exemplaire et impartiale.

Enfin, la présence de l'ancien président du Centre Gabonais des Élections (CGE), Michel Stéphane BONDA, directement impliqué dans la publication des résultats frauduleux lors des élections du 26 août 2023, parmi les officiels lors de la tournée du président de la Transition dans la province de l'Ogooué Lolo, le 10 mai 2025, a provoqué colère et indignation[84]. Cette situation soulève des questions cruciales sur la crédibilité et la justification des mesures prises par le CTRI, particulièrement en ce qui concerne l'équité des traitements judiciaires dans un contexte de Transition.

B) Nomination de nouveaux juges constitutionnels

Le remplacement de la présidente de l'ancienne Cour constitutionnelle, Marie Madeleine MBORANTSUO, après 32 ans de présidence ininterrompue[85], représente le premier acte symbolique majeur de la restauration des institutions au Gabon. Cette décision marque la fin d'une présidence contestée et perçue comme complice de la fraude électorale, donnant ainsi un signal fort aux Gabonais. En effet, l'ancienne Cour constitutionnelle a longtemps été critiquée pour sa validation des résultats électoraux frauduleux, lesquels ont caractérisé les dernières élections présidentielles depuis sa mise en place en 1991.

84. « Gabon : Michel Stéphane Bonda : étrange polémique contre une victime silencieuse du régime déchu », Gabon Minutes. 12/05/2024. < https://gabonminutes.com/gabon-michel-stephane-bonda-etrange-polemique-contre-une-victime-silencieuse-du-regime-dechu/ >

85. « Gabon : fin de règne pour la présidente de la Cour constitutionnelle », RFI. 07/09/2023. < https://www.gabonreview.com/bourses-impayees-lanbg-pousse-les-etudiants-vers-labandon/#:~:text=Depuis%20plusieurs%20mois%2C%20l'Agence,boursiers%20dans%20une%20situation%20critique. >



Source : ellitoral.com

Le fait que Mme MBORANTSUO ait été nommée présidente de cette institution dès sa création en 1991, et ce jusqu'au coup d'État de 2023, témoigne de la longévité de son emprise sur l'appareil judiciaire du pays. Sa position inamovible a, en grande partie, contribué à la perception de l'institution comme un instrument de légitimation des fraudes électorales, qui ont souillé la crédibilité des processus électoraux gabonais.

Le remplacement de cette figure emblématique et l'installation d'une nouvelle présidence à la Cour constitutionnelle de la Transition sont donc peut être perçu comme un geste de rupture.

Cependant, cette démarche n'est pas sans ambiguïté. Si le renouvellement des élites amorcé par le CTRI semble porter un vent de changement, le maintien de trois juges issus de l'ancienne Cour constitutionnelle et la nomination d'un nouveau président, Dieudonné ABA'A OYONO, avec des liens familiaux supposés avec le chef du CTRI soulèvent des interrogations.[86] En effet, bien que ces changements puissent être vus comme une volonté de restructurer l'institution, certains observateurs craignent qu'ils ne compromettent l'indépendance de la Cour.

De plus, les neuf magistrats de la Cour ont été nommés personnellement par Brice Clotaire Oligui NGUEMA sans inclure les différentes institutions étatiques dans le choix des nominations. Aussi, malgré son éviction de la Cour constitutionnelle en septembre 2023, Marie-Madeleine MBORANTSUO a été nommée par décret du Président de la Transition comme « présidente honoraire » à titre honorifique de la Cour, fonction qui implique de nombreux avantages, ce qui a engendré une colère populaire. Le gouvernement gabonais s'est justifié en rétorquant qu'il n'y avait rien d'illégal et que cette fonction était prévue par les textes.

Ces événements interrogent et le risque de maintenir des pratiques héritées du passé demeure, et la perception d'une continuité politique pourrait nuire aux espérances de rupture que cette nouvelle composition est censée incarner.

C) Organisation du symposium de la justice

Dans son élan de restauration des institutions, le CTRI, par l'intermédiaire du ministère de la Justice, a organisé en novembre 2023 le Premier symposium sur la réforme du système judiciaire, également appelé première convention annuelle du système judiciaire.[87] L'objectif de ces assises était de dresser un diagnostic objectif de l'état actuel du système judiciaire gabonais et de mettre en lumière les maux qui gangrènent la justice, afin de participer à l'élaboration de la Stratégie de la Transition pour la Réforme du Système Judiciaire.

Ces travaux, qui se sont déroulés du mardi 21 au 24 novembre 2023, marquent un tournant dans le processus de réforme du système judiciaire gabonais, en apportant des solutions concrètes aux défis rencontrés par la justice. La mise en application des recommandations issues de ces travaux est essentielle pour transformer durablement le système.

D) Commission justice, vérité et réconciliation

La Commission vérité, justice et réconciliation demeure l'une des grandes attentes du peuple gabonais, évoquée lors des premières audiences entre les forces vives de la nation et le CTRI, à l'aube de l'annonce du DNI. Cette commission représente un véritable espoir de réparation pour les victimes des années de gouvernance du régime déchu, et pourrait être un acte de guérison face aux blessures profondes laissées par le pouvoir d'Ali BONGO ONDIMBA. Le fait que le CTRI n'ait pas opposé de refus catégorique à cette demande nourrit l'espérance d'une véritable réconciliation nationale.

Pourtant, l'absence de cette commission parmi les mesures concrètes annoncées dans le cadre du DNI a suscité une grande déception et des incompréhensions. Nombre d'observateurs considéraient en effet que le DNI, processus censé réunir toutes les forces vives du pays, représentait l'occasion idéale pour lancer officiellement cette initiative. Lors de la cérémonie d'ouverture du DNI le 2 avril 2024, le CTRI a pourtant affirmé qu'il se réservait le droit, le moment venu, de mettre en place cette commission vérité, justice et réconciliation, sans en préciser la date ni les contours précis[88].

E) Procès pour détournement de fonds publics

Le verdict rendu le 25 mai 2024 par la cour criminelle spécialisée, dans le cadre du procès

86. « Les réseaux du puissant président de la Cour constitutionnelle, Dieudonné Aba'a Owono », Africa Intelligence. 10/05/2024. < https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2024/05/10/les-reseaux-du-puissant-president-de-la-cour-constitutionnelle-dieudonne-aba-a-owono,110223752-ar2 >

87. « Gabon : La réforme du système judiciaire en jeu », Gabon Review. 21/11/2023. < https://www.gabonreview.com/gabon-la-reforme-du-systeme-judiciaire-en-jeu/ >

88. « Dialogue national : le CTRI n'écarte pas l'idée de la mise en place d'une commission vérité, justice et réconciliation ! », Gabon Media Time. 05/04/2024. < https://gabonmediatime.com/dialogue-national-le-ctri-necarte-pas-lidee-de-la-mise-en-place-dune-commission-verite-justice-et-reconciliation/ >

de l'ancien directeur de cabinet d'Ali BONGO ONDIMBA, Brice LACCRUCHE ALIHANGA, et de ses acolytes, a généré de nombreuses interrogations et une indignation générale. Ce procès, très attendu, faisait suite à l'opération anti-corruption Scorpion, lancée en 2019, qui visait à démanteler un réseau de détournement de fonds publics, avec des montants estimés à plusieurs dizaines de milliards de FCFA.[89] L'enquête avait révélé des soupçons de règlement de comptes politiques, notamment sur le rôle de cadres de l'administration publique et de personnalités proches du président Ali BONGO ONDIMBA durant la période de vacance de pouvoir due à son AVC, entre octobre 2018 et fin 2019.

Bien que les accusés aient reconnu leur culpabilité, le verdict en a surpris plus d'un. En effet, malgré les graves accusations, tous les accusés ont été relâchés, avec des peines relativement clémentes : Brice LACCRUCHE ALIHANGA écope de 12 ans de prison dont 3 ans, 10 mois et 16 jours ferme, ayant déjà passé quatre ans en détention provisoire il ressort libre, avec une 5 milliards de Francs CFA de dommages et intérêts et 100 millions de Francs CFA d'amende. L'ancien ministre Tony ONDO MBA est condamné à 10 ans de réclusion criminelle, dont 4 ans, 5 mois et 10 jours fermes, il recouvre donc sa liberté après 4 ans derrière les barreaux. Il écope également 1,8 milliard de Francs CFA de dommages et intérêts ainsi que d'une amende de 100 millions de Francs CFA. En outre, son immeuble à Libreville et plusieurs comptes bancaires ont été saisis.

F) Traduction en conseil de discipline de huit magistrats

Le lundi 22 juillet 2024, huit magistrats, de premier et de deuxième grade, dont deux membres de la famille du Président déchu, ont été traduits devant le Conseil de discipline du Conseil supérieur de la magistrature.[90] Bien que les motifs précis de cette traduction en conseil de discipline n'aient pas été communiqués, ces magistrats sont accusés de comportements répréhensibles contraires à l'éthique et à la déontologie de leur fonction, parmi eux Linda Pauline Epigat BONGO ONDIMBA et Audrey Balkisso BONGO ONDIMBA critiquées pour avoir arboré les couleurs du PDG et avoir soutenu Ali BONGO publiquement à la dernière élection présidentielle.

Il s'agit là d'un signal fort de la volonté du CTRI de restaurer la probité et l'intégrité au sein de l'appareil judiciaire, après des années de laisser-aller où certains magistrats ont échappé à toute forme de sanction malgré des actes contraires à la déontologie.

Il est impératif que des efforts supplémentaires soient faits pour informer l'opinion publique sur les agissements et comportements déviants de ces magistrats, afin de maintenir la confiance du peuple dans les réformes engagées. Par ailleurs, la transparence devrait devenir la norme. Les magistrats, dans une démarche de renouvellement de la confiance, devraient être tenus de déclarer leur patrimoine, garantissant ainsi leur probité et consolidant la légitimité des réformes.

BILAN SUR LA JUSTICE EN PÉRIODE DE TRANSITION

Au terme de ces premiers 18 mois de Transition, une attention particulière a été portée sur l'amélioration qualitative du système judiciaire gabonais. Bien que des progrès aient été réalisés, il est essentiel que le strict respect des lois et l'indépendance de la justice soient pleinement garantis. Cela permettrait de redorer l'image de cette institution, essentielle à la réussite de la Transition. La justice, en tant que pilier fondamental de l'État, joue un rôle déterminant dans la légitimité des actions entreprises et dans la restauration de la confiance des citoyens. Sa contribution dans le processus de Transition, notamment par son impartialité et sa capacité à juger sans influence politique, sera cruciale pour le renouveau du Gabon.

Source : directinfosgabon.com



89. « Gabon, un 'Scorpion' anticorruption controversé », Deutsche Welle. 09/12/2019. < https://www.dw.com/fr/gabon-un-scorpion-anticorruption-controvers%C3%A9/a-51584648 >
90. « Magistrature : Linda Bongo, Audrey Bongo, Rebecca Oboumadjogo et Cie traduits en conseil de discipline », Gabon Media Time. 22/07/2024. < https://gabonmediatime.com/magistrature-linda-bongoaudrey-bongo-rebecca-oboumadjogo-et-cie-traduits-en-conseil-de-discipline/ >

DROITS HUMAINS

ANALYSE SITUATIONNELLE

L'élection présidentielle d'août 2009 a marqué un tournant tragique pour le Gabon, plongeant le pays dans un cycle de violences politiques et de violations des droits humains sans précédent. En 2016, le pays à de nouveau été le théâtre de violences post-électorales. Suite à cela, une mission d'examen préliminaire de la Cour Pénale Internationale (CPI) a été menée.[91] Bien que cet examen n'ait pas donné lieu à l'ouverture d'enquêtes, la Procureure de la CPI précise que l'absence d'ouverture d'enquête *« ne saurait en cas masquer la gravité des actes de violence et des violations des droits de l'homme qui semblent avoir été commis au Gabon »*[92]. Il témoigne d'un climat marqué par des abus graves et de longue durée. La question du manque de documentation des violences post-électorales de 2016 a été souligné par l'ACAT-France.[93]

C'est dans ce contexte de répression des droits et libertés fondamentales que s'inscrit le coup d'État militaire du 30 août 2023, qui, bien que porteur de promesses de changement, découle de l'échec du système politique en place à répondre aux aspirations de justice et de dignité du peuple gabonais.

MESURES EFFECTIVES

A. Affaire Glenn Patrick MOUNDENDE - juillet 2023 ;
B. Libération des prosonniers politiques - septembre 2023 ;
C. Instauration d'un couvre-feu militaire - août 2023 ;
D. Retour des exilés politiques - septembre 2023 ;
E. Arrestation des syndicalistes de la SEEG - décembre 2023
F. Adoption d'un décret autorisant officiers généraux et supérieurs de l'Armée à prendre plusieurs épouses - janvier 2024 ;
G. Enlèvement des leaders de la CONASYSED et Dynamique Unitaire - mars 2024 ;
H. Amélioration des conditions de vie en milieu carcéral - avril et mai 2024 ;
I. Arrestation et torture de Hans OTOUNGA OBAME - juin 2024 ;
J. Extradition de l'activiste camerounais Steve AKAM alias « Ramon Cotta » - juillet 2024 ;
K. Dédommagement des victimes des escroqueries financières (Poste Bank) - décembre 2024

EXAMENS ET OBSERVATIONS

A) Affaire Glenn Patrick MOUNDENDE

L'assassinat par les forces de l'ordre gabonaises dans des circonstances obscures de Glenn Patrick MOUNDENDE[94], un jeune homme de 34 ans qui dénonçait la marginalisation des populations autochtones dans le département de Mandji-Ndoulou (Sud Gabon) par les compagnies pétrolières en juillet 2023, a profondément choqué l'opinion publique. Il a ainsi pris en otages trois employés d'une entreprise pétrolière pour faire entendre ses revendications. La version officielle des autorités, qui met l'accent sur le fait que MOUNDENDE aurait violé une des otages et était armé lors de l'assassinat contre des agents des FDS, n'a pas convaincu et en premier lieu la famille de la victime.[95]

L'assaut des FDS a eu lieu dans la nuit, vers 1h30, permettant de libérer les otages. Le ravisseur, cependant, n'a pas pu être neutralisé et a pris la fuite. Après quelques heures, il a été localisé près du site de Coucal de Perenco, où une autre employée a été prise en otage.

Durant sa cavale, Glen MOUNDENDE avait enregistré une vidéo avec son téléphone dans laquelle il justifiait pacifiquement son acte et précisait les circonstances de la libération des otages, évoquant la légitime défense. Quelques heures avant son assassinat, cette vidéo a été publiée sur les réseaux sociaux, provoquant un choc, car il sem-

91. Examen préliminaire, Gabon – ICC-01/16. Cour Pénale Internationale. < https://www.icc-cpi.int/fr/node/192312 >
92. « Le Procureur de la Cour pénale internationale à propos de la situation en République gabonaise : 'les conditions juridiques justifiant l'ouverture d'une enquête ne sont pas remplies' », Cour Pénal Internationale. 21/09/2018. < https://www.icc-cpi.int/fr/news/le-procureur-de-la-cour-penale-internationale-propos-de-la-situation-en-republique-gabonaise >
93 « Comment la CPI a été instrumentalisée par le régime Bongo », Afrique XXI. 06/09/2023. < https://afriquexxi.info/Comment-la-CPI-a-ete-instrumentalisee-par-le-regime-Bongo >

94. « Assassinat de Glenn-Patrick Moundende : Maganga Moussavou accuse Ali Bongo », Gabon Media Time. 24/07/2023. < https://gabonmediatime.com/assassinat-de-glenn-patrick-moundende-maganga-moussavou-accuse-ali-bongo/ >
95. « Affaire Glenn Moundendé : Zones d'ombre, vieilles revendications et rêve de réconciliation », Gabon Review. 28/07/2023. < https://www.gabonreview.com/affaire-glenn-moundende-zones-dombre-vieilles-revendications-et-reves-meurtris/ >

blait évident que le fugitif était prêt à négocier sa reddition. Une plainte contre X a été déposée par sa famille auprès du procureur de Mouila, le 13 août 2023.96

Dans ses déclarations, Glenn MOUNDENDE a dénoncé le manque d'opportunités pour les populations locales, notamment l'absence d'embauches et d'investissements sociaux de base (routes, électricité, centres de santé, écoles, eau potable). Il a dénoncé l'exploitation des opérateurs pétroliers qui, malgré leurs profits considérables, bafouent les lois sur les retombées en faveur des communautés riveraines, avec la complicité des autorités locales.

Le régime déchu ayant refusé de restituer le corps à la famille, ce n'est qu''en novembre que le corps de Glenn MOUNDENDE a été rendu et les obsèques ont pu avoir lieu le 17 novembre 2024.[97] Toutefois, l'enquête pour établir les responsabilités dans cette tragédie semble au point mort et laisse un sentiment d'inachevé. Les personnes impliquées dans l'assassinat doivent être poursuivies en justice. À ce jour, aucune suite n'a été donnée à la plainte déposée par sa famille en août 2023.

B) Libération des prisonniers politiques

L'une des décisions les plus marquantes après le coup d'État a été la libération des prisonniers politiques, un acte symbolique qui a profondément résonné dans l'opinion publique. Ces vagues de libérations ont été perçues comme la fin du système d'Ali BONGO ONDIMBA et de son chapelet d'injustices. Parmi les personnalités, Jean-Rémy YAMA, membre de TLP-Gabon, et l'ancien maire de Libreville, Léandre ZUE, libérés en septembre 2023 se sont retrouvés au premier plan, incarnant la résistance politique face à la répression. À partir du 1er avril 2024, la grâce présidentielle a permis à 1166 prisonniers de bénéficier soit d'une remise partielle de peine, soit d'une libération totale.[98]

Cette décision n'a pas seulement symbolisé la rupture avec le régime déchu, elle a aussi été un geste de réconciliation de la part des militaires avec le peuple gabonais. En redonnant aux citoyens des libertés perdues sous des décennies de régime autoritaire, le CTRI a voulu offrir un nouveau départ, porteur d'espoir pour une véritable démocratisation du pays.

Bien que largement saluée par la population, cette mesure a rapidement suscité des interrogations, notamment sur le profil de certains détenus libérés et sur le processus de sélection de ces libérations. Ces choix n'ont pas été accompagnés d'explications claires concernant le suivi des procédures judiciaires et leur respect. En outre, le maintien en détention de certaines personnalités, comme Kelly Ondo OBIANG, considérées comme des prisonniers politiques, nourrit des doutes sur l'équité de la mesure. Aujourd'hui, une partie de l'opinion s'interroge sur le cas du Lieutenant Kelly ONDO OBIANG et de ses confrères militaires, accusés d'avoir participé à la tentative de coup d'État avortée du 9 janvier 2019,[99] et qui sont toujours incarcérés, malgré le fait que l'armée ait pris le pouvoir.

C) Instauration d'un couvre-feu militaire

Après trois années de couvre-feu imposé en raison de la pandémie de Covid-19, le CTRI a décrété un nouveau couvre-feu afin de prévenir d'éventuels troubles et d'empêcher certaines personnalités incriminées dans des crimes économiques de quitter clandestinement le territoire. Cette mesure visait également à garantir la sécurité des personnes et des biens, dans le but d'éviter des actes de pillage.[100]

Au lendemain du coup d'État, le couvre-feu était initialement instauré entre 18h et 6h sur les grands axes routiers du pays, et de 22h à 6h dans certaines zones du Grand Libreville. Par la suite, il a été progressivement réaménagé, passant de 24h à 5h, puis de 2h à 5h, puis de 24h à 5h pour le vote par référendum de la nouvelle Constitution. Le couvre-feu sera finalement levé le 18 décembre 2024[101]. Cette levée intervient après une énième bavure impliquant certains éléments des FDS qui auraient

96. « Affaire Glenn Moundendé : Un test crucial pour la nouvelle ère judiciaire au Gabon », Gabon Review. 07/08/2023. < https://www.gabonreview.com/affaire-glenn-moundende-un-test-crucial-pour-la-nouvelle-ere-judiciaire-au-gabon/ >

97. « 05 mois après son exécution pour prise d'otages, Glen Patrick Moundéndé sera enfin inhumé à Mandji », Gabonactu.com. 16/11/2023. < https://gabonactu.com/blog/2023/11/16/05-mois-apres-son-execution-pour-prise-dotages-glen-patrick-moundende-sera-enfin-inhume-a-mandji/ >

98. « Grâce présidentielle : 1 166 condamnés bénéficiaires dans l'ensemble des prisons », Gabon Review. 02/04/2024. < https://www.gabonreview.com/grace-presidentielle-1-166-condamnes-beneficiaires-dans-lensemble-des-prisons/>

99. « Gabon : les auteurs présumés d'un putsch raté accusent un frère du président Bongo », Le Monde. 25/06/2021. < https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/06/25/gabon-les-auteurs-presumes-d-un-putsch-rate-accusent-un-frere-du-president-bongo_6085628_3212.html >

100. « Le couvre-feu au Gabon, entre sécurité et frustration », Gabonews. 19/12/2024. < https://www.gabonews.com/fr/actus/chroniques/article/le-couvre-feu-au-gabon-entre-securite-et >

101. « Gabon: levée «jusqu'à nouvel ordre» du couvre-feu instauré après le coup d'État d'août 2023 », Rfi. Publié le 19/12/2024. <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20241219-gabon-lev%C3%A9e-couvre-feu-instaur%C3%A9-apr%C3%A8s-le-coup-%C3%A9tat-ao%C3%BBt-2023>

infligé des traitements dégradants, notamment le rasage forcé du crâne[102], à des personnes arrêtées dans la nuit du 13 au 14 décembre, dont 145 pour violation du couvre-feu.

Malgré les arguments avancés pour justifier cette mesure, plusieurs incidents ont eu lieu à ceux qui ne respectaient pas les horaires du couvre-feu : les hommes arrêtés ont eu le crâne rasé, provoquant l'indignation.[103] Aussi, deux cas de bavures mortelles ont marqué cette période, notamment : la mort de Karl Stécy AKUE ANGOUE, un jeune de 30 ans, battu à mort pour avoir violé le couvre-feu dans la nuit du 12 au 13 octobre 2023. Lors de cet incident, plusieurs personnes ont été tabassées.[104] Lionel ROKEWA, un autre jeune de 25 ans, est également mort le 18 décembre 2023 à Port-Gentil pour violation du couvre-feu.[105] Bien que des enquêtes aient été ouvertes et des poursuites judiciaires lancées, ces bavures soulèvent de sérieuses interrogations sur les dérives comportementales observées chez certains éléments des Forces de Défense et de Sécurité (FDS). De plus, 6 mois après l'annonce de l'ouverture d'une enquête dans le cas de Lionel ROKEWA, aucune avancée n'a été communiquée sur le dossier. En période de Transition, ces violences à l'encontre des civils entre les forces de défense ont posé la question de la discipline au sein des forces de l'ordre et du respect des droits humains et ont fait l'objet d'un appel de Brice Oligui NGUEMA à ses hommes, en demandant l'exemplarité.[106]

D) Retour des exilés politiques

Durant les quatorze années de règne d'Ali BONGO ONDIMBA, de nombreux gabonais ont été contraints à l'exil, tandis que d'autres, vivant à l'étranger, se sont vus empêchés de rentrer. Le climat de répression, touchant tant les opposants politiques que les simples citoyens, a engendré une diaspora politique marquée par des exils forcés et des vies suspendues dans l'incertitude.

La Transition initiée par le CTRI a marqué un tournant important en faisant le retour des exilés politiques une priorité, avec la nomination de plusieurs personnalités vivant jusque-là en exil, dans les institutions gouvernementales et au sein des hauts rangs de la Transition comme Séraphin MOUNDOUNGA, Mays MOUISSI et encore plus récemment Alfred NGUIA BANDA. Ce geste symbolique a acté le retour d'exilés politiques, leur permettant de reprendre une place active dans la vie politique et institutionnelle du pays.

Toutefois, cette mesure semble s'être accompagnée d'un deal politique, qui rend difficile l'appréciation objective de sa sincérité. En outre, malgré la main tendue par les nouvelles autorités, certains exilés, notamment les activistes qui dénoncent les dérives observées durant cette période de Transition, hésitent à revenir. La crainte de répercussions pour avoir critiqué le CTRI dans le contexte actuel a conduit certains à adopter une attitude d'autocensure.

Enfin, les poursuites judiciaires récemment engagées contre deux célèbres activistes, Landry AMIANG et Stéphane ZENG ayant accepté la proposition du CTRI de revenir au pays, pour des faits de diffamation remontant à l'ère d'Ali BONGO ONDIMBA, soulèvent des interrogations sur la véritable portée de la volonté de réconciliation.[107]

E) Arrestation des syndicalistes de la SEEG

Le 11 décembre 2023, alors qu'ils avaient déposé un préavis de grève pour revendiquer le paiement de leur prime du treizième mois, huit syndicalistes de la Société d'Eau et d'Energie du Gabon (SEEG) ont été interpellés[108] par la Direction Générale des Contre-Ingérences et de la Sécurité Militaire (DGCISM). Les raisons de cette arrestation semblent liées à la menace formulée par le syndicat de suspendre la fourniture d'eau et d'électricité à Libreville et dans d'autres localités du pays.

102. Violation du couvre-feu et interpellations : la Gendarmerie nationale accusée d'atteintes présumées aux droits humains. Top infos Gabon. 17/12/2024. < https://topinfosgabon.com/articles/violation-du-couvre-feu-et-interpellations-la-gendarmerie-nationale-accusee-d-atteintes-presumees-aux-droits-humains >
103. « 'On réapprend à vivre' : avec la fin du couvre-feu, les Gabonais profitent à nouveau de la nuit », RFI. 22/12/2024. < https://www.rfi.fr/fr/afrique/20241222-on-r%C3%A9apprend-%C3%A0-vivre-avec-la-fin-du-couvre-feu-les-gabonais-profitent-%C3%A0-nouveau-de-la-nuit >
104. « Au Gabon, une possible bavure militaire suscite l'émotion », RFI. 07/11/2023. < https://www.rfi.fr/fr/afrique/20231107-au-gabon-une-possible-bavure-militaire-suscite-l-%C3%A9motion >
105. « Décès de Lionel Rokewa : le Parquet de Port-Gentil ouvre une enquête » », Gabonactu.com. 19/12/2023. < https://gabonactu.com/blog/2023/12/19/deces-de-lionel-rokewa-le-parquet-de-port-gentil-ouvre-une-enquete/ >
106. « Gabon : le président de transition réclame aux militaires d'être exemplaires, après des accusations de violences », RFI. 05/01/2024. < https://www.rfi.fr/fr/afrique/20240105-gabon-le-pr%C3%A9sident-de-transition-r%C3%A9clame-aux-militaires-d-%C3%AAtre-exemplaires-apr%C3%A8s-des-accusations-de-violences >
107. « Stéphane Zeng et Landry Washington…de Facebook aux mandats d'arrêt », Gabon Review. 8/08/2024. < https://www.gabonreview.com/stephane-zeng-et-landry-washington-de-facebook-aux-mandats-darret/ >
108. « Gabon : libération de huit syndicalistes détenus par les renseignements militaires », RFI. 15/12/2023. < https://www.rfi.fr/fr/afrique/20231215-gabon-lib%C3%A9ration-de-huit-syndicalistes-d%C3%A9tenus-par-les-renseignements-militaires >

Dans un premier temps, l'opinion publique, déjà exaspérée par les coupures intempestives d'électricité et d'eau, n'a pas exprimé une grande solidarité à l'égard des syndicalistes. Beaucoup estimaient que la revendication concernant le paiement de la prime n'était pas justifiée, eu égard à la mauvaise qualité du service fourni. Cependant, la menace d'interrompre l'approvisionnement en eau, en particulier pendant la période sensible des fêtes de fin d'année, a provoqué la colère du CTRI et a mis les syndicalistes à dos une partie de la population.

Après trois jours de détention, les huit syndicalistes, dont deux femmes, ont été libérés, portant des stigmates de sévices corporels : leurs crânes avaient été rasés, une pratique inédite et choquante dans les mœurs gabonaises.[109] Cette mesure a suscité une vague d'indignation, car elle a été perçue comme une violation flagrante des libertés syndicales et des droits humains. Cela a été comme une tentative d'intimidation et une atteinte à la dignité humaine, remettant en question le respect des droits fondamentaux sous la Transition.

F) Adoption d'un décret autorisant les officiers généraux et supérieurs à prendre plusieurs épouses

La révision de l'ordonnance N°007/PR/2010 du 25 février 2010 sur le Statut particulier des Militaires[110], modifiant les règles encadrant le mariage au sein des Forces de sécurité, a suscité des interrogations quant à son opportunité et à son impact sur l'égalité des sexes. Adoptée le 22 janvier 2024, cette réforme introduit une exception au régime monogamique initialement imposé aux militaires en autorisant, à travers l'article 40 nouveau, les officiers généraux et supérieurs à contracter un mariage polygamique[111].

Cette disposition apparaît comme une loi taillée sur mesure, accordant un privilège à une catégorie restreinte de l'armée, sans considération pour les officières supérieures, dont le droit à une union polyandre n'est ni mentionné ni envisagé culturellement. Elle soulève également des préoccupations sur son impact en matière de droits des femmes, alors que la polygamie, bien que pratiquée dans certaines régions, n'était jusqu'alors pas encadrée de manière aussi sélective dans la législation militaire.

Le contexte de cette modification a d'autant plus alimenté les débats qu'à peine trois mois après son adoption, le 27 avril 2024, le président de la Transition, Brice Clotaire Oligui Nguema, officialisait son second mariage[112], renforçant les suspicions d'un amendement législatif conçu à des fins personnelles.

G) Enlèvement des leaders de la CONASYSED et Dynamique Unitaire

Le 1er mars 2024, la disparition inquiétante des deux leaders syndicaux Alain MANGOUADI et Thierry NKOULOU, à la suite de leur audience avec le ministre de la Fonction publique, a provoqué une onde de choc dans le pays.113 Les deux responsables de puissants syndicats du secteur de l'éducation étaient censés animer un grand rassemblement syndical le 2 mars. Leur disparition a alimenté des spéculations, beaucoup y voyant un lien direct avec leurs revendications concernant la régularisation des situations administratives des fonctionnaires, promises par le gouvernement. Cette disparition a alimenté les craintes d'une répression liée à un éventuel mouvement de grève dans le secteur de l'éducation, un domaine particulièrement sensible où les syndicalistes ont fréquemment été la cible d'intimidations et d'arrestations arbitraires sous le régime d'Ali BONGO.

Aucune raison officielle n'a été fournie pour expliquer cet enlèvement, ce qui a accentué l'inquiétude autour de l'affaire. Des suspicions ont alors émergé concernant l'implication d›éléments liés aux forces de défense et de sécurité dans cet acte. Après leur libération dans la nuit du 3 mars 2024, le syndicat Dynamique Unitaire affirme qu'ils auraient été enlevés par des militaires de la Direction générale des Contre-Ingérences et de la Sécurité militaire[114]. Aucune enquête officielle n'a été lancée pour identifier et poursuivre les responsables de cet enlèvement en plein jour.

---

109. « Gabon, huit syndicalistes brutalisés par le renseignement militaire », Mondafrique. 14/12/2023. < https://mondafrique.com/politique/gabon-8-syndicalistes-dont-deux-femmes-brutalises-et-humilies-par-les-renseignements-militaires/ >
110. « Gabon : la polygamie bientôt reconnue aux officiers généraux et supérieurs », Gabon Media Time. 23/01/2024. <https://gabonmediatime.com/gabon-la-polygamie-bientot-reconnue-aux-officiers-generaux-et-superieurs/>
111. Journal officiel n°9 bis du 5 mars 2024. 23/01/2024. < chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://droit-et-politique-en-afrique.info/wp-content/uploads/2024/03/Ordonnance-du-23-janvier-2024-autorisant-le-mariage-polygamique-des-militaires.pdf >
112. « Gabon, Brice Oligui Nguema a épousé sa deuxième femme », Mondafrique. Publié le 03/05/2024. <https://mondafrique.com/a-la-une/gabon-brice-oligui-nguema-a-epouse-sa-deuxieme-femme/>
113. « Disparition inquiétante de deux membres éminents de Dynamique Unitaire : où sont Alain Mouagouadi et Thierry Nkoulou ? » Gabon Review. 02/03/2024. < https://www.gabonreview.com/disparition-inquietante-de-deux-membres-eminents-de-dynamique-unitaire-ou-sont-alain-mouagouadi-et-thierry-nkoulou/ >
114. « Kidnapping de syndicalstes de Dynamique unitaire : le B2 accusé d'un rapt illégal », Gabon Review. 03/03/2024. < https://www.gabonreview.com/kidnapping-de-syndicalistes-de-dynamique-unitaire-le-b2-accuse-dun-rapt-illegal/ >

H) Amélioration des conditions de vie en milieu carcéral

La prison centrale de Libreville, construite en 1954 par l'administration coloniale française, faisait face depuis plusieurs années à des problèmes de vétusté des bâtiments, de surpopulation carcérale (en 2022, elle contenait environ 4000 prisonniers pour une capacité de 500 personnes)115 et de mauvaises conditions d'hygiène. En 2021, il a été révélé que les détenus de la prison de Libreville font la vidange des fosses septiques avec des seaux d'eau et sans aucune protection.[116] Globalement, les prisonniers ont un accès limité à l'alimentation, la lumière, l'eau potable, aux installations sanitaires et aux zones d'exercice. En 2022, l'ONG SOS Prisonniers a recensé 4 morts dans les prisons dues au manque de soins médicaux. Ces défaillances sont particulièrement visibles dans le traitement des personnalités du régime déchu, incarcérées depuis le coup d'État du 30 août 2023. En 2024, le Sous-comité des Nations Unies pour la prévention de la torture a effectué une visite au Gabon et constate « peu de progrès dans la lutte contre la surpopulation » depuis la dernière visite en 2013, qualifiant les conditions de détention de « déplorables » et « horribles ».[117]

Cependant, sous l'impulsion du CTRI, des améliorations ont été mises en œuvre pour répondre aux préoccupations liées à la condition de détention et rassurer aussi bien l'opinion nationale qu'internationale.

Ces progrès se sont concrétisés par plusieurs actions significatives :

- **L'inauguration d'une maison des Droits de l'Homme à la prison centrale de Libreville. Cet espace est dédié à la promotion des droits fondamentaux et à la prise en charge des réclamations des détenus. Au sein du bâtiment, il y a une boulangerie, d'un salon de thé permettant non seulement d'améliorer les conditions des détenus, mais aussi de favoriser leur réinsertion professionnelle.[118]**

- **La décision de libérer un millier de prisonniers des prisons du Gabon par le biais de la grâce présidentielle en avril 2024[119], un acte qui a permis de désengorger la prison tout en marquant un geste fort vers la réconciliation nationale.**

Malgré tout, des problèmes de fond subsistent en termes de d'incarcération des prévenus en violation des délais de détention préventive, d'alimentation des détenus et d'accès aux soins de santé.

I) Arrestation et torture de Hans OTOUNGA OBAME

Le 15 juin 2024, le frère de l'activiste Thibaut ADJATYS résidant en France, Hans OTOUNGA OBAME, a été enlevé et torturé par un commando.[120] Un témoignage audio sur les tortures qu'i Le 15 juin 2024, le frère de l'activiste Thibaut ADJATYS résidant en France, Hans OTOUNGA OBAME, a été enlevé et torturé par un commando. Un témoignage audio sur les tortures qu'il aurait subies durant les 14 jours en détention a été publié, et il a exposé les preuves de ces abus à travers des photos publiées sur la toile, selon lui que c'est le frère de Brice Oligui NGUEMA qui commandait ses tortionnaires, étant lieutenant-colonel dans la Garde Républicaine. À la suite de ce témoignage, il est incarcéré à la prison centrale de Libreville le 3 juillet 2024. Le 8 juillet, il comparait devant le Tribunal correctionnel de Libreville, poursuivi par le Ministère public pour diffusion de fausses informations.

Bien qu'il ait été acquitté par le tribunal le 29 juillet 2024, cette décision soulève des questions cruciales sur les conditions de détention des personnes en garde à vue au Gabon. L'acquittement de Hans OTOUNGA est un désaveu du Ministère public, qui a échoué à prouver les accusations portées contre lui. Ce verdict constitue un signal fort que la justice doit désormais s'appuyer sur cette décision pour entamer des poursuites contre les responsables des actes de torture, afin que le préjudice physique et moral subi par la victime soit dûment réparé.

115 Ra;pport 2023 sur les droits de la personnes – Gabon. Département d'Etat des Etats-Unis. < https://www.state.gov/reports/2023-country-reports-on-human-rights-practices/gabon/ >

116 « Prison centrale de Libreville : Les détenus vidangent les fosses septiques avec des seaux d'eau », Gabon Review. 13/07/2021. < https://www.gabonreview.com/prison-centrale-de-libreville-les-detenus-vidangent-les-fosses-septiques-avec-des-seaux-deau/ >

117 « Gabon : Peu de progrès dans la lutte contre la surpopulation et les conditions de détention déplorables, selon les experts de l'ONU », Haut-Commissariat des droits de l'Homme des Nations Unies. < https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2024/03/gabon-little-progress-addressing-overcrowding-and-deplorable-detention >

118 « Gabon : Une Maison des droits de l'Homme et bien plus pour la prison centrale de Libreville », Gabon Review. 10/05/2024. < https://www.gabonreview.com/gabon-une-maison-des-droits-de-lhomme-et-bien-plus-pour-la-prison-centrale-de-libreville/ >

119 « Gabon : 99 détenus libérés à Port-Gentil sur les 1000 graciés par le Oligui Nguema », Gabon Actu. Publié le 03/04/2024. < https://gabonactu.com/blog/2024/04/03/gabon-99-detenus-liberes-a-port-gentil-sur-les-1000-gracies-par-le-oligui-nguema/>

120 « Gabon, Hans Otounga Obame enlevé et torturé », Mondafrique. 07/08/2024. < https://mondafrique.com/confidentiels/gabon-hans-otounga-obame-enleve-et-torture/ >

J) Extradition de l'activiste camerounais Steve AKAM alias « Ramon Cotta ».

Porté disparu et recherché par ses proches depuis le 19 juillet 2024, l'activiste camerounais Steeve AKAM, résidant au Gabon depuis plus de 12 ans, est apparu dans une vidéo virale, menotté et entouré de membres de la police camerounaise à un poste frontière entre le Gabon et le Cameroun. Dans cette vidéo, visiblement contraint par ses ravisseurs, il demande pardon au président camerounais Paul BIYA, qu'il avait critiqué avec virulence sur les réseaux sociaux. Par la suite, il a été remis aux autorités camerounaises.

L'enlèvement de Steeve AKAM semble avoir été motivé par une procédure d'extradition entre le Cameroun et le Gabon, bien que les autorités gabonaises n'aient fourni aucune explication officielle à ce sujet. En août, son avocat a déclaré qu'il est détenu au service central des recherches judiciaires à Yaoundé[121]. De plus, les méthodes utilisées pour exécuter cette extradition violent clairement les articles 16 et 19 du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP), texte que le Gabon a pourtant ratifié en 1983. Ces articles stipulent que tout individu a droit à une reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique et que « nul ne peut être inquiété pour ses opinions »[122], Cette transgression manifeste des textes internationaux et régionaux garantissant la protection des droits humains soulève de vives inquiétudes quant à la sécurité des individus dans ces deux pays.

K) Dédommagement des victimes des escroqueries financières (Poste Bank)

Au dernier trimestre de l'année 2017, plusieurs milliers d'épargnants de la Poste Bank, se sont retrouvés privés de leurs épargnes à la suite de malversations orchestrées par des personnalités proches du pouvoir d'Ali BONGO ONDIMBA. En s'engageant à procéder au remboursement des victimes de la faillite suspecte de cette banque d'État[123] , le CTRI a voulu restaurer les droits des citoyens et redonner à l'État une part de sa dignité, alors que celui-ci peinait jusque-là à donner une suite favorable aux multiples revendications des épargnants désabusés.

La promesse de remboursement des épargnants de la Poste Bank a été bien accueillie. Cependant, la concrétisation de cet engagement reste très attendue, le montant de remboursement aurait été revu à la baisse, le remboursement se fait toujours attendre[124].

Aussi, l'absence de communication claire des autorités concernant le sort des 30 000 clients de la nébuleuse BR SARL victimes d'escroquerie financière soulève des interrogations sur la volonté et la rapidité avec lesquelles ce dossier est traité. À titre d'exemple, l'extradition du pasteur MAPAKOU, fondateur de la BR SARL, est toujours en attente, bien qu'il soit largement connu qu'il résiderait actuellement en Europe.

BILAN SUR LA SITUATION DES DROITS HUMAINS EN PÉRIODE DE TRANSITION

D'une manière générale, on observe une amélioration fragile du respect des droits humains depuis le coup d'État, avec moins de cas de répression des libertés civiles et politiques. Cependant, une vigilance reste nécessaire, car certaines exactions, telles que le rasage des cheveux des personnes en état d'arrestation, la publication de vidéos humiliantes des personnes arrêtées sur les réseaux sociaux, et les bavures documentées, illustrent cette fragilité.

Par ailleurs, il est regrettable que la Transition n'ait pas encore permis de faire la lumière sur les nombreuses violations des droits humains et les crimes de sang commis durant les 14 années de pouvoir d'Ali BONGO ONDIMBA. En retardant la mise en place d'une commission vérité, justice et réconciliation, le CTRI semble hésiter à ouvrir les dossiers brûlants de ces années de répression, dont l'implication de certaines FDS pourrait être mise en lumière.

121. « L'influenceur camerounais Ramon Cotta détenu à Yaoundé », VOA. 21/08/2024. < https://www.voaafrique.com/a/cameroun-l-influenceur-ramon-cotta-d%C3%A9tenu-%C3%A0-yaound%C3%A9/7751201.html >
122. Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Haut-Commissariat des droits de l'Homme des Nations unies. 16/12/66. < https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-civil-and-political-rights >
123. « Les épargnants de la Poste Bank bientôt remboursés », TV+ Afrique. 27/12/2024. < https://www.tvplusafrique.com/index.php?page=detail-article&article=6258&titre=LES+%C3%89PARGNANTS+DE+LA+POSTE+BANK+BIENT%C3%94T+REMBOURS%C3%89S >
124. « Remboursement des épargnants de la Postebank : la provision de l'Etat ramenée à 3 milliards de FCFA ? », Gabon Review. 17/02/2025. < https://www.gabonreview.com/remboursement-des-epargnants-de-la-postebank-la-provision-de-letat-ramenee-a-3-milliards-de-fcfa/ >

CONCLUSION

Le coup d'État du 30 août 2023 au Gabon marque un tournant dans l'histoire politique du pays. Qualifié par certains de « révolution de palais » en raison de son origine au sein de l'élite militaire et de l'absence de revendications populaires explicites, il s'inscrit néanmoins dans une dynamique de rupture avec le système dynastique Bongo. Dirigé par Brice Clotaire Oligui Nguema, ancien proche du régime, il a d'abord été perçu comme un réaménagement interne du pouvoir. Toutefois, les annonces de réformes institutionnelles et démocratiques ont nourri l'espoir d'un changement plus profond.

Les dix-huit mois de transition ont permis d'apaiser un climat socio-politique tendu et d'initier certaines mesures dans les domaines politique et économique. Parmi elles, la libération de prisonniers politiques et la promesse de réformes sociales ont été saluées comme des avancées. Cependant, plusieurs défis persistent. La lenteur dans le traitement des dossiers liés aux crimes du précédent régime, le manque de transparence sur certaines affaires de corruption et le maintien de figures de l'ancien pouvoir dans certaines administrations et institutions» , comme l'ex-présidente de la Cour constitutionnelle, soulèvent des interrogations sur la portée réelle des engagements pris. Par ailleurs, l'absence d'un mécanisme formel de justice transitionnelle, tel qu'une Commission vérité et réconciliation pourtant réclamée par une partie de la population, entretient des doutes quant à la volonté des autorités de tourner définitivement la page du système déchu.

Certaines réformes, bien que présentées comme des avancées, restent inachevées ou ont un impact limité, ne répondant que partiellement aux attentes populaires. Enfin, la candidature du Président de la Transition à la prochaine élection du 12 avril prochain brouille quelque peu la visibilité et la trajectoire d'une fin de transition anticipée dont le bilan pourrait bien être éclipsé par le résultat du scrutin. La question étant de savoir : après avoir réalisé un coup d'État sans effusion de sang, quelle place occupera l'armée dans l'avenir politique du pays et quelle alternance démocratique le Gabon pourrait-il envisager au lendemain d'une élection présidentielle où prédominent des acteurs du système déchu et de la transition ?

RECOMMANDATIONS

▶ AU PRÉSIDENT DE LA TRANSITION

- **S'abstenir de toute candidature** à la prochaine élection présidentielle et garantir qu'aucun militaire impliqué dans la transition ne s'y présente, afin d'assurer une véritable alternance démocratique ;

- **Transférer le pouvoir à un gouvernement civil** démocratiquement élu, conformément aux engagements pris à la suite du coup d'État ;

- **Organiser un scrutin libre, transparent et crédible,** en mettant en place des garanties pour prévenir toute fraude et rompre définitivement avec les pratiques du passé ;

- **Préserver la sécurité des citoyens** avant, pendant et après le scrutin, en veillant à prévenir toute violence électorale et à rompre avec les cycles de tensions observés lors des précédentes élections ;

- **Faciliter la présence d'observateurs électoraux nationaux et internationaux,** afin d'assurer un suivi indépendant du processus électoral ;

- **Mettre fin aux atteintes aux libertés fondamentales,** notamment en garantissant la liberté syndicale, d'opinion et de réunion, dans le respect des engagements internationaux du Gabon.

▶ À LA JUSTICE GABONAISE

- **Ouvrir des enquêtes indépendantes et rapides** sur les décès de Glenn Patrick MOUNDENDE, Karl Stécy AKUE ANGOUE et Lionel ROKEWA, en veillant à identifier et poursuivre les responsables ;

RECOMMANDATIONS

- **Enquêter sur les allégations de torture et de mauvais traitements,** notamment celles concernant Hans OTOUNGA OBAME, et engager des poursuites contre les auteurs de ces actes ;

- **Sanctionner les entreprises impliquées dans des détournements de fonds** révélés par la Task Force, en menant des poursuites judiciaires contre les responsables de pratiques frauduleuses ;

- **Lancer des procédures judiciaires contre Ali Bongo et ses proches,** en examinant leur rôle dans les fraudes électorales passées et les violations des droits humains sous ses mandats.

▶ AU PROCHAIN GOUVERNEMENT GABONAIS

- **Mettre en place une Commission Vérité et Réconciliation,** afin de favoriser la justice transitionnelle et la réconciliation nationale ;

- **Former les forces de défense et de sécurité** au respect des libertés fondamentales, notamment la liberté syndicale, d'expression et de réunion, en conformité avec les conventions internationales ratifiées par le Gabon ;

- **Réformer le mode de nomination des juges de la Cour constitutionnelle,** en impliquant plusieurs institutions dans le processus afin de garantir son indépendance et prévenir toute influence politique ou népotisme ;

- **Demander l'extradition de Patrick MAPAKOU,** afin qu'il puisse répondre devant la justice gabonaise des accusations de détournement de fonds dans l'affaire BR Sarl ;

- **Assurer la transparence des finances publiques** en poursuivant la publication régulière du niveau d'évolution de la dette publique sur le site officiel du gouvernement, en collaboration avec la société civile.

ANNEXES

REPUBLIQUE GABONAISE

UNION – TRAVAIL – JUSTICE

°°°°°°°°°°°°°°°

CHARTE DE LA TRANSITION

Ordonnance n°0003/PT/2023 du 2 septembre 2023
révisée par :

-La loi n°001/2023 du 6 octobre 2023.

Editée par la Direction des Publications Officielles
B.P 563 Libreville – Téléphone 01 76 20 00

TABLE DES MATIERES :

PREAMBULE……..……..….**1**

TITRE I : DES VALEURS, PRINCIPES ET MISSIONS DE LA TRANSITION…...……..**4**

CHAPITRE PREMIER : DES VALEURS ET DES PRINCIPES.....**4**

CHAPITRE II : DES MISSIONS……...……**4**

CHAPITRE III : DE L'ETAT ET DE LA SOUVERAINETE.....**5**

CHAPITRE IV : DES LIBERTES, DES DEVOIRS ET DES DROITS FONDAMENTAUX……...**6**

TITRE II : DES ORGANES DE LA TRANSITION……..**10**

CHAPITRE PREMIER : DU PRESIDENT DE LA TRANSITION……...…**11**

CHAPITRE II : DU CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION…….....**14**

CHAPITRE III : DU GOUVERNEMENT DE LA TRANSITION……..**14**

CHAPITRE IV : DU PARLEMENT DE LA TRANSITION……..**15**

CHAPITRE V : DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE DE LATRANSITION……...…..**19**

CHAPITRE V BIS : DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE LA TRANSITION.....**20**

CHAPITRES VI : DES AUTRES DISPOSITIONS……**21**

TITRE III : DE LA REVISION DE LA CHARTE DE LA TRANSITION...……..**21**

TITRE IV : DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES……**22**

Ordonnance n°0003/PT/2023 du 2 septembre 2023 révisée par :

-La loi n°001/2023 du 6 octobre 2023

Le Président de la Transition,
Chef de l'État ;

Vu la loi n°3/91 du 26 mars 1991 portant Constitution de la République Gabonaise ;

O R D O N N E :

PREAMBULE

Nous, membres des forces de défense et de sécurité de la République Gabonaise, regroupés au sein du Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions, en abrégé CTRI, avec les forces vives de la Nation Gabonaise :

-mus par un élan de sursaut national pour la refondation de l'État, la préservation des principes républicains et le renouveau de la démocratie et de la citoyenneté ;

-inspirés par la volonté et l'engagement partagé de changement pour le bien-être et le vivre ensemble du peuple souverain du Gabon, ayant conduit à la prise effective du pouvoir par l'armée gabonaise, sous la direction du Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions, le 30 août 2023 ;

-considérant l'adhésion populaire qui en est résulté ;

-considérant les conclusions des concertations nationales inclusives, tenues à Libreville au Palais Rénovation, avec les représentants des partis politiques, des organisations de la société civile, des confessions religieuses, des coordinations régionales, des organisations de femmes et de jeunes, des gabonais de l'étranger, des centrales et fédérations syndicales,

du secteur informel, des organisations patronales, des organisations et ordres socioprofessionnels, des chambres consulaires, des organismes de presse et de toutes les autres forces vives de la Nation ;

-prenant acte des propositions et recommandations des différentes composantes des forces vives de la Nation ;

-soucieux de maintenir la cohésion nationale, de consolider les bases de notre démocratie et de promouvoir le développement et la prospérité des gabonais et gabonaises ;

-reconnaissant que les crises politiques et sociales cycliques, les détournements de fonds publics qui ont affligé la République Gabonaise avant et après le changement de la Constitution, de la loi électorale et des résultats tronqués de l'élection présidentielle de 2023 pour favoriser un troisième mandat du Président Ali BONGO ONDIMBA, ont fissuré l'unité nationale, décrédibilisé les institutions et ralenti le développement du pays ;

-conscients de la nécessité de bâtir ensemble d'une manière durable les fondamentaux d'une République démocratique stable, unie dans sa diversité et respectueuse des Droits de l'Homme et des libertés publiques ;

-engagés à construire un véritable État de droit conforme aux profondes aspirations du peuple gabonais et tirant les leçons de notre expérience politique, notamment des crises récurrentes et souvent violentes qu'a connues notre pays suite aux différents scrutins ces dernières années ;

-considérant les cas de violations répétées des Droits de l'Homme et des libertés individuelles et collectives, qui ont endeuillé des familles et causé des handicaps à des milliers de femmes et de jeunes gabonais en particulier ;

-réaffirmant notre attachement aux valeurs et principes démocratiques tels qu'inscrits dans la Charte des Nations-Unies, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du

10 décembre 1948, la Charte Africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance du 30 janvier 2007 de l'Union Africaine ;

-considérant la volonté résolue du Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions de refonder l'État, pour plus de sécurité juridique fondée sur l'équité et la justice, dans un esprit inclusif ;

-considérant la détermination du Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions de combattre toute forme de marginalisation et de repli identitaire, de prévenir et réprimer la corruption, les crimes économiques et financiers, l'impunité, la politisation de l'Administration publique et l'instrumentalisation de la Justice ;

-considérant le comportement patriotique des forces de défense et de sécurité assurant la quiétude sociale et la continuité de l'État ;

-considérant que l'intérêt supérieur de la nation réside dans le maintien de la paix, la sécurité collective, le bon voisinage dans la sous-région, qui sont des préalables à l'émergence, à la stabilité, à l'intégration et à la coopération comme moyens de rassemblement et de consolidation de la démocratie ;

-considérant la nécessité d'une Transition démocratique inclusive et impartiale ;

Approuvons et adoptons la présente Charte de la Transition dont le préambule est partie intégrante.

TITRE I : DES VALEURS, PRINCIPES ET MISSIONS DE LA TRANSITION

CHAPITRE PREMIER : DES VALEURS ET DES PRINCIPES

Article 1er

Outre les valeurs affirmées par la Constitution du 26 mars 1991 en son préambule, la présente Charte consacre les valeurs et principes suivants pour conduire la Transition :

-le patriotisme, la loyauté et la probité ;
-la Justice, l'impartialité et la dignité ;
-le mérite, le sens de la responsabilité et de la redevabilité ;
-la discipline, le civisme et la citoyenneté ;
-la fraternité, la tolérance et l'inclusion ;
-la neutralité, la transparence et l'intégrité ;
-le dialogue et l'esprit de consensus ;
-l'esprit de solidarité, de pardon et de réconciliation.

CHAPITRE II : DES MISSIONS

Article 2

Les missions de la Transition consacrées par la présente Charte sont notamment :

-la refondation de l'État afin de bâtir des Institutions fortes, crédibles et légitimes garantissant un État de droit, un processus démocratique transparent et inclusif, apaisé et durable, seules garanties pour un développement véritable du Gabon ;

-la préservation de l'intégrité du territoire national et de la sécurité des personnes et de leurs biens ;

-l'engagement de réformes majeures sur les plans politique, économique, culturel, administratif et électoral ;

-le renforcement de l'indépendance de la Justice et la lutte contre l'impunité ;

-la promotion et la protection des Droits de l'Homme et des libertés publiques ;

-l'instauration d'une culture de bonne gouvernance et de citoyenneté responsable ;

-l'élaboration d'une nouvelle Constitution et son adoption par référendum ;

-l'organisation des élections locales et nationales libres, démocratiques et transparentes.

CHAPITRE III : DE L'ETAT ET DE LA SOUVERAINETE

Article 3

Le Gabon est une République unie et indivisible, souveraine, laïque, sociale et démocratique.

Article 4

L'emblème national est le drapeau tricolore, vert, jaune et bleu de bandes horizontales et de dimensions égales.

L'hymne national est « La Concorde ».

La devise de la République est « Union-Travail-Justice ».

Le sceau et les armoiries de la République sont ceux déterminés par la loi.

Article 5

Les langues officielles sont le français et l'anglais.

Article 6

Les partis politiques concourent à l'expression du suffrage.

Ils se constituent librement et exercent leurs activités dans le respect des lois de la République.

Ils doivent incarner la diversité nationale.

Ils ont le devoir d'éduquer leurs militants et de promouvoir l'unité nationale et la paix sociale.

Article 7

Tout acte portant atteinte à la forme républicaine de l'État, à la laïcité de l'État, à la souveraineté, à l'indépendance et à l'unité nationale est un crime de haute trahison et puni comme tel par la loi.

CHAPITRE IV : DES LIBERTES, DES DEVOIRS ET DES DROITS FONDAMENTAUX

Article 8

Les libertés et droits fondamentaux sont reconnus et leur exercice est garanti aux citoyens dans les conditions et les formes prévues par la loi. Aucune situation d'exception ou d'urgence ne doit justifier les violations des droits humains.

Article 9

Tous les citoyens gabonais sont égaux en droits et en devoirs. Ils sont égaux devant la loi sans aucune distinction. Ils sont électeurs et éligibles dans les conditions déterminées par la loi.

Article 10

La personne humaine est sacrée. Toute personne a droit au respect de son intégrité physique et morale, de son identité et

à la protection de son intimité et de sa vie privée. Tout citoyen a droit au libre développement de sa personne, dans le respect du droit d'autrui, des bonnes mœurs et de l'ordre public.

Article 11

Nul ne peut faire l'objet de tortures, de peines ou de traitements cruels, dégradants ou inhumains.

Article 12

Nul ne peut être arrêté, inculpé, ni détenu que dans les cas prévus par la loi promulguée antérieurement à la commission de l'infraction qu'elle réprime. Les arrestations et détentions arbitraires sont interdites par la loi. Le droit à l'assistance d'un avocat est reconnu dès l'instant de l'interpellation ou de la détention.

Article 13

Tout prévenu est présumé innocent jusqu'à l'établissement de sa culpabilité à la suite d'un procès régulier offrant des garanties à sa défense.

Article 14

La peine est personnelle. Aucun individu ne peut être rendu responsable et poursuivi de quelque façon ou pour quelque motif que ce soit pour un fait non commis par lui-même.

Article 15

La loi punit quiconque par un acte de discrimination raciale, ethnique, religieuse, par un acte de propagande régionaliste ou communautariste, ou par tout autre acte qui porte atteinte à l'unité nationale, à la sécurité de l'État, à l'intégrité du territoire de la République, ou au bon fonctionnement démocratique des Institutions.

Article 16

Tout citoyen a le droit de fixer librement son domicile ou sa résidence en un lieu quelconque du territoire national et d'y exercer toute activité conformément aux dispositions de la loi.

Article 17

Le domicile est inviolable et le secret de la correspondance est garanti à tous les citoyens.

Il ne peut être porté atteinte à ces droits que dans les cas prévus par la loi.

Article 18

Tout citoyen a le droit de circuler librement à l'intérieur du territoire national, d'en sortir, d'y revenir et de s'y établir temporairement ou durablement. Il ne peut être porté atteinte à ces droits que dans les conditions définies par la loi.

Article 19

Tout individu a le droit de s'informer librement et d'être informé.

Article 20

Tout individu a droit à la création, à la protection et à la jouissance de ses œuvres intellectuelles et artistiques.

Article 21

Tout citoyen a droit au travail et à une juste rémunération. Nul ne peut être lésé dans son emploi en raison de son origine, de sa religion, de son sexe ou de ses opinions.

Article 22

Tout citoyen a droit d'accès aux emplois publics dans les conditions fixées par la loi.

Article 23

Les libertés d'opinion, d'expression, de conscience et de culte sont garanties. Les conditions de leur exercice sont définies par la loi.

Article 24

La liberté d'entreprise est garantie.

Article 25

Le mariage, l'union entre deux personnes de sexes différents, et la famille constituent le fondement naturel de la vie en société. Ils sont protégés et promus par l'État.

Article 26

Le citoyen gabonais séjournant ou résidant à l'étranger bénéficie de la protection de l'État dans les limites fixées par les lois du pays d'accueil ainsi que des accords internationaux dont le Gabon est partie.

Article 27

La République Gabonaise accorde le droit d'asile, sur son territoire, aux ressortissants étrangers dans les conditions déterminées par la loi.

Article 28

Le droit de propriété est garanti. Nul ne peut être exproprié que pour cause d'utilité publique déclarée, dans les conditions et formes prescrites par la loi, suivant une compensation préalable et juste.

La vente des terres aux non nationaux est interdite en République Gabonaise.

Article 29

La défense de la patrie est un devoir sacré pour tout citoyen Gabonais.

Article 30

La participation aux charges publiques en fonction de la fortune et des revenus est un devoir pour chaque citoyen.

Article 31

Le respect et la défense du patrimoine national et des biens publics sont un devoir pour tout citoyen.

Article 32

Le respect des lois et règlements est un devoir impératif pour chaque citoyen.

Article 33

Toutes les activités politiques, y compris celles qui concernent l'expression du suffrage, s'exercent dans les conditions fixées par la loi.

TITRE II : DES ORGANES DE LA TRANSITION

Article 34 ***(Loi n°001/2023 du 6 octobre 2023)***

Les organes de la Transition sont :

-le Président de la Transition ;
-le Conseil National de la Transition ;
-le Gouvernement de la Transition ;
-le Parlement de la Transition ;
-la Cour Constitutionnelle de la Transition ;

-le Conseil Economique, Social et Environnemental de la Transition.

CHAPITRE PREMIER : DU PRESIDENT DE LA TRANSITION

Article 35 ***(Loi n°001/2023 du 6 octobre 2023)***

Le Président de la Transition remplit les fonctions de Président de la République, Chef de l'État. Il est le Ministre de la Défense Nationale et de la Sécurité. Il veille au respect de la Charte de la Transition et de la Constitution du 26 mars 1991.

Il est choisi par un collège de désignation mis en place par le Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions.

Article 36 ***(Loi n°001/2023 du 6 octobre 2023)***
Les pouvoirs et prérogatives du Président de la Transition sont définis dans la présente Charte et la Constitution du 26 mars 1991.

Article 37 ***(Loi n°001/2023 du 6 octobre 2023)***

Le mandat du Président de la Transition prend fin après l'investiture du Président issu de l'élection présidentielle.

Article 38

Tout candidat aux fonctions de Président de la Transition doit remplir les conditions suivantes :

-être une personnalité civile ou militaire ;
-être de nationalité gabonaise d'origine au sens du Titre I du Code de nationalité ;
-être âgé de 35 ans au moins et de 70 ans au plus ;
-être intègre, de bonne moralité et impartial ;
-être une personnalité de notoriété publique ;
-jouir de ses capacités physique et mentale ;

-n'avoir jamais fait l'objet d'une condamnation pénale pour crime ;
-être reconnu pour son engagement dans la défense des intérêts nationaux.

Article 39 ***(Loi n°001/2023 du 6 octobre 2023)***

Le Président de la Transition, Président de la République, Chef de l'Etat, entre en fonction sept (07) jours au plus après sa désignation.

Avant d'entrer en fonction, il prête devant la Cour Constitutionnelle le serment suivant : « ***Je jure devant Dieu et le peuple gabonais, de préserver en toute fidélité le régime républicain, de respecter et de faire respecter la Charte de la Transition et la Loi, de remplir mes fonctions dans l'intérêt supérieur du peuple, de préserver les acquis démocratiques, l'indépendance de la patrie et l'intégrité du territoire national. Je m'engage solennellement et sur l'honneur à mettre tout en œuvre pour la réalisation de l'unité nationale »***.

Après l'investiture, le Président de la Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite reçoit publiquement la déclaration écrite des biens du Président et du Vice-président de la Transition. Cette déclaration fait l'objet d'une mise à jour annuelle.

Dans un délai maximum d'un (1) mois avant la fin de la transition, le Président de la Commission de la Lutte contre l'Enrichissement Illicite reçoit une seconde déclaration écrite des biens du Président et du Vice-président de la Transition.

Celle-ci est publiée au Journal Officiel accompagnée des justificatifs éventuels en cas d'augmentation du patrimoine.

Cette obligation de déclaration des biens s'applique également à tous les membres des organes de la Transition

institués par la présente Charte, à l'entrée et à la fin de leurs fonctions.

Article 40

Le Président de la Transition peut être assisté d'un Vice-Président de la Transition remplissant les fonctions de Vice-Président de la République.

Le Vice-Président de la Transition est nommé par le Président de la Transition qui met fin à ses fonctions.

Le Vice-Président de la Transition n'est pas éligible à l'élection présidentielle qui sera organisée pour marquer la fin de la Transition.

La présente disposition n'est pas susceptible de révision.

Article 41 ***(Loi n°001/2023 du 6 octobre 2023)***

Il est créé un Secrétariat Général de la Présidence de la République dirigé par un Secrétaire Général nommé par le Président de la Transition.

Le Secrétaire Général de la Présidence de la République est chargé de la coordination de l'action présidentielle.

Le Secrétaire Général de la Présidence de la République en exercice pendant la Transition ne peut se porter candidat à l'élection présidentielle qui sera organisée pour marquer la fin de la Transition.

CHAPITRE II : DU CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

Article 42 ***(Loi n°001/2023 du 6 octobre 2023)***

Le Conseil National de la Transition, en abrégé CNT, assiste le Président de la Transition dans la détermination de la politique de la Nation.

Il est composé des membres du Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions, en abrégé CTRI.

Le Conseil National de la Transition exerce les prérogatives définies par la présente Charte et se réfère aux dispositions de la Constitution du 26 mars 1991.

CHAPITRE III : DU GOUVERNEMENT DE LA TRANSITION

Article 43 ***(Loi n°001/2023 du 6 octobre 2023)***

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement et les autres Membres du Gouvernement de la Transition sont nommés par le Président de la Transition.

Ils sont placés sous l'autorité du Président de la Transition à qui ils rendent directement compte.

Les Membres du Gouvernement sont nommés sur proposition du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Article 44

Les membres du Gouvernement de la Transition doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité gabonaise d'origine ;
- jouir de ses capacités physique et mentale ;
- n'avoir jamais fait l'objet d'une condamnation pénale pour crime ;

- avoir les compétences requises ;
- être reconnu pour son engagement patriotique ;
- être de bonne moralité.

Avant leur entrée en fonction, les membres du gouvernement de la Transition prêtent serment au cours d'une audience solennelle présidée par le Président de la Transition en présence des membres de la Cour Constitutionnelle de la Transition, des Présidents et Vice-présidents des deux Chambres du Parlement de la Transition et les Présidents de la Cour de Cassation, du Conseil d'État et de la Cour des Comptes, selon les termes ci-après :

« ***Je jure de respecter la Constitution et l'État de droit, de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge dans le strict respect de ses obligations de loyauté à l'égard du Président de la Transition, Chef de l'État, de garder religieusement, même après la cessation de mes fonctions, la confidentialité des dossiers et des informations classés Secret d'État et dont j'aurais eu connaissance dans l'exercice de celle-ci ».***

Les membres du Gouvernement de la Transition ne sont pas éligibles à l'élection présidentielle qui sera organisée pour marquer la fin de la Transition.

Les officiers supérieurs des Forces de Défense et de Sécurité, nommés membres du Gouvernement, réintègrent leurs corps d'origine à la cessation de leurs fonctions ministérielles.

CHAPITRE IV : DU PARLEMENT DE LA TRANSITION

Article 45

Le Parlement de la Transition est l'organe législatif de la Transition. Il comprend deux Chambres : l'Assemblée Nationale de la Transition et le Sénat de la Transition.

Article 46 ***(Loi n°001/2023 du 6 octobre 2023)***

L'Assemblée Nationale de la Transition est composée de quatre-vingt-dix-huit (98) membres parmi lesquels :

-soixante-sept (67) issus des partis politiques légalement reconnus ou choisis parmi les personnalités politiques ;
-vingt-cinq (25) de la société civile ;
-six (06) membres issus des Forces de Défense et de Sécurité.

Les membres issus des partis politiques sont choisis par le Président de la Transition sur les listes présentées par les partis politiques légalement reconnus.

Un décret du Président de la Transition porte nomination des membres de l'Assemblée Nationale de la Transition.

Le Bureau de l'Assemblée Nationale de la Transition comprend un (01) Président, cinq (05) Vice-Présidents, deux (02) Questeurs et cinq (5) Secrétaires de Bureau.

Article 47 ***(Loi n°001/2023 du 6 octobre 2023)***

Le Sénat de la Transition comprend soixante-dix (70) membres parmi lesquels :

-trente-sept (37) membres issus des partis politiques ;
-vingt-sept (27) membres représentant la société civile ;
-six (06) membres issus des Forces de Défense et de Sécurité.

Les membres du Sénat de la Transition doivent être âgés de cinquante (50) ans au moins.

Un décret du Président de la Transition porte nomination des membres du Sénat de la Transition.

Le Bureau du Sénat de la Transition comprend un (01) Président, (05) Vice-Présidents, deux (02) Questeurs et cinq (05) Secrétaires de Bureau.

Article 48 ***(Loi n°001/2023 du 6 octobre 2023)***

Chaque Chambre du Parlement de la Transition est présidée par une personnalité nommée par le Président de la Transition.

Les incompatibilités aux fonctions de parlementaire de la Transition sont prévues dans les textes organiques de chaque Chambre du Parlement.

Article 49 ***(Loi n°001/2023 du 6 octobre 2023)***

Le Parlement de la Transition se réunit de plein droit au cours de deux sessions ordinaires par an.

La première session ordinaire de la Transition s'ouvre le 1er jour ouvré du mois de mars et prend fin le dernier jour ouvré du mois de juin.

La seconde session ordinaire de la Transition s'ouvre le 1er jour ouvré du mois de septembre et prend fin le dernier jour ouvré du mois de décembre.

A titre exceptionnel, la seconde session ordinaire de l'année 2023 s'ouvre dix (10) jours après la nomination de l'ensemble des membres du Parlement de la Transition.

Au cours de la séance inaugurale, chaque Chambre du Parlement de la Transition adopte son Règlement Intérieur.

Les Chambres du Parlement de la Transition peuvent se réunir en sessions extraordinaires sur convocation de leurs Présidents pour un ordre du jour déterminé à la demande soit du Président de la Transition sur proposition du Premier Ministre de la Transition, soit de la majorité absolue de leurs membres.

Les sessions extraordinaires sont ouvertes et closes par décret du Président de la Transition, Président de la République, Chef de l'Etat.

Elles ne peuvent excéder une durée de quinze (15) jours.

Article 50

Le Parlement de la Transition adopte le plan d'actions et la feuille de route de la Transition présentés par le Premier Ministre.

Il veille à l'exécution, au contrôle et au suivi-évaluation du plan d'actions et de la feuille de route de la Transition.

Article 51

Le Parlement de la Transition exerce les prérogatives définies par la présente Charte et la Constitution du 26 mars 1991.

Article 52 ***(Loi n°001/2023 du 6 octobre 2023)***

Les Présidents et les Vice-Présidents des deux Chambres du Parlement de la Transition ne sont pas éligibles à l'élection présidentielle qui sera organisée pour marquer la fin de la Transition.

La présente disposition n'est susceptible d'aucune révision.

Article 52 Bis ***(Loi n°001/2023 du 6 octobre 2023)***

Les membres du Parlement de la Transition portent le titre de « Député » ou de « Sénateur » de la Transition. Leur mandat court à compter de la date de leur nomination et se termine à la fin de la Transition.

En cas de manquement avéré aux valeurs prônées par la présente Charte, le Président de la Transition peut décider, après avis du Bureau de la Chambre concernée, de mettre un terme au mandat d'un Député ou d'un Sénateur de la Transition.

Dans ce cas, il est procédé à son remplacement dans les mêmes formes et conditions que celles qui ont prévalu lors de sa nomination.

CHAPITRE V : DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE DE LA TRANSITION

Article 53

Avant leur entrée en fonction, les membres de la Cour Constitutionnelle de la Transition prêtent serment au cours d'une audience solennelle présidée par le Président de la Transition en présence des Présidents et Vice-présidents des deux Chambres du Parlement de la Transition et les Présidents de la Cour de Cassation, du Conseil d'État et de la Cour des Comptes.

La Cour Constitutionnelle de la Transition contrôle la conformité à la Charte de la transition et à la Constitution du 26 mars 1991 des actes législatifs et réglementaires pris par les organes de la Transition.

La Cour Constitutionnelle de la Transition statue sur la régularité des opérations de référendum dont elle proclame les résultats à l'issue du contentieux dont elle serait saisie.

Article 54

La Cour Constitutionnelle de la Transition est composée de neuf (09) membres nommés par le Président de la Transition parmi les hauts cadres de la Nation dont le Président.

Le Président de la Cour Constitutionnelle de la Transition n'est pas éligible à l'élection présidentielle qui sera organisée pour marquer la fin de la Transition.

CHAPITRE V BIS : DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE LA TRANSITION *(Loi n°001/2023 du 6 octobre 2023)*

Article 54 Bis *(Loi n°001/2023 du 6 octobre 2023)*

Le Conseil Economique, Social et Environnemental de la Transition est une assemblée consultative.

Article 54 Ter *(Loi n°001/2023 du 6 octobre 2023)*

Le Conseil Economique, Social et Environnemental de la Transition comprend soixante (60) membres parmi lesquels :

-vingt (20) membres choisis parmi les personnalités qualifiées qui ont honoré les services de l'Etat ;
-onze (11) membres représentant les associations légalement constituées ;
-six (6) membres représentant les organisations patronales ;
-six (6) membres représentant les organisations syndicales ;
-six (6) membres désignés par les confessions religieuses ;
-onze (11) membres désignés par les organisations traditionnelles.

Un décret du Président de la Transition porte nomination des membres du Conseil Economique, Social et Environnemental de la Transition.

Le Bureau du Conseil Economique, Social et Environnemental de la Transition comprend un (01) Président, deux (02) Vice-Présidents, deux (02) Questeurs et (02) Secrétaires de Bureau.

Le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental de la Transition n'est pas éligible à l'élection présidentielle qui sera organisée pour marquer la fin de la Transition.

CHAPITRE VI : DES AUTRES DISPOSITIONS

Article 55

L'accès des femmes aux fonctions électives et nominatives peut être favorisé par des mesures particulières prévues par la loi.

La composition des différents organes de la Transition prend en compte le genre.

Article 56

Dans les cas de présomption de terrorisme et d'atteinte à la sureté nationale, la garde à vue peut atteindre cent soixante-huit heures, délai au-delà duquel une décision d'un magistrat de 1'ordre judiciaire est requise.

Article 57

Les responsables administratifs et financiers ou questeurs des Institutions de la République sont nommés par décret pris en Conseil des Ministres.

TITRE III : DE LA REVISION DE LA CHARTE DE LA TRANSITION

Article 58

L'initiative de la révision de la présente Charte appartient concurremment au Président de la Transition et aux membres des Bureaux des Chambres du Parlement de la Transition.

Le projet ou la proposition de révision est adopté à la majorité des 4/5ème des membres des Bureaux des Chambres du Parlement de la Transition.

Le Président de la Transition procède à la promulgation de l'acte de révision.

TITRE IV : DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Article 59

Les membres du Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions, en abrégé CTRI, et tous les acteurs ayant participé aux évènements allant du 29 août 2023 à l'investiture du Président de la Transition, bénéficient de l'immunité. À ce titre, ils ne peuvent être poursuivis ou arrêtés pour des actes posés lors desdits événements. Une loi d'amnistie sera adoptée à cet effet.

Article 60

La présente Charte entre en vigueur dès sa signature.

Article 61

En cas de contrariété entre la Charte de la Transition et la Constitution du 26 mars 1991, les dispositions de la présente Charte s'appliquent. La Cour Constitutionnelle de la Transition statue en cas de litige.

Article 62

Jusqu'à la mise en place des organes de la Transition, le Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions, en abrégé CTRI, prend les mesures nécessaires au fonctionnement des pouvoirs publics, à la vie de la Nation, à la protection des citoyens et à la sauvegarde des libertés.

Article 63

La présente ordonnance, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée au Journal Officiel et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le 02 septembre 2023

Par le Président de la Transition,
Chef de l'État

Le Commandant en Chef de la Garde Républicaine,
Général de Brigade Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA

Le Commandant en Chef des Forces de Police Nationale
Général de Division Serge Hervé NGOMA

Le Chef d'Etat-major Général des Forces Armées Gabonaise
Général de Division Jean Martin OSSIMA NDONG

Le Commandant en Chef de la Gendarmerie Nationale
Général de Division Yves BARRASSOUAGA

Le Commandant en Chef de la Sécurité Pénitentiaire
Général de Division Germain EFFAYONG

Le Directeur Général du Service de Santé Militaire
Général d'Armée Raymond NZENZE

Le Directeur Général du Génie Militaire
Général de Brigade Gabin OYOUGOU

Révisée par la loi n°001/2023 du 6 octobre 2023

Le Président de la Transition,
Président de la République, Chef de l'Etat

Général de Brigade Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
Raymond NDONG SIMA

Le Ministre de la Réformes des Institutions
Murielle MINKOUE épouse MINTSA

Le Ministre des Comptes Publics
Charles MBA

Le Ministre Délégué à la Présidence, chargé de l'Intérieur et de la Sécurité
Hermann IMMONGAULT

Discours intégral d'investiture du Général de brigade Brice Clotaire Oligui Nguema, président de la Transition | Présidence de la république Gabonaise

Mesdames et Messieurs de la presse ;
Chers ainés, Chers amis ;
Messieurs les officiers généraux ;
Officiers ;
Sous-officiers et militaires du rang
Mesdames et Messieurs, vos grades, rangs et qualités respectés.
Gabonaises, Gabonais,

Mes chers compatriotes

Je voudrais commencer cette allocution en adressant d'un cœur reconnaissant, une action de grâce au Dieu tout Puissant.

C'est grâce à ses bontés sans cesse renouvelées pour notre pays le Gabon que nous pouvons fièrement nous tenir ici ce matin dans cette Hémicycle du palais de la rénovation. Ce même Dieu, qui nous a parlé le matin du 30 août 2023, et qui continue de nous parler, est celui qui a conduit nos pas jusqu'ici.

Permettez-moi de rappeler à votre souvenir, les paroles prononcées par Feu le président Omar BONGO dans cette salle, au terme de 42 ans de règne après Feu le Président Léon MBA, premier Président du Gabon : ''Dieu ne nous a pas donné le droit de faire du Gabon ce que nous sommes en train de faire, il nous observe. Il dit : amusez-vous. Le jour où il voudra aussi nous sanctionner, il le fera"

Cette phrase remplie de sagesse, était en réalité la voix de Dieu qui a fini par accomplir sa volonté pour le peuple Gabonais aujourd'hui.

Gabonaises, Gabonais, mes chers compatriotes

Permettez-moi d'exprimer mes sincères remerciements à tous ceux qui, nombreux, très nombreux, ont effectué le déplacement pour prendre part à cette cérémonie d'investiture.

J'ai une pensée particulière pour tous les gabonais de la Diaspora qui suivent cette cérémonie de là où ils sont.

Mais j'ai surtout une pensée spéciale pour tous nos compatriotes qui auraient rêvé vivre ce jour mais nous ont précédé dans l'au-delà. Je pense à tous les partisans du changement et de l'alternance : Simon Oyono Aba'a, Martine Oulabou, Pierre Louis Agondjo Okawè, Pierre Mamboundou Mamboundou, André Mba Obame pour ne citer que ceux-là.

Comme disait l'ancien Président Ghanéen, Jerry John Rawlings ''Quand le peuple est écrasé par ses dirigeants, avec la complicité des juges, c'est à l'armée de lui rendre sa liberté".

C'est fort de cet esprit que le 30 août 2023, telle une météorite dans la nuit noire, les Forces de Défense et de Sécurité de notre pays ont pris leurs responsabilités en refusant le coup d'état électoral qui venait d'être annoncé par le Centre Gabonais des Élections à la suite d'un processus électoral outrageusement biaisé.

C'est sans aucune violence, sans heurts et sans effusion de sang que le Comité pour la Transition et la Restauration des institutions (CTRI) a changé le régime en place, qui confisquait le pouvoir des institutions de la République depuis quelques années, au mépris flagrant des règles démocratiques.

Cette action patriotique inédite, restera sans aucun doute, un ''cas école" dans les annales de l'histoire.

L'armée républicaine s'est inscrite dans le refus de cautionner une forfaiture qui aurait, une fois de trop, coûté la vie à de nombreux citoyens. Le peuple demande tout simplement que ses droits soient, garantis à travers des institutions fonctionnelles.

Les forces de défense et de sécurité avaient un double choix : soit tuer des gabonais, qui auraient légitimement manifesté, soit mettre fin à un processus électoral pipé, dont les conditions du déroulement ne permettaient d'ailleurs pas l'expression démocratique.

C'est en toute responsabilité que nous avons dit : « NON. Plus jamais ça dans notre beau pays le Gabon ! ». C'est l'occasion pour nous de remercier le soutien du peuple qui, de manière spontanée a adhéré à cet acte patriotique.

Notre étonnement est grand lorsqu'on entend certaines institutions internationales condamnent l'acte posé par des soldats qui n'ont fait que respecter leur serment sous le drapeau : sauver la Patrie au prix de leur vie.

Desmond Tutu disait, je le cite « si vous êtes neutres, devant une situation d'injustice, c'est que vous avez choisi d'être du côté de l'oppresseur ». Nous, Forces de Défense et de sécurité, nous avons choisi d'être du côté du peuple et de la liberté. Comme le Général De Gaulle jadis.

Mes Chers Compatriotes,

La constitution est le texte fondateur d'un Etat. Elle consacre ses institutions, ses procédures particulières et les mécanismes de représentation n'arrivaient plus à mettre notre société, en situation de suivre. Il est donc important que les Gabonais de toutes les couches s'accordent pour adopter, par référendum une nouvelle constitution ainsi qu'un code électoral et un code pénal fiable, qui garantit à tous les mêmes chances.

Notre pays mérite des institutions fortes, crédibles, une gouvernance assainie, plus en phase avec les normes internationales en matière de respect des droits humains des libertés fondamentales, de la démocratie, de l'Etat de droit.

Je souligne par ailleurs que le Gabon est un pays indivisible, dans la diversité de ses cultures, sa complexité ethnique et sa géographie. L'unité de notre peuple doit toujours être la condition essentielle pour l'exercice de nos libertés fondamentales. J'y veillerai personnellement durant toute la période de transition.

De même que je m'engage à ce que les relations séculaires entre les Gabonais et nos frères étrangers soient toujours des relations de grande amitié, de tolérance et de concorde.

La politique et l'administration dans un pays, sont des domaines de souveraineté nationale, le dire n'est nullement de la xénophobie.

ANNEXE 2

Mes Chers Compatriotes

Depuis quelques jours, le Comité pour la transition et la restauration des institutions a entrepris des consultations avec toutes les forces vives de la Nation.

Les préoccupations soulevées sont légitimes et limpides. Aussi, avec le gouvernement qui va être mis en place dans quelques jours, composé de gens expérimentés et de personnes à la compétence avérée, nous allons nous atteler à donner à tous, des raisons d'espérer à une vie meilleure.

Ici et maintenant, je m'engage solennellement à ne ménager aucun effort pour qu'a l'issue de cette transition notre pays soit doté d'institutions fortes, démocratiques et crédibles.

Chers compatriotes,

En droit international on dit que les relations entre les états sont au-dessus des personnes. Autrement dit, les hommes passent et l'Etat demeure. Le Gabon a été un des membres fondateurs de nombreuses organisations régionales et sous régionales, il entend à ce titre, jouer pleinement son rôle dans le concert des nations.

Peuple gabonais,

Aujourd'hui, les temps heureux rêvés par nos ancêtres arrivent enfin chez nous. Il faut donc des changements profonds, issus de notre réflexion commune. C'est pourquoi j'instruis déjà le futur gouvernement à réfléchir sans délais sur les mécanismes à mettre en place afin de :

Faciliter le retour au pays de tous les exilés politiques ;
Rétablir la bourse pour les élèves du secondaire ;
Amnistier les prisonniers d'opinions ;
Financer l'économie nationale avec les partenaires locaux et les institutions financières locales ;
Créer une synergie, avec l'accompagnement des banques locales, pour le paiement des pensions des retraités ;
Réviser les conditions d'attribution de la Nationalité Gabonaise ;
Réviser les lois du foncier en république Gabonaise.
À l'issue de cette transition, avec l'apport de tous les gabonais partenaires au développement, nous entendons remettre le pouvoir aux civils en organisant de nouvelles élections libres, transparentes et crédibles dans la paix.

Hommage aux pères fondateurs de notre belle Nation.

Peuple Gabonais, c'est enfin notre essor vers la félicité.

Honneur et fidélité à la patrie.

Je vous remercie.

Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions du Gabon

1- La restauration de la stabilité et de la confiance ;
2- La réforme institutionnelle et législative ;
3- La lutte contre la corruption ;
4- Le développement durable et économique ;
5- L'éducation et la sensibilisation ;
6- Le dialogue national et la consultation publique.

Pour atteindre ces objectifs plusieurs préalables doivent être pris en compte :

1. Faire à nouveau parler les Gabonais qui en avaient perdu l'habitude.
2. Remettre en état une économie ruinée par 14 ans de gabegie et de pillage.
3. Réduire une dette colossale qui n'a pas servi au développement du pays.
4. Répondre aux principales demandes populaires pour garantir la paix sociale que n'offrirait aucune élection.
5. Laisser le Peuple gabonais décider démocratiquement par le biais de ses représentant au Parlement et, surtout, au Dialogue National Inclusif.

Période 1 Septembre 2023

Rencontre avec les Forces Vives de la Nation.

Période 2 Septembre à Octobre 2023

Mise en place des Institutions de la Transition (Cour Constitutionnelle, Gouvernement, Sénat, Assemblée Nationale, Conseil Economique Social et Environnemental).

Période 3 Du 9 octobre au 30 novembre 2023

Appel à contribution sur le diagnostic de la situation et les moyens de corriger les différents dysfonctionnements et collecte de ces contributions par un Secrétariat créé auprès du Ministère de la Réforme des institutions.

Période 4 Décembre 2023

Inventaire des problèmes identifiés et synthèse des propositions.

Période 5 Janvier 2024

Restitution de la synthèse et enrichissement du rapport.

Période 6 Fin février 2024

Adoption de la synthèse après la prise en compte des dernières observations.

Période 7 Du 1er au 30 avril 2024

Dialogue National Inclusif devant dessiner les nouveaux contours politiques et institutionnels de la République sous la présidence de l'Archevêque de Libreville.

Période 9 Fin août 2024

Disponibilité de la première mouture de la future Constitution.

Période 10 Fin du mois d'octobre 2024

Adoption par la Constituante, après intégration des observations, du projet final de Constitution.

Période 12 Janvier 2025

Début des travaux du nouveau Code électoral.

Période 15 Fin février 2025

Prise en compte des remarques et observations et disponibilité du texte final.

Période 16 Mi-mars 2025

Adoption du texte par le Parlement et promulgation par le Chef de l'Etat.

Période 17 Avril 2025

Début de la révision de la liste électorale.

Période 18 Juillet 2025

Distribution des cartes d'électeurs et mise en place du matériel électoral.

Période 19 Août 2025

Elections et fin de la transition

Calendrier opérationnel du DNI

N°	ETAPES	PERIODE CIBLE	ENTITES DU DNI
1	OUVERTURE DU DNI REUNION DU BUREAU DU DNI A ANGONDJE	02 avril 2024	PT/MRI Bureau du DNI
2	DISTRIBUTION DES ACCREDITATIONS FORMATION (BUREAU) VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR PAR LE BUREAU	03 avril 2024	Bureau du DNI Secrétariat MRI
3	FORMATION DES BUREAUX DES COMMISSIONS ET SOUS COMMISSIONS	04 au 05 avril 2024	Secrétariat DNI
4	PLENIERE GENERALE MISE EN PLACE DES COMMISSIONS	06 avril 2024	Bureau du DNI
5	TRAVAUX EN COMMISSIONS ET SOUS COMMISSIONS	08 au 18 avril 2024	Présidents et Rapporteurs des commissions et sous commissions Secrétariat du DNI
6	ELABORATION ET VALIDATION DES RAPPORTS EN SOUS COMMISSION	19-21 avril 2024	
7	PLENIERE DES COMMISSIONS POUR LA VALIDATION DES RAPPORTS DES SOUS COMMISSIONS	22-23 avril 2024	Présidents des commissions Secrétariat du DNI Rapporteur Général
8	PLENIERE DU BUREAU DU DNI	24-25 avril 2024	Bureau du DNI
9	PLENIERE GENERALE DE PRESENTATION DU RAPPORT FINAL DU DNI	25-27 avril 2024	
10	CLOTURE DES ASSISES DU DNI	30 avril 2024	

ANNEXE 4

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

COMITE POUR LA TRANSITION ET LA RESTAURATION DES INSTITUTIONS

TASKFORCE DETTES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES
ARRETE N° 0001/PT/2023

TEL : +241 066 27 58 04



RÉPUBLIQUE GABONAISE

Union – Travail – Justice

RAPPORT DES 60 JOURS DE LA TASKFORCE

Libreville, le 15 Novembre 2023

ANNEXE 5

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

COMITE POUR LA TRANSITION ET LA RESTAURATION DES INSTITUTIONS

TASKFORCE DETTES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES
ARRETE N° 0001/PT/2023

TEL : +241 066 27 58 04



RÉPUBLIQUE GABONAISE

Union – Travail – Justice

N°_____/PT/CTRI/TF

Rapport des 60 jours de la Taskforce

1. Contexte

Depuis sa réactivation, la Taskforce pour le contrôle, l'audit et la vérification des dettes intérieures et extérieures, a démarré ses activités par la répartition de ses prérogatives en deux missions principales, notamment :

(i) ***La Finalisation des travaux des précédentes Taskforce***

Il s'agira de contrôler les paiements effectués par le Trésor public, afin de déterminer la concordance avec les conventions qui avaient été élaborées par la Taskforce 2020/2021, d'une part, et reprendre, là où elles avaient été interrompues, les opérations sur la dette extérieure conduites par la Taskforce 2021/2022, d'autre part.

(ii) ***La vérification de la dette intérieure actuelle.***

La Taskforce passera en revue le fichier correspondant, afin de s'assurer de son exhaustivité, de sa réalité, avec une tolérance zéro en cas de fraude, fausses déclarations, de surfacturations ou de rétro commissions.

Ce travail s'effectue à travers l'audition des autorités administratives et les sociétés concernées, l'examen des différentes pièces nécessaires, ainsi que les vérifications sur les différents sites avec les autres entités impliquées.

Les dossiers litigieux seront transmis aux autorités judiciaires assermentées, pour suite à donner. La présente mission constitue un challenge en vue participer à l'amélioration du climat des affaires dans notre pays, en assainissant les relations entre l'Etat et les entreprises.

C'est donc dans ce cadre que des opérations d'audits, de contrôles, de vérifications, de suivi des marchés et des projets seront menées afin d'en évaluer d'une part la valeur réelle de la dette intérieure et extérieure et du niveau de l'exécution des projets d'autre part et qui, en définitive constitueront un outil de prise de décision au profit des Hautes Autorités de la Transition.

A. Les travaux et activités menées

I. CONTROLE ET VERIFICATION DES TRAVAUX

I.1. Travaux de Génie Civil et Infrastructures

1. Travaux de construction du lycée Technique de Gamba, projet réalisé par l'entreprise SOWAF.

Il faut souligner que cette entreprise a signé avec le Conseil Départemental de NDOGOU un contrat de 6.019.718.251 FCFA TTC en 2013. Dans le cadre de cette opération l'entreprise a touché 5 milliards de FCFA pour un niveau de d'avancement de 15%. Ce qui nous a permis de constater que cette entreprise a été indûment payée dans le cadre de ce projet sans que les travaux ne soient suffisamment avancés.

Il faut également relever qu'en 2020, cette même entreprise a une fois de plus signé un contrat de 5.779.081.828 FCFA TTC avec le Ministère en charge de l'éducation en vue de l'achèvement du Lycée de Technique de GAMBA.

Il faut notifier qu'une moins-value a été estimée à 2.165.709.146 FCFA HT soit 44.6 % du montant du contrat de l'entreprise hors taxes. Ce qui ramènera le montant de son contrat à 3.278.832.244 FCFA TTC au lieu de 5.779.081.828 FCA TTC.

Sur les faits l'entreprise a signé une reconnaissance sur l'honneur en s'engageant à achever les travaux du lycée de Gamba conformément au contrat.

La Taskforce a toutefois saisi le Procureur de la République aux regards des malversations constatées lors de la vérification de ce dossier.

2. *Plan Complet de Relogement (PCR) des personnes affectées par le projet d'aménagement des Bassins Versants de Gué-Gué, Lowé-IAI et Terre Nouvelle financé par la BDEAC.*

Pour rappel, en 2015, l'Etat Gabonais contracte un prêt auprès de la BDEAC d'un montant de **quarante milliards (40 000 000 000) FCFA** afin d'exécuter les travaux du Plan Complet de Réinstallation des personnes impactées par le projet d'aménagement des bassins versants de Gué-Gué, Lowé-IAI et Terre Nouvelle.

Ce projet devrait parvenir à construire de 1070 logements dans la zone de Bikélé Nzong.

Malheureusement, l'Unité de Coordination de l'Etude et des Travaux (UCET) du Ministère des TP, faute de mauvaise gestion avérée, de détournement de fonds et de manque de professionnalisme, n'est pas parvenue à atteindre cet objectif ; car seuls 250 bâtiments sont jusqu'ici en cours de construction depuis 2014.

Quant à SOBEA, nous avons notifiés des externalités négatives qui ont véritablement impactés les projets de PCR et Terre nouvelle.

- PCR : **SOBEA - surfacturation sur les prix unitaires estimé à 1.5 milliards,** paiement des prestations non réalisées en complicité avec la mission de contrôle CIRA MALI et les équipes de l'UCET.

- <u>Terre Nouvelle</u> : **SOBEA - Surfacturation de plus de 6 milliards de FCFA sur les prix unitaires** (exemple, le prix des moustiquaires imprégnées est à 55.000 FCFA au lieu de 7.000 FCFA, le prix des blocs latéritiques rendus sur site est à 50.000 FCFA le mètre cube mais SOBEA facture à l'Etat 106.000 FCFA le mètre cube rendu sur site). Paiement des travaux non réalisés par l'entreprise toujours en accord avec la Mission de Contrôle CIRA MALI et les équipes de L'UCET.

L'entreprise SOBEA a reconnu de surfacturation et c'est d'ailleurs pour cette raison que ce dernier a donné son accord pour réaliser à titre gracieux, des voiries sur Libreville sur un linéaire de 8,5 km.

3. ***<u>Projet Renforcement de la Production d'Eau Potable du Grand Libreville par l'entreprise Orient Green Construction</u>***

Ce projet qui s'inscrit dans le cadre de la fourniture en eau potable du grand Libreville par l'Entreprise OGC, a permis de mettre en exergue :

- que l'entreprise n'a démontré aucune expérience dans ce type de travaux dans les années
- Qu'une entreprise ayant un capital de 2.000.000 FCFA, obtenu un marché de **16.745.314.708 FCFA.**

Suite aux différentes vérifications de la Taskforce et après convocation de l'entreprise OGC, la Société OGC s'engage :

- **<u>Procéder à titre gracieux, à réaliser des travaux d'un (1) milliard de FCFA pour le compte de la SEEG.</u>**

4. ***<u>Projet relatif au pavage des voiries prioritaires du Grand Libreville. Voies « Carrefour Rougier – Cimetière Igoumié long de 3,6 km, réalisé par l'entreprise COPRIM</u>***

✓ Montant total des lots : **6.107.718.562 FCFA TTC.**
✓ Paiements reçus par COPRIM: **2.377.281.744 FCFA.**

Suite à nos analyses et vérification, nous avons pu déceler :

- **un trop perçu** sur les quantités des travaux réalisés ;
- le non-respect des dispositions contractuelles ;

En définitive, l'entreprise après avoir ces faits, s'est engagée à :

- **Accepte de faire les travaux supplémentaires de 600 ml jusqu'au Complexe IGOUMIE à titre de compensation suite aux trop perçus.**

5. <u>Projet lié relatif au pavage des voiries prioritaires du Grand Libreville. Voie « Carrefour Rougier – Cimetière Igoumié long de 4 km ». Entreprise ZEINAB</u>

✓ Montant total : 6.886.167.865 FCFA TTC.
✓ Paiements reçus par ZEINAB : 3.218.799.866 FCFA.

L'analyse de ce dossier a fait ressortir les dysfonctionnements suivants :

- Trop perçu sur les quantités des travaux réalisés ;

Suite à la visite de la Taskforce, **l'entreprise reconnaît ces différentes irrégularités qui ont entraînées une surfacturation avérée des travaux de 1.532.974.311 FCFA.**

La Taskforce a constaté également une négligence criarde de la part des agents du Ministère des Travaux Publics et de la mission de contrôle dans le suivi et le contrôle de ce projet.

A cet effet, l'entreprise ZEINAB s'est engagée à :

- **l'entreprise sera payée à hauteur de la valeur de son contrat sans aucun dépassement de la valeur de son marché.**

6. *<u>Travaux de réhabilitation des voiries des universités (UOB / USS) par l'entreprise GEFFRA (Financement : PID-PIH / Rétrocession gaz).</u>*

✓ Montant du marché HT: 3 627 726 471 FCFA.
✓ Montant total reçu pour les deux opérations : 3 627 726 471 FCFA.

Montant total des travaux réellement exécutés selon l'entreprise : 1 820 511 170 FCFA.

La Société GFRA BTP a été payé à 100% pour un montant global **3 627 726 471 FCFA; contre 49% d'exécution des travaux.**

Le Directeur Général de la Société GFRA BTP confirme avoir rétrocédé :

- **Huit cent millions (800.000.000) de FCFA, comme retro-commission.**

La société GFRA BTP doit également justifier l'utilisation d'un montant d'**un milliard (1 000 000 000) de francs CFA** dans le cadre de cette opération.

Au regard de toutes les irrégularités, la société s'est engagée à achever l'ensemble des travaux restants à ses frais sous peine des poursuites judiciaires.

7. *<u>Travaux d'aménagement des voiries de Mimongo, par l'entreprise SABA</u>*

✓ Montant du marché : 3 380 000 000 FCFA TTC.
✓ Paiements reçus par la SABA : 69 918 285 FCFA.
✓ Montant des travaux réalisés : 368 950 740 FCFA.
✓ Montant dû par la SABA à l'arrêt des travaux et le non-remboursement total de l'avance de démarrage : 500 000 000 FCFA.

La société reconnaît avoir reçu des paiements au-dessus du taux d'avancement physique des travaux dans le cadre de l'opération citée en objet.

SABA s'engage à réaliser les travaux à hauteur de **cinq cent millions** (500 000 000) de francs CFA.

8. <u>Traitement du dossier des travaux de déforestation du site Movingui-Okolassi d'une surface de 50 hectares par l'entreprise Groupe CONCEPT</u>

- ✓ montant total TTC : **1 071 000 000 FCFA.**
- ✓ montant total perçus **856 800 000 FCFA TTC.**

Nous constatons, après vérification que le marché n'a pas été signé par la DGMP et le Ministre de l'économie et de la Relance. Devant cette irrégularité, ce marché ne doit pas faire l'objet d'exécution étant donné son illégalité.

Il faut observer de plus que :

- ✓ le coût réel de cette opération (50 hectares) est de **300 000 000 FCFA HT** c'est-à-dire que le mètre/carré des travaux vaut **6 000 000 FCFA** ;
- ✓ **il ressort une surfacturation d'un montant global de 420 000 000 FCFA HT.**

Suite aux différents constats faits dans le cadre de la mission de la Taskforce et des irrégularités observées, la Société Groupe Concept s'engage :

- ✓ **à réaliser les travaux d'un montant de quatre cent vingt millions (420 000 000) de FCFA pour le compte de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).**

9. *<u>Travaux de construction des bâtiments et de clôture du lycée professionnel de l'Estuaire de Bikélé (Lots N°2 et 3 sur 22 hectares) par l'entreprise CITP</u>*

- ✓ Montant réclamé par CITP à la base : **9 152 907 884 FCFA TTC.**
- ✓ Montant total des paiements reçus par CITP : **8 297 046 558 FCFA**
- ✓ Montant du trop-perçu par CITP : **50 857 880 FCFA.**

Au cours de la mission de la Taskforce, il nous a été amené de constater ce qui suit :

- les locaux des transformateurs et le câblage sont achevés, il reste le branchement des cellules ;
- le montage de la clôture de l'établissement est en cours.

Après la vérification des paiements, la société CITP a eu un trop perçu de **50 857 880 francs CFA.**

<u>L'entreprise CITP s'est engagée, après audition, à réaliser les travaux en compensation de cette somme trop-perçu.</u>

II. VERIFICATION DE LA DETTE

2.1. Recouvrements des créances

Dans le cadre des recouvrements des créances, la Taskforce a mené, en collaboration avec la Direction Générale des Impôts, une opération de recouvrement des créances dus au paiement des impôts.

<u>C'est près de 20 milliards de F CFA qui ont été recouvrés auprès des</u> entreprises. Le tableau ci-dessous fait le point de la situation des entreprises créancières.

C'est près d'une quarantaine d'entreprise qui a fait l'objet d'audition auprès de la Taskforce.

Les engagements fiscaux restant à recouvrer sont évalués à hauteur de 46 010 979 438 de F CFA.

2.2 Comptes sous-séquestre

Sur près d'une cinquantaine de comptes bancaires des personnes physiques et morales, la Taskforce a pu recouvrer une Centaine de Milliards de F CFA.

III. CONTROLE DES INFRASTRUCTURES SEEG

D'après le travail effectué par la Taskforce, La Direction des Services Informatiques de la SEEG présente des failles majeures dans tous les domaines, notamment :

- Gouvernance

- Aucune procédure normalisée
- Il n'existe aucun parcours Client / Fournisseur permettant de respecter un process de façon obligatoire et est donc régulièrement contourné.

- Financier

- **Les factures de téléphonie sont supérieures à 500 Millions / An car il n'y a pas de politique d'optimisation et de contrôle (ni de contrat)**
- **Sur le budget annuel DSI de la SEEG, il serait possible de faire une économie de 1 Milliard FCFA considéré ici comme surfacturation inutile.**

IV. AUDITS INSTITUTIONNELS

4.1. Financement des projets et administration de la Direction Technique de l'ANPN

Constats :

- Faux et usages de faux et usurpation flagrante de titre de colonel et commandant ;
- Fausses déclarations de qualification et de compétence. Mauvaise gestion et utilisation frauduleuses des fonds liées au contentieux ;
- Utilisation abusive des fonds dans le fonctionnement ;
- Mauvaise gestion des opérations de surveillance ;
- Manque de professionnalisme dans la gestion des patrouilles ayant occasionnés mort d'hommes ;
- Risques d'affrontement des armées gabonaises et congolaises dans les situations de gestion de conflits.
- Détournement des objectifs dédiés aux fonds des projets.

- **Gestion des ressources techniques et financières des projets dédiés à l'ANPN**

La taskforce a rappelé au Directeur technique que son entité avait un flux financier important et dans ce cadre un point relatif aux engagements des finances d'être fait. Plus de dix (10) sources de financements pour l'ANPN dont notamment, USFISH, PERENCO, TOTAL, GSEZ, AIRTEL, CAFI, PMUG, GEFACHE, PROJET ELEPHANT, PROJET ARC EMERAUDE.

A cet effet, la Taskforce a rappelé que l'ANPN avait reçu plus de 85 milliards de FCFA au cours de ces dernières années et aucun projet concret d'infrastructures réalisé, la preuve

même les locaux de l'ANPN n'ont pas été construits. La preuve, plus de 90% de ces budgets sont dédiés au fonctionnement de l'ANPN.

C'est à ce titre que la Taskforce a recommandé la suspension des activités du directeur technique et de son adjoint.

V. APPUIS AUX DIFFERENTES INSTITUTIONS

5.1. Appui au Ministère en charge des travaux Publics

La Taskforce s'est fait l'honneur de recevoir Monsieur le Ministre en charge des Travaux Publics en vue d'échanger sur questions relatives à la contribution de la Taskforce dans le cadre du renforcement des capacités stratégique et opérationnelles dudit Ministère.

La Taskforce a recommandé à Monsieur le Ministre, la possibilité de réquisitionner certains opérateurs miniers et forestiers dans la réhabilitation de certaines routes du pays.

De plus, la Taskforce a également proposé la possibilité de mettre à la disposition des TP, les engins qui ont fait l'objet de saisie par l'Agence nationale des parcs nationaux lors des opérations de police forestières. A la seule condition que cette décision soit en référée directement par Monsieur le Procureur de la République.

5.2. Appui à l'administration des Impôts et des douanes

La Taskforce a collaboré avec les administrations des Douanes et celle des Impôts afin de faciliter le recouvrement des droits et taxes, des dettes fiscales de certaines entreprises exerçant dans divers activités. Cette initiative se poursuit avec l'ambition de parvenir à assainir renflouer les caisses de l'Etat avec comme alternatif de payer la dette intérieure normale.

VI. LES CARENCES OBSERVEES

- **Surfacturation dans la réalisation de plusieurs des marchés passés ;**
- **Non-respect des procédures des marchés publics ;**
- **Détournement des fonds des projets ;**
- **Budget de fonctionnement excessif et mauvaise utilisation des fonds ;**
- **Coordonnateurs de projets incompétents accumulant des fonctions administratives au sein des cabinets ministériels ;**
- **Aucune stratégie dans la programmation des remboursements des emprunts par les services du Trésor public et de la Direction Générale de la Dette.**

VII. LES RECOMMANDATIONS

Dans la perspective de garantir un avenir meilleur concernant la gestion des fonds alloués aux projets prioritaires, il faudra prendre des **mesures urgentes et fortes**, en mettant en place une politique radicale qui viserait à assainir les finances publiques mais aussi, à lutter contre l'enrichissement illicite et le détournement des fonds publics.
Un tableau synthèse récapitule les recommandations de la Taskforce.

Tableau synthèse

N°	Dossiers	Recommandations
1.	**Rapport à mi-parcours des travaux de la taskforce sur les financements extérieurs ;**	(i) Contrôle, suivi et évaluation des projets prioritaires Présidentiels
2.	**Proposition de décret portant création de l'ordre des experts judiciaires du Gabon ;**	(i) Donner au tribunal un avis qualifié sur une question précise (ii) Permettre le respect des droits de la défense ainsi que les délais fixés par le juge pour rendre leur rapport d'expertise
3.	**Note relative à l'article 5 inhérente aux conventions dettes intérieures et extérieures ;**	(i) Réalisation d'investissements par les entreprises de 50% de leurs avoirs au niveau national
4.	**Note relative au recouvrement des fonds des entreprises au profit de l'Etat ;**	(i) Mettre en place un suivi de comptes à recouvrer auprès des banques locales
5.	**Fiche relative à la création du Parquet National Financier ;**	(i) Mise en place d'une procédure de recouvrement des avoirs des criminels financiers sur le plan national et international (ii) Lutter contre la délinquance économique et financière
6.	**Note relative à l'Agence Nationale de la Promotion des Investissements ;**	(i) Amélioration du système d'identification des sièges des entreprises
7.	**Note relative à l'amélioration de la procédure de passation des marchés publics ;**	(i) Restriction des marchés aux entreprises pour un seuil de 500 000 000 Millions de F CFA (ii) Labélisation des entreprises des entreprises par spécialisation
8.	**Note relative au visa d'opportunité.**	(i) Mettre en place un visa d'opportunité pour tous les projets de plus de 6 milliards de F CFA

VIII. CONCLUSION

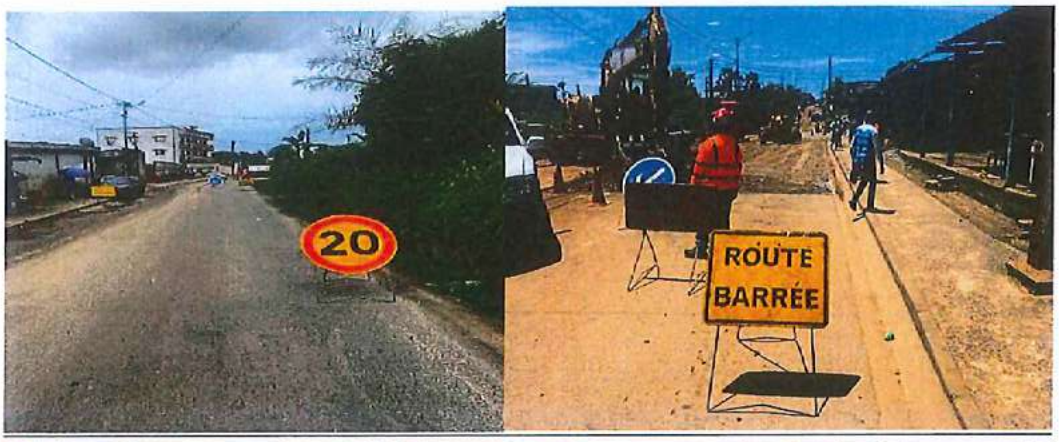
En définitive, dans la perspective de garantir un avenir meilleur concernant la gestion des fonds dédiés aux projets prioritaires, il est important de **prendre des mesures urgentes et fortes,** en mettant **en place une politique radicale** qui viserait **à assainir les finances publiques mais également lutter contre l'enrichissement illicite et les détournements des fonds publics.**

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
TASKFORCE POUR LE REFINANCEMENT DE LA DETTE INTERIEURE ET EXTERIEURE
1

Le Chef de Mission

Annexes : Effets Taskforce à Libreville (routes Sotéga et la Peyrie)









CMOLO IN N°009

MINISTERE DU PETROLE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DES HYDROCARBURES
DIRECTION DES AFFAIRES ECONOMIQUES JURIDIQUES ET FISCALES

N° 000050 /MP/SG/DGH/DAEJF

Libreville, le 05 JAN. 2024

ADDAX PETROLEUM OIL & GAS GABON INC. Port-Gentil - GABON

Reçu le 9/01/2024

Le Directeur Général des Hydrocarbures

à

Monsieur le Directeur Général
Addax Petroleum Oil & Gas Gabon
BP: 452 Port Gentil

Objet : *Votre relance sur la demande d'ouverture des négociations relatives au CEPP dinonga Irondu*

Monsieur le Directeur Général,

Nous accusons réception de votre correspondance référencée n°Sinopec-Apogg-DG-01-24-003 du 4 janvier 2024, par laquelle vous nous réitérez votre désir d'ouvrir, dans les meilleurs délais, les négociations sur les champs de Tsiengui et d'Obangué dont les Autorisations Exclusives de Développement de Production expirent le 11 mars 2024.

En retour et faisant suite à notre correspondance référencée 00034/MP/SG/DGH/DAEJF du 5 janvier 2024, nous vous rappelons que les autorisations exclusives sus évoquées ont été établies et délivrées à votre société pour une durée de dix (10) ans non renouvelables. Au terme de cette période de 10 ans, les champs de Tsiengui et d'Obangué reviennent dans le domaine privé de l'Etat.

Eu égard à ce qui précède, nous vous demandons à nouveau de prendre toutes les dispositions nécessaires pour le retour dans le domaine privé de l'Etat de l'ensemble des champs régis par le CEPP « Dinonga Irondu n°G5-118 » au soir du 11 mars prochain.

Sachant compter sur votre collaboration habituelle,

Veuillez agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'expression de notre considération distinguée.

L.E. Ndong

Ernest NDONG NGUEMA

DIRECTION GENERALE DES HYDROCARBURES
DIRECTEUR GENERAL
BH 65
B.P. 2199 LIBREVILLE

Copie : Monsieur le Ministre

Boulevard Triomphal Omar BONGO ONDIMBA, Immeuble du 2 Décembre
B.P. 2199 Libreville Tel (241) 01 77 31 68 Fax (241) 01 74 80 78 ; e-mail : courrier.dghf@petrole.gouv.ga

ANNEXE 6


GABON
TOURNONS LA PAGE
Pour l'alternance démocratique en Afrique
TOURNONS LA PAGE
Pour l'alternance démocratique en Afrique